L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

# Terres de Bourgogne

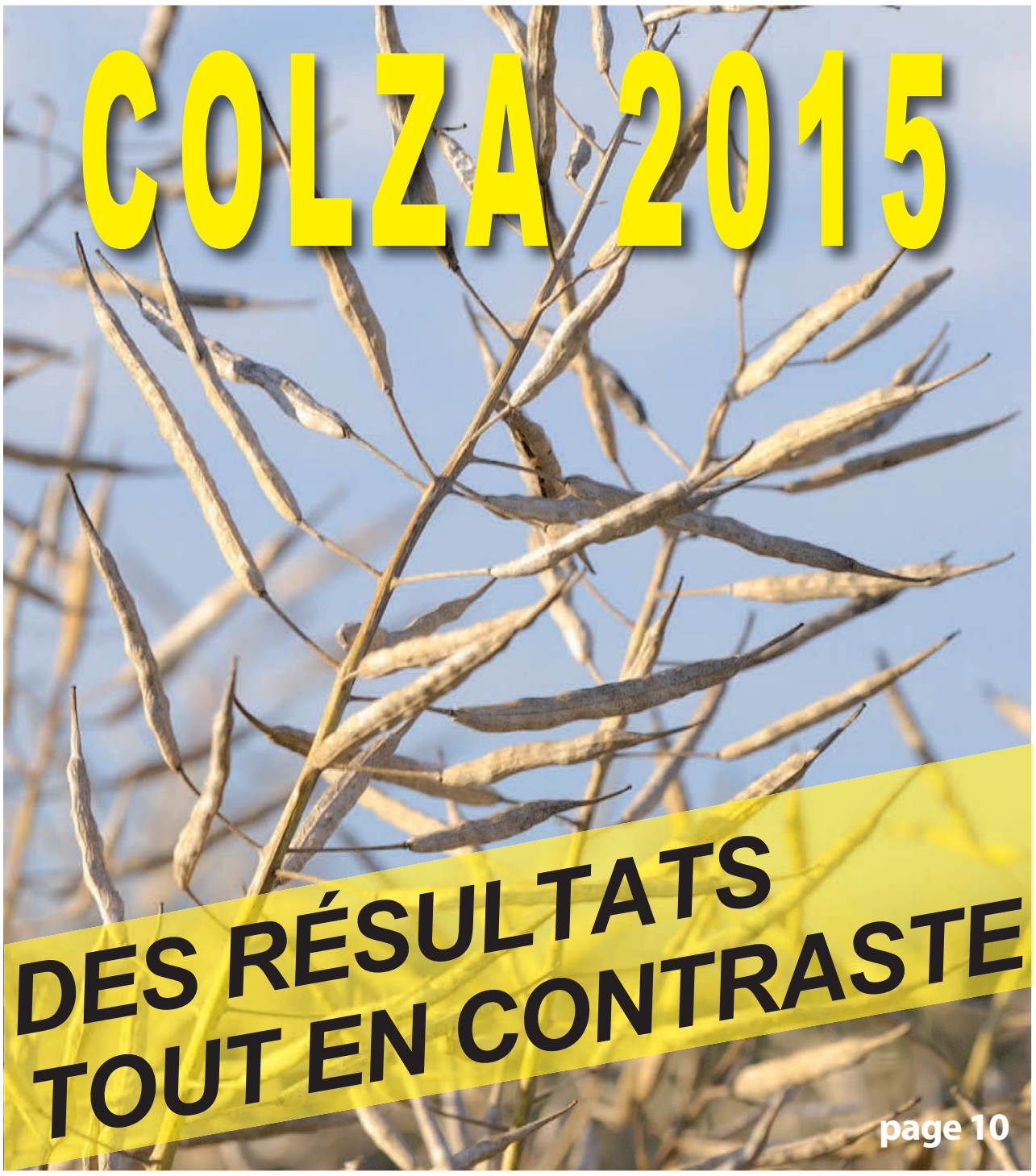
N° 1334 - VENDREDI 07 AOÛT 2015 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224

Bienvenue
dans notre nouvelle base
de Venarey-les-Laumes - ZI rue de l'Oze




❏ Magasin pièces détachées ❏ Atelier SAV
BOUCHERON SAS
FENDT 03 80 97 01 50
06 76 02 44 36
JCB



# COLZA 2015

## DES RÉSULTATS TOUT EN CONTRASTE

page 10

## Côte d'Or

› Actions syndicales

### "Marquage à la culotte"



## Nièvre

› Foire-concours culards Moulins-Engilbert

### Record d'affluence au marché au cadran



## Yonne

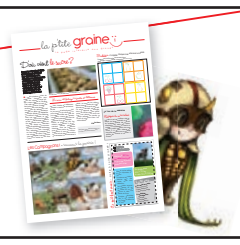
› Mobilisation éleveurs

### La restauration hors foyer sous contrôle




la p'tite graine
la page interdite aux grands

Découvrez Les Campagnons, une sacrée bande de p'tit héros très débrouillards, avec Epicétou, Grotoro, Viny et Flora...



Pendant les vacances, retrouvez chaque semaine une page rien que pour les enfants avec des articles, des jeux, des fiches à collectionner et une bande-dessinée.

G. BUCHEZ

Secteurs :
Corbigny - Luzy
Moulins-Engilbert
Autun - Nevers
03 86 20 17 38




La Forêt d'Othe
Bâtiments Bois adaptés aux professions agricoles

- Lamellé-Collé
- Traditionnel
- Charpentes bois
- Maisons individuelles
- Ossature bois

Zone d'activité limitée à l'Yonne et l'Aube



Devis et 1ère étude gratuits
Bâtiment clefs en main

Pour production électrique : étude et pose de centrales photovoltaïques.

6, route des Chenevières • 89570 TURNY
03 86 35 29 52
contact@laforet-dothe.com • www.laforet-dothe.com

## ▶ Sommaire

*Côte d'Or*

04 • Dijon Céréales: Une belle moisson mais des disparités
05 • Actions syndicales: "Marquage à la culotte annoncé"
06 • Fête du charolais: Une valorisation d'au moins 12%

*Nièvre*

07 • Foire-concours aux culards: record d'affluence au Marché au cadran
08 • Moulins-Engilbert : Un des piliers de la sélection ovine nivernaise
09 • Section bovine FDSEA 58: Maintenir la pression

*Yonne*

10 • Colza: Des résultats très contrastés
11 •Mobilisation des éleveurs: La restauration hors-foyer sous contrôle
12 •Filière porcine: Optimiser au mieux le temps de travail

*Bourgogne*

13 • Réforme territoriale: Dijon sans grande surprise
14 • Appel à projets: Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations

*Filières*

15 • Élevage : Nouvelles modalités de gestion des animaux sales à l'abattoir
16 • Cultures : Colza: Faites les bons choix de désherbage

*Infos Services*

17 • Automatiser la traite à moindre coût avec un robot d'occasion
18 • Analyses et tendances
20 • Petites annonces
22 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

*Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232*
*Dépôt légal : mois de parution.*
*Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €*
*Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy*

AgriBourgogne.fr

# Apport de trésorerie remboursable: les agriculteurs sont invités à déposer une demande avant le 20 août

Dans une conjoncture économique difficile pour le secteur agricole, un apport de trésorerie remboursable sera versé à partir du 1er octobre aux agriculteurs ayant demandé des aides de la Pac en 2015.
Le formulaire est disponible sur Télépac, et sera envoyé par les DDT à chaque agriculteur dans les prochains jours. Il devra être complété et transmis sous forme papier à la DDT au plus tard le 20 août.
Les intérêts de l'apport de trésorerie seront intégralement financés par l'État ; son coût sera donc nul pour les agriculteurs bénéficiaires.
Cette prise en charge constituera une aide dite «de minimis». L'agriculteur devra indiquer sur le formulaire le bilan des aides «de minimis» déjà demandées ou reçues. Parmi les aides «de minimis» figurent notamment le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique, les prises en charges de cotisations MSA, et certaines aides des collectivités (conseil départemental, conseil régional). La notice accompagnant le formulaire donne les précisions nécessaires pour le remplir correctement.
Cet apport versé à partir du 1er octobre permettra d'éviter les difficultés de trésorerie en attendant le versement des aides Pac en décembre, sachant qu'il n'y aura pas cette année de versement d'avances Pac.
Toutes les informations utiles sont dès à présent disponibles sur www.telepac.agriculture.gouv.fr ou auprès de la DDT.

**Contacts :**
DDT 21 : Isabelle Fievet ou Emmanuel Cibaud 03 80 29 44 46
DDT 58 : Jocelyne Prevost 03 86 71 52 24
DDT 89 : Valérie Dargère 03 86 48 41 21

## ▶ PRI info

### Côte d'Or

Âgée de 34 ans, cette jeune femme souhaite s'installer en créant ou développant un élevage ovins et une ferme pédagogique. Elle vient de valider un diplôme de responsable d'exploitation agricole très adapté à son projet. Elle possède une solide expérience en animations pédagogiques et intervient régulièrement sur un élevage ovins et caprins. Elle envisage de travailler en partenariat avec cet éleveur. Elle dispose déjà de prairies sur le canton de Vitteaux. Idéalement, elle recherche un bâtiment agricole avec des prairies attenantes pour développer son projet sur les cantons de Vitteaux, Sombernon, Venarey ou Pouilly mais elle est ouverte à toutes possibilités. Elle est éligible aux aides à l'installation. Son compagnon conservera un emploi extérieur. Contact : Corine Garnier-Penning. Tel : 03 80 68 67 85 @ : corine.penning@cote-dor.chambagri.fr

### **Nièvre** Le Répertoire Départ Installation (RDI)

Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'Etat). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 45 99.

### **Yonne** La retraite ça se prépare

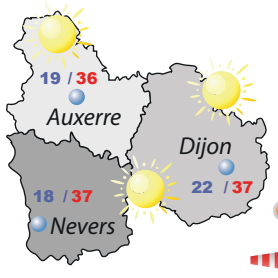
Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 22 (accompagnement financé par l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

## Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 07 au 17 août

### Météo de la Bourgogne

AGATE ADDIME — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

**Vendredi 7 Août**

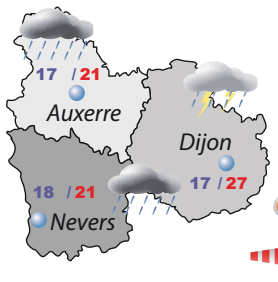



**Ensoleillé**
Un temps agréable et pleinement ensoleillé s'annonce. Les vents souffleront modérément.

*T° mini :* 17 à 19 °C
*T° maxi :* 36 à 38 °C
*Vents :* Sud-Ouest 30 km/h

**St Gaétan**
*Soleil :* 06:32 - 21:13
*Lune :* 00:35 - 15:05

**Samedi 8 Août**

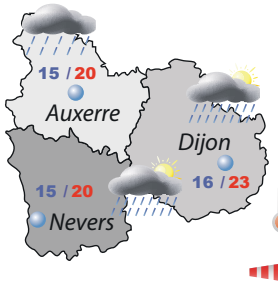



**Instable**
Des précipitations sont attendues et seront localement accompagnées d'orages.

*T° mini :* 16 à 18 °C
*T° maxi :* 26 à 28 °C
*Vents :* Nord-Ouest 30 km/h

**St Dominique**
*Soleil :* 06:33 - 21:11
*Lune :* 01:13 - 16:10

**Dimanche 9 Août**




**Perturbé**
Ce dimanche se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses précipitations. Les vents resteront modérés.

*T° mini :* 14 à 16 °C
*T° maxi :* 22 à 24 °C
*Vents :* Nord 20 km/h

**St Amour**
*Soleil :* 06:35 - 21:10
*Lune :* 01:57 - 17:11

***Prévisions à 7 jours***

**Lundi 10 au Mercredi 12 Août :**

Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce.

*Vents :* Nord-Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 16 à 22 °C T° maxi. : 30 à 32 °C

**Jeudi 13 au Dimanche 16 Août :**

Le soleil sera bien présent et parfois accompagné de quelques nuages.

*Vents :* Sud-Sud-Est à 20 km/h
T° mini. : 20 à 25 °C T° maxi. : 32 à 34 °C

## ▶ clin d'œil

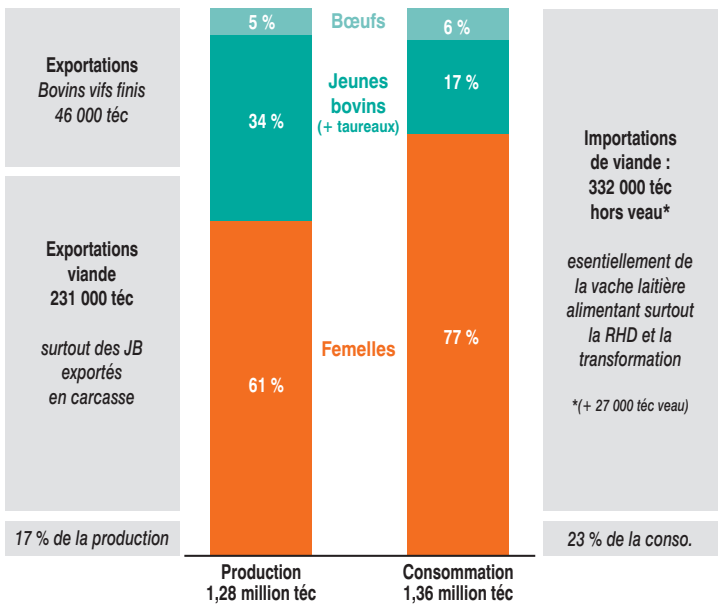


## Viande et consommation

# Restauration collective et élevage français

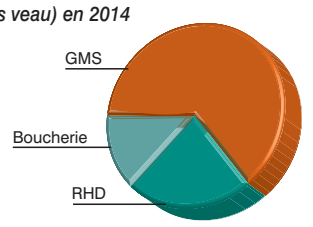
Une piste évoquée pour « soutenir » l'élevage français semble être la restauration collective. Un point sur cette question.

**France : Bilan 2014 des viandes de gros bovins (hors veau)**



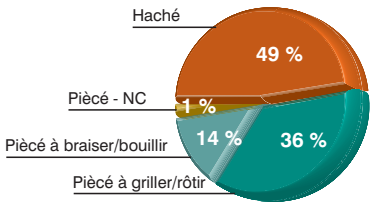

**La consommation en France**

*Circuits de distribution de la viande bovine (hors veau) en 2014*




**France : le haché progresse fortement**

*Achats France des ménages de viande bovine en 2014 en volume (dont haché, hors autres élaborés)*




Source : Institut de l'élevage - Infographie : Réussir

La crise de l'élevage en France a engendré bon nombre de réactions, interventions et autres propositions. Parmi ces dernières, la piste de la restauration collective publique (scolaire, de loisir, des institutions, ou en rapport avec les secteurs du travail, du social et de la santé) a été évoquée, d'abord par le chef de l'État lui-même : *«il y a des décisions à prendre en ce qui concerne l'approvisionnement local de la restauration collective. Aujourd'hui, 2/3 des produits des cantines ne viennent pas de France»*. Le Premier ministre a enchaîné en affirmant que des actions devaient être engagées en matière de révision des clauses permettant l'approvisionnement des cantines d'État en local.

Enfin, Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'industrie et du numérique, a rappelé que «*le service des achats de l'État va réformer sa stratégie d'achat pour les nouveaux contrats d'approvisionnement pour la restauration collective sous la responsabilité de l'État en utilisant pleinement les nouvelles possibilités offertes par la réforme en cours des marchés publics, comme l'utilisation de clauses sociales ou environnementales, permettant de mettre en valeur les PME offrant des prestations de proximité. Le gouvernement continuera à mobiliser les collectivités pour qu'elles fassent de même en s'appuyant sur les préconisations du guide juridique pour promouvoir l'approvisionnement local et de qualité dans la restauration, établi par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt en décembre 2014*».

L'interprofession Interbev, de son côté, a accueilli *«avec satisfaction l'annonce du renfort des recommandations du guide juridique pour favoriser l'approvisionnement local en restauration collective»*.

### Rapport du médiateur

En fait, le rapport du médiateur des relations commerciales agricoles avaient déjà soulevé un certain nombre de points dans son rapport remis la semaine précédente. «*La RHD procède par appels d'offres pour des lots de produits homogènes avec le prix comme facteur quasi-exclusif de choix, ce qui fait que ce débouché est fourni en très grande partie par la viande importée moins chère que la production française*» pouvait-on y lire. Ou encore : *«la RHD (20 % des volumes) procède par des appels d'offres le plus souvent européens (procédure obligatoire dans le cas des collectivités publiques). Si certains gros acteurs se sont engagés à suivre la dynamique enclenchée par la grande distribution, il est difficile d'atteindre l'ensemble des acteurs qui sont très éparpillés»*.

### Code des marchés publics

Par ailleurs, il est clair que la direction de la concurrence européenne est particulièrement sourcilleuse en matière de respect des codes des marchés publics. Il a donc été rappelé par le gouvernement que le respect du Code des marchés publics (contrat dont le montant est supérieur à 15 000 euros hors taxe) était la règle de base. Pour ce qui est, par exemple, du marché de la gestion concédée et celui de la gestion directe, on ne peut pas faire mention d'une indication géographique. «*Ce serait contraire aux règles communautaires*», explique Dominique-Philippe Bénézet, délégué général du Syndicat national de la restauration collective. Une affirmation confirmée par la DGCCRF qui rappelle que *«le principe de la commande publique repose sur la loyauté et la possibilité pour chaque soumissionnaire d'être sur un même pied d'égalité que les autres. Rien n'interdit d'introduire une notion de label qualité dès lors qu'elle ne renvoie pas à une notion géographique»*. Idem pour mentionner un critère reposant sur la race de l'animal. En clair, on peut soumissionner en précisant comme critère la notion de «*Label Rouge*» ou «Limousine» ou «*Charolais*»… Ce qui pose un autre problème, tarifaire celui-là, puisque dans l'immense majorité des cas, la commande publique se fait avec des lignes budgétaires très contraintes.

En fait, c'est l'Association des maires de France qui semblait déçue par cette annonce sur la restauration collective publique. Elle avait demandé, il y a quelque temps, une réforme du Code des marchés publics affichant clairement la possibilité d'une préférence pour l'approvisionnement local. Ce n'est donc pas le cas même si l'aménagement prévu de ce Code des marchés publics, attendu pour début 2016, devrait rendre la vie plus facile aux élus communaux dans ce domaine.

THIERRY MICHEL

**Appel d'offre**

**D'ici le début de 2016, toute la réglementation sera réécrite pour permettre l'établissement d'un véritable Code de la commande publique. Ce droit sera réordonné autour d'une ordonnance relative aux marchés publics et d'une ordonnance relative aux contrats de concessions, chacune rendue applicable par un décret d'application. Le travail conduit par le Gouvernement s'articule autour de trois axes : soutien aux petites entreprises, simplicité et modernisation. On note en particulier que la réforme systématise la possibilité pour les acheteurs publics d'insérer des clauses sociales et environnementales pour faire de la commande publique un véritable levier de politique publique.**

▶ **Focus**

## Données et faits

Il est bien difficile de trouver des chiffres précis sur ce que représentent les «*cantines d'État*» évoquées par le gouvernement comme étant une piste pour aider les secteurs de l'élevage en France. Le marché national, d'après Interbev, se répartit comme suit : 62 % de la viande commercialisée l'est en grandes et moyennes surfaces (GMS) alors que 23 % est vendue en restauration hors domicile (RHD). Les boucheries comptent pour 15 % des volumes de vente. Aujourd'hui, entre la moitié et 70 % des volumes de viande importée en France sont absorbés par la RHD. En ce qui concerne les lieux de consommation, 30 % serait consommée hors domicile. On peut encore préciser que 49 % des ventes de la GMS concernent de la viande hachée. Côté repas servis, les cantines pèseraient pour 3 milliards de repas par an, la restauration collective au sens large 4 milliards. La seule restauration scolaire sert 6 millions de repas par jour. Dernier chiffre : le gouvernement espère atteindre 40 % de produits de proximité dans la restauration collective en 2017.

Le département de la Mayenne a très vite réagi aux annonces gouvernementales en annonçant qu'à terme, 100 % des produits servis dans les collèges du département seront d'origine française avec 50 % en approvisionnement de proximité.

À suivre… Pour sa part, le conseil général de la Seine-Maritime affirme que 70 % des produits servis dans les cantines scolaires et les restaurants administratifs du département sont locaux.

LE solde provient du reste de l'Hexagone. Enfin, en 2013 ? le Syndicat mixte du Pays Vendômois (Loir et Cher) avait publié une note en partenariat avec le ministère et la chambre d'agriculture départementale. Il en ressortait, et c'était une estimation, que pour servir annuellement 450 000 repas en cantines publiques, on pouvait écouler 8 tonnes de sauté de bœuf, 3,5 tonnes de rôti et 8 tonnes de steak haché, à titre d'exemple. Le travail avait été réalisé aussi pour le porc et le poulet pour améliorer et organiser les pistes d'approvisionnement local. T. M.

## Le point sur le commerce agricole mondial

# L'actu internationale en bref

Questions sanitaires et phytosanitaires, règlements de différends et balance commerciale en revue.

### OGM

Le comité de l'Organisation mondiale du commerce chargé des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) a été saisi d'un nombre record de problèmes commerciaux lors de sa réunion des 15 et 16 juillet à Genève. Huit nouveaux dossiers ont été soulevés par des pays membres et seize déjà discutés étaient au programme. Les États-Unis ont estimé, devant le comité SPS de l'OMC, que la proposition de révision de la réglementation de l'UE sur la commercialisation des organismes génétiquement modifiés permettrait à ses pays membres de restreindre ou interdire l'utilisation d'OGM sans raisons spécifiques. L'Argentine, le Paraguay, l'Uruguay, le Brésil et le Canada ont exprimé des préoccupations similaires, affirmant que le projet de Bruxelles créerait des obstacles injustifiés aux échanges.

### Volailles

L'organe de règlement des différends de l'OMC a décidé, le 20 juillet, d'établir un groupe spécial pour arbitrer la plainte de la Chine contre la gestion du quota d'importation ouvert en 2013 par l'UE pour la viande de volaille, au profit, essentiellement, du Brésil et de la Thaïlande(1). Selon la Chine, la répartition de ce quota, qui la défavorise, est contraire aux règles de l'organisation mondiale. L'UE avait alloué 96 % de la quantité disponible au Brésil et à la Thaïlande et 4 % à la Chine et autres exportateurs. La création de ce groupe d'arbitrage avait été refusée le 19 juin par l'UE, qui ne pouvait pas s'y opposer une seconde fois.

### Mexique

La balance commerciale agroalimentaire mexicaine devrait être excédentaire pour la première fois depuis de nombreuses années, a annoncé le ministre de l'agriculture mexicain E. Martinez y Martinez, le 15 juillet. « J'ai quarante ans dans le secteur et je n'ai encore jamais vu de balance excédentaire », a témoigné le président du syndicat agroalimentaire CNA, Benjamin G. Ruiz. L'agroalimentaire est le secteur le plus dynamique du Mexique avec une croissance du PIB de 6,8 % prévue.

Dijon Céréales

# Une belle moisson d'été mais des disparités...

**La belle collecte d'été de Dijon Céréales, au-delà des 580 000 tonnes, ne doit pas cacher des disparités fortes chez ses adhérents, avec des zones particulièrement impactées par le déficit de précipitations et les fortes chaleurs en fin de cycle.**

Débutée le 22 juin, la moisson d'été de Dijon Céréales a été bouclée en un gros mois ! La situation anticyclonique permanente depuis le lancement des chantiers, mais aussi les fortes chaleurs accélérant la maturité, ont permis d'enchaîner les récoltes sans trêve et de terminer les travaux précocement, en avance d'une dizaine de jours.

## Des rendements très hétérogènes

Avec plus de 580 000 tonnes, la collecte d'été (majoritairement blé, orges, colzas, pois) est en hausse de plus de 21% par rapport à l'année 2014, campagne il est vrai très moyenne à cause de la sécheresse du printemps 2014. Il faut cependant apporter des nuances à ce tableau positif. Si les bonnes terres précoces affichent des rendements d'un très bon niveau, ils chutent fortement en terres séchantes peu arrosées. Les résultats sont ainsi très décevants, voire catastrophiques, pour certaines exploitations en terres légères des secteurs du nord de Dijon (contreforts Dijon, Saint-Seine-l'Abbaye et Is-sur-Tille notamment). La station météo de Til-Châtel (nord Dijon) a enregistré seulement 20 mm de pluie du 1er juin au 14 juillet 2015 (contre 95,8 mm en moyenne depuis 1998) et les températures ont atteint 19,4°C (contre 17,4°C pour la moyenne depuis 1998).
Les escourgeons et orges d'hiver 2015 ont donc particulièrement surpris avec des volumes en hausse de plus de 30% par rapport à 2014. Cela tient à la fois à l'augmentation des surfaces mais aussi à des rendements soutenus : 7,1 T/ha en moyenne en escourgeons, là encore avec de fortes disparités. Les orges de printemps s'en sortent plutôt bien, compte-tenu du contexte climatique sur la fin de cycle, avec une moyenne départementale estimée à 5,2 T/ha. Les qualités des orges sont correctes pour la brasserie.

## Des disparités entre productions

Les blés connaissent aussi une progression importante avec 25% de volumes supplémentaires pour la collecte d'été par rapport à 2014. Le rendement moyen atteint les 7 tonnes/ha sur l'ensemble de la coopérative, mais les moyennes de rendements des différents secteurs de Dijon Céréales varient de 5,7 à 8,3 T/ha selon les conditions pédoclimatiques locales. La qualité est au rendez-vous, avec des PS de bon à très bon et des protéines correctes.
Dans ce contexte, le colza déçoit un peu avec un recul d'environ 7% du volume collecté cet été. Le rendement moyen Dijon Céréales devrait tourner autour de 3,1 T/ha, l'excès d'eau au moment de la floraison en avril puis la sécheresse ont limité le résultat final.
Un vrai sujet d'inquiétude porte sur les cultures de printemps (maïs, tournesol, soja) dont le développement s'est construit dans des conditions (pas d'eau + chaleur) particulièrement difficiles. La moisson d'automne sera sans doute médiocre.
Dijon Céréales suit également de très près la situation de ses adhérents éleveurs pour lesquels le déficit fourrager, important en raison des chaleurs, vient s'ajouter aux difficultés multiples du secteur de l'élevage.

COMMUNIQUÉ


P.Maupetit pour Dijon Céréales

Moisson dans les Hautes Côtes à l'Etang Vergy chez Gilles Malsert.

Sinistres

# Cette année, ça a vraiment chauffé

**La canicule aidant, les incendies se sont multipliés dans le département.**

Elles leur ont déclaré leur flamme mais les agriculteurs s'en seraient bien passé. Plusieurs machines agricoles, principalement des presses et même certaines moissonneuses, ont pris feu lors de la moisson. S'il n'est pas encore possible d'obtenir un état des lieux précis et chiffré, le nombre de sinistres incendie apparaît particulièrement élevé cette année en Côte d'Or. *«Il semble même exceptionnel d'après tous les échos que nous avons eus»* souligne Jacques de Loisy, président de la commission «productions végétales» à la FDSEA, qui connaît bien le dossier de par son activité dans le domaine des assurances. Les lames qui viennent frapper les terres ou les pièces bouillantes cassant brutalement ne sont pas seules à être au banc des accusés. *«Les origines accidentelles restent les plus fréquentes mais certains sinistres sont liés à de la négligence humaine, des personnes jettent par exemple leurs mégots de cigarettes sans avoir conscience du danger. Dans d'autres cas, nous avons quelques interrogations quant à d'éventuelles intentions criminelles»* relève Jacques de Loisy. Dans la plupart des cas, les incendies se propagent dans la culture parfois non récoltée, occasionnant des dégâts supplémentaires. *«En plus du matériel, le préjudice peut être important. Heureusement, les agriculteurs sont généralement bien assurés»* poursuit le Côte d'orien, *«cela n'empêche pas un grand coup de stress quand survient ce type d'évènement. Pour pouvoir terminer la récolte, les exploitants ont le choix entre faire appel à une entreprise, contacter leurs voisins ou louer le matériel nécessaire. Certaines assurances peuvent d'ailleurs financer tout ou partie de cette location»*.


En plaine dijonnaise.

## Le compte n'y est pas

Le bureau de la commission productions végétales de la FDSEA, réuni ces derniers jours, a dressé un point économique du département. Si les rendements des cultures d'hiver *«ne sont pas mauvais»* dans leur globalité, ils n'apparaissent pas «suffisants pour couvrir les charges d'exploitation» comme l'explique Jacques de Loisy : *«même avec 60qx/ha en orge d'hiver, 70qx/ha en blé et 30qx/ha en colza, le compte n'y est pas. Les prix sont relativement faibles en céréales et oléoprotéagineux. Ils ont énormément baissé ces jours-ci à cause de la bonne récolte annoncée en Europe. Le niveau des charges, lui, est toujours aussi élevé et plombent les exploitations. Et devons nous redire que nous sommes victimes, dans nos régions intermédiaires, d'un déséquilibre au niveau de la Pac ? Il n'est pas normal qu'il y ait d'autres régions françaises ou d'autres productions agricoles qui touchent 50 à 100% de primes de plus qu'un scopeur en Côte d'Or. On a diminué les aides de nos régions à faibles potentiels céréaliers pour en en redonner ailleurs... Nous sommes les grands oubliés de la Pac. Nos Politiques n'ont toujours pas compris qu'il existe certaines zones qui méritent une certaine attention...»* Jacques de Loisy se montre particulièrement inquiet pour certains secteurs *«entre Dijon et Is-sur-Tille, ainsi qu'en début de plateau»* : *«les agriculteurs concernés ont obtenu de mauvais résultats cette année, c'est pour eux la deuxième campagne consécutive avec de grandes difficultés. Certains sont dépités et ne savent pas comment ils vont faire»*. Le président de la commission PV enchaîne avec les résultats *«catastrophiques»* des cultures de printemps et les grosses inquiétudes concernant le tournesol, le maïs et le soja : *«je sens une grande anxiété chez de nombreux producteurs. De l'ensilage de maïs devait être récolté dès cette semaine, avec un faible rendement alimentaire... La floraison s'était déjà effectuée en pleine sécheresse et le manque d'eau a aggravé la donne. Cette situation alarmante doit permettre de repenser la gestion de l'eau dans nos régions : nous devons pouvoir stocker de l'eau l'hiver pour l'utiliser en été !»*


Les fortes températures ont facilité la propagation du feu.

AURÉLIEN GENEST

Actions syndicales

# «Marquage à la culotte» annoncé

**FDSEA et JA se sont engagés la semaine dernière à maintenir la pression auprès des différents intermédiaires de la filière.**



Samuel Maréchal incite les éleveurs à poursuivre leurs actions chaque semaine, en l'absence d'avancées concrètes.

De l'abattoir à la distribution : chaque *«famille»* aura désormais droit à sa visite hebdomadaire. C'est ce que promettent les représentants de la FDSEA et des JA de Côte d'Or tant que l'accord du 17 juin ne sera pas respecté. *«Nous devrions être aujourd'hui à 30 centimes d'augmentation dans les fermes, nous en sommes très loin, même pas à la moitié»* déplorait mercredi 29 juillet Samuel Maréchal, le secrétaire général de la FDSEA, qui annonce un *«combat de longue haleine»* : *«nous ne sauverons pas l'élevage en une seule manifestation. Le chemin est encore long et nous allons mettre la pression sur tout le monde pour arriver à nos fins. Nous allons assurer un marquage à la culotte de tous les opérateurs. Le plan d'urgence permet seulement de reporter la dette. Le seul moyen de l'épurer, c'est de retrouver de la rentabilité et de faire respecter cet accord du 17 juin»*. Pour François-Xavier Lévêque, le président des JA, ce plan d'urgence est ni plus ni moins de *«la poudre aux yeux»* : *«Sur les 600 millions d'euros de ces mesures, pas moins de 500 sont consacrés à des reports de charges, ça ne nous fait pas avancer»*.

## Trois frigos vidés

Ce 29 juillet, une trentaine d'agriculteurs se sont intéressés à la famille de la restauration hors domicile, qui représente près de 6,2 milliards de repas chaque année en France. Les éleveurs se sont rendus dans trois entreprises à Dijon : un restaurant Flunch et deux sociétés de restauration collective Elior et Sodexo. *«Nous nous sommes concentrés sur l'origine des viandes et des produits agricoles en général. On nous dit de ne pas nous inquiéter : les charges ont beau être plus importantes en France qu'ailleurs, la consommation de nos produits serait privilégiée dans notre pays, alors nous avons voulu vérifier»* explique Samuel Maréchal. Pour François-Xavier Lévêque, *«le but était de communiquer sur la réalité des faits» : «nous sommes en Europe : on ne peut pas exiger l'exclusivité de nos produits mais au moins la majorité, je pense à la viande mais aussi à tous les produits agricoles»*.

## «Publicité mensongère»

A l'issue des visites, Gérard Berthaut, délégué cantonal FDSEA de Saulieu, et Dominique Guyon, président de la commission bovins viande de la FDSEA, déploraient une présence *«trop faible»* de viande française, de même que des difficultés à contrôler l'origine exacte de certains produits, notamment surgelés : *«Ce n'est pas clair du tout et on nous roule dans la farine. On peut même parler de publicité mensongère. Il y a vraiment du ménage à faire, même dans la filière car les choses n'avancent pas malgré nos actions depuis des années. Il faut changer certaines personnes, elles se reconnaitront. Les problèmes des éleveurs, ils s'en fichent totalement, du moment qu'ils font du business sur leur dos, ça ne peut plus durer ainsi»*.

AURÉLIEN GENEST



La mobilisation du 29 juillet s'intéressait au contrôle des viandes et autres produits agricoles.

## Pas facile de s'y retrouver

Pour la FDSEA et les JA, *«si l'ensemble des sociétés de restauration, commerciales ou collectives, s'engageaient à s'approvisionner avec des produits français, cela permettrait de contribuer largement à sortir les éleveurs français de l'ornière. Un point, qui concerne l'ensemble des structures contrôlées, est inadmissible aux yeux des éleveurs : la réglementation actuelle ne permet pas d'identifier l'origine du produit, en dehors de la viande bovine (pièce de viande) pour laquelle la mention du pays de naissance, d'élevage et d'abatage de l'animal est obligatoire. Seul le pays du dernier intervenant (abatteur ou transformateur) est indiqué. C'est le cas des viandes de porc, volaille, lapin... et de l'ensemble des produits préparés, y compris à partir de viande bovine. Il est donc impossible de garantir qu'un produit comme par exemple la paupiette de veau, soit élaboré à partir de matières premières d'origine française même si celui-ci porte un affichage «origine France». Plusieurs questions se posent alors : comment peut-on imposer aux éleveurs des obligations garantissant une traçabilité irréprochable sur leur exploitation alors que celle-ci n'est plus assurée dans la suite de la chaine ? Comment peut-on imposer des obligations aux éleveurs pour garantir la sécurité sanitaire de leur production si les consommateurs consomment, parfois à leur insu, des produits importés qui n'ont pas les mêmes garanties ? Pour les agriculteurs, il est primordial de mettre en place une réglementation qui permette un affichage lisible de l'origine des produits»*.



Gérard Berthaut et François-Xavier Lévêque.



Les visites avaient débuté au centre des impôts, à Dijon.

## ▸ Agenda

### 09/08 Marché de producteurs à Thorey-sur-Ouche



La mairie de Thorey sur Ouche organise son troisième marché de producteurs le dimanche 9 août 2015 de 9h à 13h. Plus d'une quinzaine de producteurs seront présents, viande (bovine, ovine, porcine) volailles, fromages, fruits et légumes, chocolat, pain et vin bio, fleurs, bière, miel.

### 8-9/08 Porte ouverte à la P'tite ferme




La P'tite Ferme à Poiseul-la-Ville vous accueille les 8 août (16h à 23h) et 9 août (10h à 18h) et vous propose : visite de la ferme, marché de producteurs, repas champêtre et tombola avec un panier garni à gagner. Renseignements : Famille Bertrand au 07 81 30 32 45.

### Du 21 au 23-08 : Fête du Charolais à Saulieu

La fête du Charolais se déroulera du 21 au 23 août à l'Espace Jean Bertin avec des concours concours bovin, ovin, avicole et équestre. Au programme : dégustations de viande charolaise, animations équestres folkloriques, exposition de matériels anciens ..

### 28-08 : Concours national ovin à Arnay-le-Duc

Le concours national ovin et la foire-vente de béliers inscrits et non-inscrits toutes races d'Arnay-le-Duc se déroulera vendredi 28 août en matinée. Cet évènement rassemblera entre 400 à 500 béliers. Des primes en espèces et des lots seront distribués aux acheteurs de béliers par tirage au sort. Renseignements et inscriptions : 06 70 11 19 94 ou 03 80 90 10 61.

### Evénéments équins en Août

Concours à Liernais le 8 août à 14h30, à Meursanges le 12 août à 9h30, à Vitteaux le 16 août à 14 heures et à Saulieu le 22 août à 10 heures.

Le bonheur est aussi sur le terrrain

# Agriculteur et fan de foot...

Le Paris-Saint-Germain se déplace ce soir à Lille pour le coup d'envoi du championnat. Un agriculteur du Châtillonnais livre ses impressions.


Romain Verstraete est footballeur et exploitant à Belan-sur-Ource.

Le championnat de France de football repart de plus belle ce soir à 20 heures. Avec son budget supérieur à un demi-milliard d'euros, le PSG fait une nouvelle fois office de favori. Romain Verstraete, agriculteur de 34 ans à Belan-sur-Ource, pronostique un nouveau sacre de Paris même s'il ne le porte pas forcément ce club dans son cœur : *«J'ai toujours été supporter de l'AJ Auxerre. Il y a encore quelques années, il y avait une certaine rivalité avec le PSG... Ça vient sans doute de là ! L'arrogance de ces footballeurs multimillionnaires ne m'aide pas à devenir fan des Parisiens. A part une énorme surprise, le titre sera malgré tout pour eux en fin de saison, il faut le reconnaître»*. Romain Verstraete reste un fervent supporter des clubs français en coupe d'Europe, y compris de Paris : *«ce sont les seuls matchs que je regarde à la télévision, surtout la Ligue des Champions. Si le PSG veux la remporter, ses joueurs vont devoir montrer un peu plus d'envie. Leur parcours de l'an passé a montré leurs limites, il faut un peu plus d'amour pour le maillot. C'est peut-être pour ça que je leur préfère d'autres clubs, certes moins huppés, mais avec une âme au sein du groupe. Je pense notamment à trois clubs à moins de 80 km de chez moi : Auxerre, Dijon et Troyes»*. Satisfait de la montée des Troyens en Ligue 1, Romain Verstraete espère la même issue aux deux clubs bourguignons : *«ils en sont capables, les Dijonnais sont sans doute les mieux placés vu leurs derniers résultats. Je ne manquerai pas d'aller voir le derby bourguignon cette année à Dijon»*.

## Du sport chaque semaine

Romain Verstraete est lui-même footballeur, dans le petit club de son village. Un entraînement le vendredi soir et un match le dimanche après-midi figurent chaque semaine sur son agenda: *«le métier d'agriculteur a beau être physique, ce n'est tout de même pas comparable, les dépenses d'énergies ne sont pas les mêmes. Étant à la base quelqu'un de nerveux, le football me permet aussi de me dépenser»*. Romain Verstraete n'oublie pas le côté convivial et se réjouit d'affronter chaque week-end des clubs voisins, à forte dominance rurale : *«on se connaît tous et c'est très sympa d'échanger avec d'autres agriculteurs. Salariés ou chefs d'exploitations, nous sommes un certain nombre dans les équipes de notre groupe de Troisième division, comme Montigny ou Aignay-le-Duc... Je profite de cette occasion pour avoir une nouvelle pensée pour mon pote Arnaud Chauve, qui nous a quittés en début d'année. Il jouait à Laignes et était comme moi un grand fan de ce sport»*.

AURÉLIEN GENEST

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
*constructions métalliques*
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Fête du charolais

# Une valorisation d'au moins 12%

Le comice agricole de Saulieu organise sa grande manifestation d'élevage les 21, 22 et 23 août avec des promesses de prix pour les exposants.


Florian Renon présentera Gigogne, une vache de quatre ans préparée depuis un an pour cet événement.

C'est l'un des plus grands rendez-vous agricoles du secteur. Il implique toute la filière, du producteur au consommateur. La traditionnelle fête du Charolais se profile avec sa 64ème édition qui débutera dans deux semaines. Les organisateurs du comice de Saulieu affichent un certain optimisme malgré le contexte du moment. *«C'est justement lors d'une année de crise que nous avons le plus grand nombre d'animaux inscrits»* fait remarquer Michel Bureau, responsable du secteur bovins au comice. *«Cette manifestation permet aux éleveurs de valoriser leurs bêtes et en cette période, il est inutile de préciser qu'ils en ont particulièrement besoin... Plus de 95% des animaux avaient été vendus l'an passé, avec une valorisation d'au moins 12% par rapport à ce qu'il se pratique en ferme»* poursuit le Côte d'orien. *«Nous sommes pleinement dans la raison d'être d'un comice : faire connaître les produits et les valoriser au mieux»* souligne pour sa part le président Jean-Michel Cap qui attend, au minimum, le même nombre de bovins qu'en 2014, édition qui en avait attiré 171 dans ce concours de haute qualité. *«A ce titre, les inscriptions se terminent et si des personnes veulent encore s'inscrire, qu'elles le fassent très rapidement»* indiquent Édouard Bénayas et Aurore Gérard, conseillers à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, qui assureront l'appui technique de ce rendez-vous.

## Rencontre avec un éleveur

Florian Renon, de Lacour-d'Arcenay, village à une dizaine de kilomètres de Saulieu, est déjà inscrit depuis plusieurs jours. Ce jeune homme de 21 ans participera pour la première fois au concours bovins en tant qu'éleveur : *«Je me suis installé en avril avec mes parents. Jusqu'à présent, je ne faisais que les accompagner. C'est une petite nouveauté pour moi, même si au final ça ne changera pas grand chose car j'étais salarié du Gaec»*. Florian Renon, passionné de l'élevage, présentera samedi matin Gigogne, une vache de quatre ans préparée depuis près de douze mois pour cet événement. Valoriser sa production, se comparer à d'autres éleveurs et faire connaître son élevage sont les trois principales motivations de Florian Renon. De bons résultats seront espérés, à l'image des trois prix de championnat glanés par son exploitation ces deux dernières années. Le Gaec Renon fera le déplacement avec trois autres animaux : *«en plus de ce concours de boucherie, nous amènerons une vache et son veau pour une présentation de reproducteurs bovins et aussi une jument de trois ans qui prendra part au concours de l'Union nationale du cheval de trait auxois»* note Florian Renon. La participation de plusieurs jeunes ravit tout particulièrement Jean-Michel Cap et son équipe : *«notre concours perdure dans le temps grâce à l'intérêt porté par la jeune génération. C'est forcément encourageant pour nous, organisateurs»*.

## Communication et côté festif

En plus des bovins et des équins, le comice agricole rappelle la tenue d'un concours ovins, particulièrement attractif l'an passé avec là aussi une belle valorisation des bêtes. Il faudra également compter sur la traditionnelle exposition avicole avec plusieurs centaines d'animaux. Cette grande fête agricole est aussi une belle opportunité de communiquer auprès du grand public. Jean-Michel Cap rappelle la présence d'un stand Interbev et de la présence inédite d'un marché *«Bienvenue à la ferme»*. De nombreuses animations sont prévues tout au long du week-end. En plus d'une exposition de matériels anciens, des stands concessionnaires et des partenaires de l'évènement, les équins assureront un petit spectacle et les visiteurs pourront assister à des démonstrations de chiens de troupeaux pour une grande première à Saulieu. Une centaine de bénévoles, dont une vingtaine d'agriculteurs du comice, seront mobilisés pour assurer la réussite de cette fête du Charolais. Le repas du samedi soir sera un bœuf à la broche : s'il sera encore possible de s'inscrire sur place, une réservation est conseillée au 06 89 96 85 86.

AURÉLIEN GENEST


Capucine de Posanges sera également en lice dans le concours de l'Union nationale du cheval de trait auxois.

Foire-concours aux culards de Moulins-Engilbert

# Record d'affluence au marché au cadran

Des ventes qui se poursuivent au-delà de 17h, un nombre impressionnant d'ex-aequo dans toutes les catégories du palmarès, des animaux plus nombreux que jamais dans une foire-concours aux culards devenue un rendez-vous de référence national.



Denis Godard (avec son fils, au 2ème plan) est reparti avec le Super prix d'honneur des culards, pour sa génisse de 24 à 36 mois (n°61).

Alain Guinot jubile, ce vendredi 31 juillet vers 16h. La 2ème foire-concours aux culards de l'année, qu'il organise en tant que président du Comité des foires de Moulins-Engilbert, vient de battre de nouveaux records d'affluence. 455 animaux présentant le caractère de culard participent au concours et à la vente aux enchères. Un chiffre de participation encore jamais atteint, et cela malgré le dédoublement de l'événement, avec un premier rendez-vous au mois de mai, depuis quatre ans. *«Cette année, pour tenter de respecter les délais, nous avons ouvert les deux salles des ventes, la salle n°1, comme d'habitude, pour les femelles et la salle n°2 pour les 70 mâles»* explique le responsable. Est-ce que cette initiative sera renouvelée ? *«Cela a peut-être un peu joué sur les cours des bœufs parce que les marchands étaient partagés en deux endroits, même si on a obtenu un gain de temps pour la vente»* soupèse Alain Guinot. D'ici mai 2016, la décision sera prise mais une autre solution va aussi venir sur la table des discussions avec la Sicafome : *«peut-être que l'on pourrait réserver un marché du mardi par mois, entièrement ou partiellement, à la vente des culards, ce qui permettrait de décongestionner les deux foires-concours parce que le reste de l'année, il n'y a pas de culards lors des marchés»*. Le succès de cette nouvelle édition et la venue de nombreux acheteurs de toute la France, fidèles ou occasionnels, semble d'ailleurs plaider en ce sens. Il y aurait un marché spécifique du culard, avec ses propres filières. *«Et Moulins-Engilbert est devenu une référence nationale. Cette fois encore, les amphithéâtres étaient archi-pleins»* se félicite le président de la foire pour qui, en terme de nombre d'animaux, *«nous ne pouvons pas monter plus haut»*. Il faut donc trouver des solutions...

## Conjoncture et météo

Evénement professionnel, la foire-concours aux culards est aussi un rendez-vous ouvert au public. Comme d'habitude, les apporteurs sont plutôt de la région, preuve supplémentaire que la *«niche»* du culard intéresse encore ces professionnels, éleveurs de charolais mais aussi de Blanc bleu et de Limousine. Toutefois, les enchères de vendredi dernier ont révélé un léger tassement des cours par rapport à l'édition du mois de mai. *«La conjoncture et la météo, qui pousse à affourrager, encourage à vendre des animaux pour limiter les charges et préserver les stocks fourragers»* précise Alain Guinot. L'offre pléthorique a donc aussi pu fausser un peu le jeu commercial. Et puis, *«s'il y a eu une baisse des cours des femelles, il y avait aussi des très beaux mâles mais qui ont connu une baisse encore plus significative des prix»*. Y avait-il trop de bêtes ? C'est récurrent, selon l'organisateur, *«il y avait beaucoup de bonnes bêtes mais qui étaient à la limite du critère culard. Peut-être une qualité globale légèrement inférieure à celle de la foire du mois de mai»* souligne-t-il simplement. Sachant que, contrairement à il y a deux mois, seuls les génisses et les bœufs étaient habilités à participer en juillet. Toujours est-il que la qualité était au rendez-vous. A en juger par la très belle génisse apportée par Denis Godard, de La Nocle Maulaix, qui a remporté le Super prix d'honneur, mais aussi par le nombre d'ex-aequo à toutes les places des podiums et dans chaque catégorie...

**E.C.**

## Le palmarès

**Super prix d'honneur :** n°61 (génisse de 24 à 36 mois) apportée par Denis Godard de La Nocle Maulaix (58)
**Génisses 12-18 mois :** Prix d'honneur, n°94 de Joëlle Bretigny ; 1er prix ex-aequo à la n° 49 de l'EARL Rémi Pipponiau, à la n° 293 du GAEC Martin Gilles, à la n°266 de Philippe Blaudier et à la n°93 de Joëlle Brétigny ; 2ème prix ex-aequo à la n°370 de Didier Loudenot, à la n°50 de l'EARL Pipponiau, à la n°265 de Philippe Blaudier ; 3ème prix ex-aequo à la n°260 du GAEC des Grands champs, à la n°269 de Philippe Blaudier et à la n°268 de Philippe Blaudier.
**Génisses 18-24 mois :** Prix d'honneur à la n°257 du GAEC des Grands champs ; 1er prix ex-aequo à la n°249 de Jérôme Fontaine, à la n°383 de l'EARL Vadrot et la n°425 de Roger Cognard ; 2ème prix ex-aequo à la n°347 de Michel Desmaizières, à la n°242 d'Emmanuel Fenayon et à la n°123 de Bruno Loreau ; 3ème prix ex-aequo à la n°381 de l'EARL Vacher Benoit et à la n°250 de Jérôme Fontaine.
**Génisses de 24-36 mois :** Prix d'honneur à la n°61 de Denis Godard ; 1er prix ex-aequo à la n°472 du GAEC du Val d'Arconce, à la n°415 du GAEC Juredieu, à la n°386 d'Anne-Marie Bondoux, à la n°35 de l'EARL du Grand Lormy et à la n°375 de Pierre Mignon ; 2ème prix ex-aequo à la n°327 de Gérald Gauthron, à la n°128 du GAEC du Passou et à la n°31 d'Olivier Loriot ; 3ème prix ex-aequo à la n°37 et à la n°43 de l'EARL du Grand Lormy, à la n°470 du GAEC du Val d'Arconce et à la n°274 du GAEC de la Petite embauche.
**Génisses de plus de 36 mois :** Prix d'honneur à la n°188 de Pierre Laudet ; 1er prix à la n°395 du GAEC du Ruisseau de Bussy, 2ème prix à la n°428 du GAEC Desmurs ; 3ème prix à la n°360 du GAEC de la Couteraute.
**Boeufs 12-24 mois :** Prix d'honneur au n°95 de Joëlle Brétigny ; 1er prix ex-aequo au n°158 de Nicolas Beauzon et au n°256 de Jérôme Fontaine ; 2ème prix au n°194 du GAEC Gauthé ; 3ème prix au n°366 de la SCEA Laguigner.
**Bœufs de plus de 24 mois :** Prix d'honneur au n°62 de Denis Godard ; 1er prix au n°51 de l'EARL Pipponiau Rémi ; 2ème prix ex-aequo au n°144 du GAEC du Passou et au n°180 de Gilbert Boulin ; 3ème prix au n°406 de Michel Combaret.

# Le Crédit Agricole Centre Loire face à la crise de l'élevage

Certaines filières agricoles dont la filière allaitante, la filière lait et la filière porc doivent aujourd'hui faire face à des situations particulièrement difficiles liées à de faibles niveaux de cours ne permettant pas de couvrir les coûts de production.
Le Crédit Agricole Centre-Loire, premier partenaire financier du monde agricole a, au vu des premiers signes de dégradation des équilibres financiers, naturellement mis en place dès l'automne 2014 une série de mesures visant à traiter les situations les plus difficiles dans le cadre de la relation de proximité des élus et salariés de la banque avec les exploitations concernées.
Malheureusement, la situation s'est dégradée sous l'effet d'une faiblesse persistante des cours et de la sécheresse exceptionnelle du printemps-été 2015 qui ne manquera pas d'occasionner des frais supplémentaires d'alimentation.
A ce jour, nous ne disposons pas de toutes les données financières des exploitations car, au-delà des dettes bancaires, il existe aussi des dettes fournisseurs parfois conséquentes.
Aussi, afin d'assurer la viabilité et la pérennité d'un maximum d'exploitations d'élevage, il nous parait indispensable et urgent de faire le point avec chaque exploitant afin de lui proposer des solutions personnalisées.
Il est donc très important que chaque exploitant contacte très rapidement son conseiller afin de prendre les mesures les plus adaptées à sa situation personnelle et professionnelle.
De plus, nous avons décidé d'élargir notre palette de financements afin de répondre aux conséquences de la sécheresse et aux besoins d'optimisation de la gestion des exploitations reposant sur des audits et diagnostics techniques.
Nous sommes bien conscients que l'élevage (viande, lait, porc…) constitue le socle de l'économie de nombre de cantons ruraux et que les enjeux de la survie de ces filières dépassent très largement les seuls éleveurs concernés.

Aussi pour le Crédit Agricole Centre Loire, banque coopérative de proximité, son investissement au service des éleveurs en difficulté relève d'une démarche tout autant économique que sociale et territoriale.

**François Thibault Xavier Malherbet Président Directeur Général**

## ► Agendas

### 08/08 62ème foire-concours de Corbigny

La traditionnelle brocante et le non moins fameux concours d'animaux (bovins et ovins) de Corbigny se tiendra le samedi 08 août, sur le champ de foire de la commune. Programme : réception des animaux sur le champ de foire de 6h à 8h (accès par la rue d'Augenay), marquage des animaux de 8h à 8h45, opérations du jury de 9h à 10h30, visite officielle à 10h30, attribution des deux prix de championnat à 11h, lecture du palmarès de 10h45 à 11h30 et distribution des prix de 11h15 à midi. Tous les animaux présentés devront être identifiés et répondre aux normes sanitaires prophylactiques en vigueur. Les éleveurs bovins seront munis des documents DAB et ASDA (carte verte) qu'ils remettront au secrétariat à l'entrée du champ de foire et les éleveurs ovins du DSAO (document sanitaire d'accompagnement des ovins) ou équivalent attestant que l'élevage est officiellement indemne de brucellose ovine. Le prix des inscriptions est de 9 euros par bovin et de 3 euros par ovin. Les inscriptions sont prises jusqu'au mardi 4 août au soir à la SICAGEMAC (marché au cadran) ou par téléphone au 03 86 20 00 37. Renseignements auprès de Pascal Loisy (président) au 03 86 20 07 32 ou au 06 66 97 52 42.

### 15/08 Rétromoisson à Saint-Loup-des-Bois

La Rétromoisson de Saint-Loup est devenue le lieu incontournable de rassemblement des férus de vieilles mécaniques, agricoles bien sûr, mais également des collectionneurs et amateurs de belles carrosseries, voitures de collection, motocyclettes... Le 15 août, toute la journée, le Nouveau musée de la machine agricole invite donc tous les curieux à venir faire un voyage dans le temps, un voyage dans l'histoire du monde agricole, où se croisent la traction animale et la traction mécanique, les traditions et la mémoire rurale, où l'homme a toujours sa place, hier comme aujourd'hui. Les chevaux et bœufs affairés aux travaux de la terre côtoieront près de 800 machines d'antan en action. Un spectacle unique en Europe ! Renseignements au Nouveau musée de la machine agricole et de la ruralité, au 03 86 39 91 41, par mail à musee.stloup@orange.fr ou sur le sit internet www.framaa.fr.

## ▶ Formation

**Septembre Formation *«Appréhender les prix de revient en grandes cultures»***

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation *«Appréhender les prix de revient en grandes cultures»*, sur un jour, en septembre prochain (date non encore fixée). Contact : Bénédicte Bracq au 03 86 93 04 01.

**1er ou 24 septembre Formation *«Tuteurs: sécuriser son exploitation»***

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation *«Tuteurs : sécuriser son exploitation»*, le 1er ou le 24 septembre prochains. Contact : Christophe Bossaron au 06 80 17 22 79.

**02/09 Formation *«Réaliser ses vérifications périodiques d'engins de levage»***

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation *«Réaliser soi-même les vérifications périodiques de ses engins de levage»*, sur un jour, le 2 septembre prochain à Beaulieu. Contact: Christophe Bossaron au 06 80 17 22 79.

**4 et 14/09 Formation *«utilisation des outils informatiques»***

La FDSEA organise une formation sur l'utilisation des outils informatiques les 4 et 14 septembre de 9h00 à 12h30, à la Chambre d'agriculture de Nevers. Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr

**10 et 17 septembre Formation *«Préparer l'alimentation hivernale de son troupeau»***

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation sur *«l'Alimentation hivernale de son troupeau»*, sur deux jours, les 10 et 17 septembre prochains à Nevers. Contact: Jean-Louis Bridier au 03 86 93 40 54.




## Foire-concours aux ovins reproducteurs de Moulins-Engilbert

# Un des piliers de la sélection ovine nivernaise



La foire-concours aux ovins reproducteurs de Moulins-Engilbert s'est tenue mardi dernier sur le champ de foire de la commune.

**Mardi 4 août au matin, le champ de foire de Moulins-Engilbert a accueilli la traditionnelle foire-concours aux ovins reproducteurs. 8 élevages et 80 moutons ont participé à ce rendez-vous traditionnel.**

2014 avait été une année exceptionnelle pour la foire aux ovins de Moulins-Engilbert. Elle s'était tenue durant le comice agricole dans la commune et 120 animaux avaient alors participé. Cette année, 80 moutons étaient présentés, mais c'est *«un très bon chiffre»*, pour Alain Guinot, président du Comité des foires, organisateur de l'événement. *«Ici, il y a une bonne ambiance de moutonniers, pas comme en élevage allaitant, et surtout s'il n'y a jamais énormément d'animaux à notre foire, il s'en vend au minimum une dizaine chaque année»* constate Alain Guinot. Mardi, à 9h30, tandis que les deux jurys de Saône-et-Loire départageaient les meilleurs, déjà 6 reproducteurs avaient changé de mains. A 11h, le saône-et-loirien Dominique Duverne, venu avec ses charrollais, confirmait la tendance: *«il s'en est vendu. Et il y a des gens qui passent de cases en cases, qui évaluent et comparent et qui repassent ensuite acheter». «Ici, c'est comme une vitrine»* constate Denis Douard, éleveur en retraite, dont le fils a repris l'élevage allaitant et ovin de Dornes, dans le sud-ouest de la Nièvre. *«Les foires sont importantes pour les éleveurs : elles permettent de connaître les origines et les méthodes de travail. Voir les animaux, c'est important pour pouvoir choisir»* assure le Nivernais. Et Dominique Duverne de confirmer : *«A l'oeil, on compare par rapport aux autres animaux, même si l'on n'évalue pas tout visuellement. On a nos index pour pouvoir renseigner les clients mais cela peut déjà donner des indications sur la viande et le gigot, le critère essentiel recherché chez les reproducteurs. Ce n'est pas pour rien que si les petites foires ont tendance à disparaître les unes après les autres, ici, il y a beaucoup d'éleveurs de la Nièvre. Sans cette foire, nous aurions plus de mal à vendre. On le ferait à la maison, mais beaucoup plus difficilement»*. Moulins-Engilbert, avec Luzy, Corbigny et bien sûr Decize, reste un pilier de la sélection ovine dans le département.

Le niveau des prix n'est pas satisfaisant, Dominique Duverne parle d'un prix en baisse autour de 5,30 €/kg, en forte baisse. *«Les cours sont moroses, le moral n'est pas bon mais nous sommes habitués dans notre production»* estime seulement Dominique Duverne *«ce qui est dommage, c'est que beaucoup de moutons ont disparu avec les gens de ma génération. On a délaissé les ovins alors qu'on aurait dû encourager les jeunes à en faire au milieu des vaches»* remarque Denis Douard. Alain Guinot et Pascal Petit ont d'ailleurs fait passer quelques messages, lors de la remise des prix : *«la troupe ovine a considérablement diminué dans la Nièvre mais c'est parce que les sélectionneurs partis en retraite n'ont pas été remplacés. Cette année, avec la Pac, le brabant a pris de l'ampleur sur les prairies, de Châtillon en Bazois à Cercy-la-Tour. Cela n'arrange rien mais ceux qui ont voulu labourer cette année, vu la météo et l'avancement des cultures, risquent de s'en mordre les doigts». «Nous, nos revendications sont toujours les mêmes. Un meilleur partage des marges entre nous et les consommateurs et non pas ce que les politiques ont interprété par une hausse des prix à la consommation»* conclut Pascal Petit. En ovins, comme dans toutes les autres productions...

EMMANUEL COULOMBEIX

### Le palmarès

**- Race Charollais : Non inscrits : catégorie agneaux, 1er prix à l'élevage Renier d'Issy-l'Evêque (71), 2è prix à l'élevage Chappé de Lormes (58), 3è prix à l'élevage Douard de Dornes (58), Prix d'ensemble à l'élevage Renier ; Inscrits : catégorie agneaux, 1er prix à l'élevage Porterat de Grandvaux (71), 2è prix à l'élevage Duverne de Saint-Symphorien de Marmagne (71) ; 3è prix à l'élevage Renier, Prix d'ensemble à l'élevage Duverne ; catégorie anthenais : 1er prix à l'élevage Porterat ; catéorie adultes : 1er prix à l'élevage Chappé.**
**- Race Texel (2 participants) : Catégorie agneaux, 1er prix à l'Elevage Emile de Tintury (58) ; catégorie anthenais, 1er prix à l'élevage Blond de La Celle sur Nièvre (58) et 2è prix à l'élevage Emile de Tintury.**




Les moutons de Dominique Duverne étaient tout heureux de ramener un 1er prix d'ensemble à la maison...

## Emploi

# Les stages de plus de 2 mois comptent pour la retraite

**Désormais, les stages en entreprises d'une durée supérieure à deux mois peuvent permettre de valider des trimestres pour la retraite, sous réserve du versement de cotisations.**

C'est afin de mieux s'adapter au parcours des jeunes et notamment pour tenir compte des stages obligatoires ainsi que de l'entrée plus tardive dans le monde du travail que la dernière réforme des retraites a prévue la possibilité de valider des trimestres de retraite pour les stagiaires en entreprise. C'est un décret du 11 mars 2015 qui précise les conditions d'éligibilité des étudiants et la nature des stages pouvant être pris en compte. Il fixe le délai de présentation de la demande, le barème appliqué ainsi que les modalités d'échelonnement de ce rachat.
Le rachat de trimestre est ouvert à tous les étudiants qui suivent un stage en milieu professionnel débuté à partir du 15 mars 2015. Afin de bénéficier de ce dispositif, l'assuré doit en faire la demande dans un délai de deux ans à compter de la fin du stage. Cette demande doit être adressée à la caisse de retraite à laquelle est rattachée la résidence de l'assuré. Le stagiaire devra fournir des justificatifs quant à la réalisation de ce stage, notamment les copies de sa convention de stage et de son attestation de stage. Une période de deux mois de stage ouvre droit à la validation d'un trimestre d'assurance vieillesse. Chaque trimestre ainsi validé doit faire l'objet d'une cotisation égale à 12% du plafond mensuel de la sécurité sociale en vigueur au 1er janvier de l'année du dépôt de la demande, ainsi, pour l'année 2015, chaque trimestre racheté coutera 380,40€. Le versement de cette somme peut être étalée dans le temps sur un voire deux ans.

SERVICE EMPLOI FDSEA 58

## Réunion de la section bovine de la FDSEA 58

# Maintenir la pression

**Pour faire le point sur les dernières actions syndicales, détailler le plan du gouvernement en soutien à l'élevage, décider de la poursuite du mouvement de colère dans la Nièvre, une réunion de la Section bovine de la FDSEA 58, s'est tenue lundi 3 août à Châtillon-en-Bazois. Hormis les quelques différences d'appréciation de la stratégie à mener, tous les participants ont indiqué qu'ils voulaient maintenir la pression.**

Autour d'Emmanuel Bernard, Stéphane Aurousseau et Stéphane Lafranchise, les membres de la section élargie aux présidents cantonaux ont procédé à un vote, vers 13h30, lundi dernier. Cinq types d'actions avaient été identifiées durant la réunion : trois ont été retenues pour les semaines à venir : une relative aux prix des productions, *«une vigilance accrue sur l'origine des viandes avec des contrôles inopinés des camions sur les routes de la Nièvre»*, résume le directeur de la FDSEA58, une seconde relative aux normes qui touchent la profession d'éleveur, *«en direction des services de l'Etat et de la préfecture»*, et enfin *«une action nationale qui nous semble inéluctable et que nous pousserons dans les discussions avec la FNSEA, sans doute en septembre»*. Tous les participants sont bien conscients des enjeux et des nécessaires points de vigilance que la situation économique de l'élevage -les bovins allaitants mais aussi le lait et les porcs- commande. Ce sont plutôt des différences d'interprétation qui se font jour sur la stratégie à mettre en œuvre au plan départemental.

### Différences d'approche stratégique

Si, pour certains, *«il faut passer à la vitesse supérieure, en allant bloquer l'Assemblée nationale et le Sénat à Paris, car avant tout ce sont les politiques qui sont responsables depuis le temps que nous les alertons»*, pour d'autres, dont certains jeunes agriculteurs, les actions doivent être plus ciblées. Alexandre Lorré a fait part de ses interrogations sur le fait que lors des blocages de grandes surfaces, le 3 juillet, des enseignes locales, à Corbigny ou à Decize, aient été visées par les agriculteurs *«alors que ce sont celles qui jouent le jeu de l'approvisionnement local»*. D'autres, dont Emmanuel Bernard, ont répondu qu'au-delà de quelques cas individuels, bénéficiaires de ces bonnes relations, c'est un enjeu global et national qui touche l'ensemble de l'élevage et que les actions contre les grandes surfaces ne sauraient exempter certaines enseignes pour préserver ces niches alors que la vigilance doit être de mise globalement. Et concernant l'impact sur l'image des paysans et sur l'attractivité du réseau FDSEA, quelques voix ont témoigné que *«des adhérents refusaient de renouveler leur cotisation car ils ne veulent pas payer pour payer les frais de remise en état des dégâts dans les manifestations et que d'autres ne considèrent pas qu'il soit opportun de paralyser tout le pays, au moment des vacances ou des chassés-croisés sur les routes»*. Stéphane Aurousseau, le président de la FDSEA58 a synthétisé les débats, avant le vote, et a minimisé l'impact négatif des actions syndicales. *«A chaque fois, je suis confronté à quelques cas d'adhérents qui ne se retrouvent pas dans la stratégie mais, dans le même temps, nous recevons de nouvelles demandes d'adhésion tous les jours au bureau»*. Ce qui est sûr, c'est que la vigilance et la mobilisation de tous *«nous font obtenir quelques avancées et que nous devons maintenir l'unité pour continuer à peser»* dans les négociations avec la filière et les pouvoirs publics. Si la colère semble donc marquer une pause de pure forme, après le blocage des échangeurs de l'A77 vers Nevers, le 23 juillet, pour autant, la FDSEA58 maintient le cap. Cela devrait se voir au mois d'août et en septembre...



La Section bovine de la FDSEA 58 s'est réunie lundi matin à la mairie de Châtillon-en-Bazois, pour faire le point.

EMMANUEL COULOMBEIX

## La 38ème foire nationale aux ovins reproducteurs, le 18 août

# Decize veut rester en tête

Le constat ne souffre d'aucune contestation : *«Decize est la foire aux béliers la plus importante de la Nièvre»*, selon Claudie Vilaine, la jeune éleveuse de Saint-Parize-le-Châtel, qui préside le Comité d'organisation depuis 2011. Ces dernières années, ce sont autour de 25 exposants qui ont amené en moyenne 10 béliers chacun, de races Mouton charollais, Texel, Suffolk, Berrichon du Cher, Rouge de l'Ouest, Ile de France et Charmoise. L'organisatrice espère en accueillir autant voire plus cette année et les inscriptions se font jusqu'à la dernière minute. Pourquoi un tel succès ? *«Parce que géographiquement, nous sommes bien situés, à cheval entre différents départements. Sur les 25 sélectionneurs, une dizaine vient de Saône-et-Loire et en tout ils sont originaires de 6 départements, comme par exemple de l'Allier, de Côte d'Or et de l'Yonne»* indique Claudie. Quant aux acheteurs, *«ils sont en grande majorité Nivernais, même s'ils viennent aussi parfois de Saône-et-Loire, du Cher, du Loiret, de la Seine-et-Marne et de Haute-Marne»*... La foire aux ovins reproducteurs de Decize mérite amplement son qualificatif de foire nationale. C'est aussi la garantie de voir des animaux qui supportent la comparaison entre eux et qui, dans chaque race, constituent une offre non négligeable pour les éleveurs qui veulent renouveler leurs troupes. D'autres raisons expliquent l'attractivité du rendez-vous du mois d'août. *«Pendant la foire, il y a un concours sur ascendance pour récompenser les éleveurs d'après les index de prolificité et la valeur laitière des mères des béliers exposés»* précise la présidente. Et puis, pour aider les ventes, des primes sont données par tirage au sort aux acheteurs. *«C'est important car au total, 500 euros sont accordés, 50 euros pour les meilleurs béliers inscrits, et 25 euros pour les meilleurs non inscrits. Cela est possible grâce à la générosité des donateurs»* explique Claudie Vilaine. Résultat de cette démarche pro-active : en 2014, 73 béliers ont été vendus à Decize, ce qui représente un taux de 32% du nombre d'animaux présentés. Sauf 2012, avec un taux de 43% parce qu'il y avait peu d'animaux, c'est une des mailleurs années depuis 2009 et ses 25%. Les moutonniers aiment de plus en plus cette foire nationale aux ovins reproducteurs. Evidemment, toutes les garanties sont apportées aux acheteurs : les achats s'effectuent auprès d'élevages inscrits à un O.S. Ou en contrôle de performance officiel garantissant les conditions sanitaires par rapport à la Brucellose, au visna maëdi et à la tremblante...

La réussite de l'événement tient aussi à la mobilisation de ses organisateurs. Réunis en association, ils sont une dizaine, très motivés, à faire rayonner la manifestation le plus loin possible.

Les clés du succès reposent aussi sur l'efficacité de l'événement en lui-même. Autour de la foire et du concours, se greffent de nombreuses animations utiles, telles qu'un stand de tonte et une démonstration de chien de troupeau. Une buvette et une dégustation de viande d'agneaux sont aussi de la partie, afin d'encourager les visiteurs à rester un peu plus longtemps sur le site. Enfin, et ce n'est peut-être pas le moindre atout : compte tenu du nombre d'animaux, c'est bien l'offre et la demande qui jouent à plein dans la réalisation du prix. *«Les agneaux, anthenais et adultes, qu'ils soient inscrits ou non inscrits partent au juste prix»*, ce qui satisfait aussi bien les sélectionneurs que les acheteurs. Comptez 100 euros d'écart entre un agneau inscrit et un non inscrit et 160 euros d'écart entre un anthenais inscrit et un non-inscrit.




Claudie Vilaine préside depuis 2011 le Comité d'organisation de la Foire nationale aux ovins reproducteurs de Decize. Elle fait la promotion de la prochaine édition qui aura lieu mardi 18 août sur la Promenade des Halles, en parallèle à la brocante de la commune.

EMMANUEL COULOMBEIX

### Sécheresse estivale – La FDSEA demande le déclenchement de la procédure *«calamités agricoles»*

**Par courrier en date du 22 juillet, la FDSEA a sollicité du Préfet de la Nièvre, Jean-Pierre Condemine, le déclenchement de la procédure calamités agricoles dans le département de la Nièvre. Face à une sécheresse qui contraint les éleveurs aux trésoreries déjà exsangues à déstocker du fourrage et à réengager des dépenses complémentaires pour nourrir les animaux, la pression dans les campagnes est oppressante et nécessite la mobilisation sans faille des services de l'Etat. Prix en berne, retombées incertaines de la nouvelle PAC et sécheresse estivale. La coupe est pleine !**

**S.L – FDSEA 58**

**ACTION DESTOCKAGE MATERIELS D'OCCASIONS**

- 38458 déchaumeur **VADERSTAD CULTUS 420**, 2006, 21 dents rouleau acier **25 000 €ht**
- 39337 combiné de semis **LEMKEN SOLITAIR HELIODOR**, 2011, 24 rangs rouleau packer trapeze herse étrille, traceurs lateraux **20 000 €ht**
- 29923 semoir à grains **VADERSTAD SPIRIT ST400S**, 2012, traceurs lateraux + prélevées 24 rangs **45 000 € ht**
- 16094 semoir direct **KUHN SD 4000**, 2005, 23 rangs, rehausse trémie traceurs latéraux et prélevées, disques ouvreurs neufs non montés **24 000 €ht**
- 32712 semoir à grains **VADERSTAD RAPID 400S**, 2000, système disc herse arrièr **22 000 €ht**
- 30684 déchaumeur **QUIVOGNE CULTIFLEX CF3R**, 2013, 21 dents, roue terrage repliage hydraulique **6 500 €ht**

**PAGOT CAPUT**
Rue Henri Poincaré
70002 VESOUL CEDEX
Tél. : 03 84 75 96 09
Port : 06 72 95 95 09
s.petiet@pagot-caput.fr

CLAAS

## ▸ Agenda

### 09/08 35ème fête de la moisson à Saint-Père-sous-Vézelay

Une remontée dans le temps, au début du siècle, est proposée grâce au Foyer d'Education Populaire de Saint-Père. Derrière d'antiques machines à vapeur, l'on aperçoit Vezelay. Les chevaux de traits seront à l'ouvrage. Des métiers rares seront aussi présentés comme des sabotiers des vanniers ou encore des cordiers. Des danses du folklore morvandiau seront aussi au rendez-vous. Pour divertir les petits, un manège, des structures gonflables et des promenades en calèche. Entrée: 3 €. Gratuit pour les enfants de moins de 14 ans. Repas de moisson à 20 h
12 € pour les adultes, 6 € pour les enfants.

### Spectacle historique à Saint-Fargeau

Envie de se plonger dans l'histoire de France ? Le château de Saint-Fargeau offre un des spectacles les plus grands d'Europe. Avec parfois plus de 600 acteurs et 60 cavaliers. Durant 1h30, les comédiens retrace l'épopée de Jeanne d'Arc, rejouent des tournois de chevalerie, ou se remémorent le passage des troupes américaines en Puisaye. Tous les vendredis et samedis, jusqu'au 22 août inclus à 22h. Entrée : 18 € (adulte), 11 € (enfants jusqu'à 6 ans). Renseignements au 03 86 74 05 67 et sur www.chateaudestfargeau.com

### 08/08 Visite de la brasserie de Saint-Privé

Kate Hallet est une brasseuse passionnée. Dès 11h, elle accueille les curieux au lieu-dit La Plauderie, à Saint-Privé. Au programme : démonstration et dégustation des 8 bières de cette brasserie familiale, créée en 2007. Participation, 3 euros pour les adultes, gratuit pour les moins de 12 ans. Inscription au 03 86 74 10 07.

### 13/08 Les Jeudis du Goût à Auxerre

A bord de l'Hirondelle, croisière d'1 h 30 sur le canal du Nivernais avec dégustation de vins et de produits régionaux. Au menu de ce jeudi 13 août : dégustation des biscuits artisanaux Bille de Sucre. Des cidres et jus de pomme du Pays d'Othe seront aussi à découvrir. Départ à 17 h précises du Quai de la République. Réservation obligatoire auprès des Bateaux touristiques de l'Auxerrois au 06 30 37 66 17. Participation : 16,90 €, 10 € (de 4 à 12 ans)

## Colza

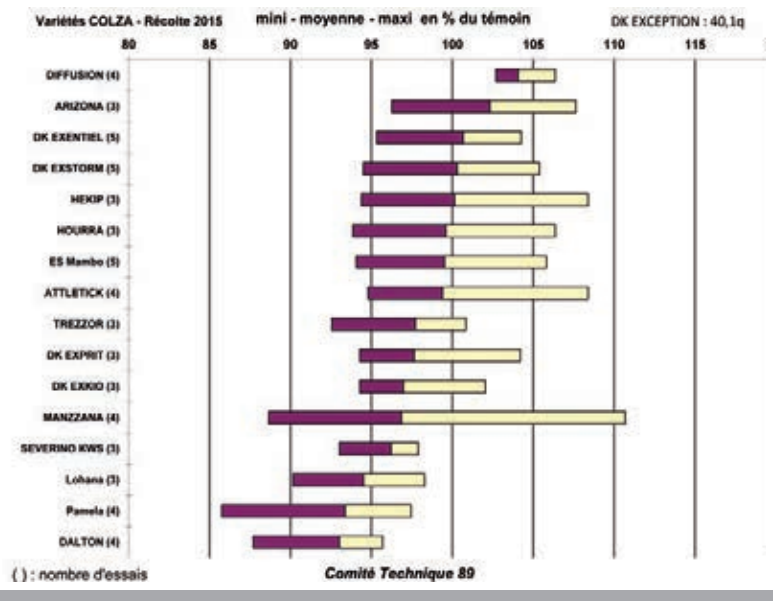
# Récolte 2015 : des résultats très contrastés !

**Même s'ils sont inférieurs à ceux de 2014, les rendements sont satisfaisants, souvent supérieurs à 35 q/ha, à l'exception des plateaux de Bourgogne où le colza déçoit fortement (entre 15 et 25 q/ha), suite aux dégâts causés par le gel de début février sur des colzas affaiblis par les ravageurs d'automne.**

Le Comité Technique de l'Yonne regroupant l'ensemble des Organismes Stockeurs du département (Seine Yonne, Cerepy, Cavap-Vanagri, Axéréal, Soufflet Agriculture, Ruzé), Terres Inovia (institut technique, ex-Cetiom) et les Chambres d'agriculture de l'Yonne, de la Nièvre, de la Côte d'Or, de l'Aube et du Loiret, s'est réuni le 28 juillet pour faire le point sur la campagne du colza 2015 et les performances des variétés testées cette année. Les conditions climatiques de l'année ont été globalement favorables à l'implantation des colzas, notamment pour des semis réalisés autour du 20 août. Cependant, certains secteurs ont été pénalisés par des quantités d'eau importantes entraînant de la battance et donc des levées hétérogènes. Les semis réalisés fin août / début septembre ont été freinés par les conditions froides puis sèches. Certaines parcelles ont également dû être re-semées pour des raisons de mauvaises levées ou de ravageurs (limaces et petites altises notamment).

### Dégâts importants dans le Tonnerrois

Concernant leur développement, les premiers colzas semés étaient globalement bien implantés en entrée d'hiver avec de beaux pivots et des biomasses moyennes à élevées (de 700 g à plus de 1,5 kg/m²). L'hiver peu rigoureux, à l'exception de quelques jours fin décembre, n'a pas permis un arrêt de leur croissance et dans la plupart des cas, les pesées de sortie d'hiver sont très peu différentes de celles mesurées à l'entrée de l'hiver. Suite aux gelées de février, des dégâts importants entrainant des pertes de pieds, sont observés sur la région du Tonnerrois, altérant le potentiel de la parcelle voire le retournement de la culture. Par la suite, la montaison a été soumise à de fortes amplitudes thermiques ainsi qu'à un manque d'eau qui a engendré des colzas assez petits ainsi qu'une faible valorisation des 1ers apports d'azote. Durant la floraison, les écarts entre les températures maximales et minimales ont également été très importants. De plus, cette floraison a été fortement raccourcie par les pluviométries importantes le 1er et le 2 mai, d'où un nombre de siliques inférieur à 2014. Puis, l'absence de pluie sur les mois de mai et juin ainsi que les températures échaudantes du mois de juin ont eu un impact important sur le remplissage et donc sur le poids de mille grains.




### Des ravageurs bien présents

Côté ravageurs, une présence importante des altises (grosses ou petites) est notée très tôt en saison mais aussi dans la durée. Le Bulletin de Santé du Végétal signale, dès le 12 novembre, des larves d'altises dans un tiers des parcelles du réseau, avec quelques parcelles largement au-dessus du seuil de nuisibilité. A la sortie de l'hiver, la présence de larves dans les pieds combinée aux gelées de février ont causé de nombreux dégâts, en particulier sur les Plateaux du Tonnerrois entraînant le retournement de nombreuses parcelles ou le maintien de parcelles au potentiel très altéré. Dans certaines situations, des colzas pouvaient compter plus d'une quinzaine de larves d'altises associées à des larves de charançon du bourgeon terminal. Peu de dégâts de charançon de la tige du colza ont été observés cette année. Cependant, une présence importante de charançon de la tige du chou est notée. Les pucerons verts ont été présents également en quantité importante de mi-septembre à mi-novembre. Les méligèthes sont arrivés très tardivement, ne causant pas de dégâts notoires. Un *«nouveau»* ravageur à signaler : le campagnol


Des rendements hétérogènes selon les variétés.

des champs qui a causé de nombreux dégâts, principalement dans des parcelles en semis direct.

### Des rendements inférieurs à ceux de l'an passé

Côté maladies, très peu de choses à signaler à l'exception de présence de cylindrosporiose en sortie d'hiver dans les secteurs à terres froides. Des cas d'oïdium entraînant jusqu'à 30% de perte de feuilles ont été signalés à l'automne et quelques cas sur siliques mais tardivement. Malgré les conditions climatiques favorables et de nombreux kits pétales positifs, la météo du printemps n'a pas permis au sclérotinia de se développer.

Côté rendement, les résultats sont globalement inférieurs à ceux de l'année passée avec une collecte inférieure à 20-25 quintaux sur les Plateaux et allant jusqu'à 35-40 quintaux sur le nord du département. Les semis les plus soignés favorisant une implantation rapide des colzas (semis de précision, localisation des engrais : 18-46, micro-granulés starter, apport de matières organiques) sont les situations qui ressortent généralement avec les meilleurs résultats.

La synthèse des 7 essais met en avant les bons résultats des hybrides mais fait également ressortir une nouvelle lignée demi-tardive: ES Mambo, plus productive que ses concurrentes en bas de classement.

EMILIE RIBEROLLES
CHAMBRE AGRICULTURE 89
POUR LE COMITÉ TECHNIQUE DE L'YONNE

## AVE 89

# Une nouvelle animatrice emploi

Un nouveau visage à la FDSEA de l'Yonne, avec l'arrivée, le 20 juillet dernier, de Marie Giraud, venue renforcer l'équipe et plus particulièrement le service emploi. De formation comptable, Marie était jusque là salariée de la Maison de l'Emploi à Auxerre, en charge de la comptabilité et de la gestion des paies. Elle s'occupera désormais d'Agri Viti Emploi 89, premier groupement d'employeurs en agriculture à voir le jour dans le département, en décembre 2013. Créé conjointement par la FDSEA de l'Yonne, le Service de remplacement et le réseau départemental des Cuma, AVE 89 s'est donné pour objectif de renforcer l'offre de compétences et le développement de l'emploi rural icaunais. Tout en facilitant la gestion administrative des embauches et recrutements, le dispositif mis en place aide les exploitations à mieux gérer notamment, la saisonnalité de certaines activités, ainsi que leurs besoins éventuels de main d'œuvre à temps partiel.

Outre le recrutement des salariés et la recherche d'employeurs potentiels, Marie Giraud assurera le suivi administratif de la structure, ainsi que le volet communication, pour accroître son développement. Que vous soyez employeur ou salarié, vous pouvez la joindre pour tout renseignement au 03 86 49 48 28. Portable 07 71 15 44 74.
Email : agrivitiemploi89@gmail.com
Nous lui souhaitons la bienvenue et pleine réussite dans ses nouvelles fonctions

DOMINIQUE BERNERD


La nouvelle animatrice d'AVE 89, Marie Giraud et le président de la structure, Ludovic Barat.

Mobilisation éleveurs

# La restauration hors foyer sous contrôle

**Après les transformateurs la semaine dernière, les éleveurs ont ciblé la restauration hors foyer, pour y contrôler notamment l'origine des viandes servies sur les tables.**



La délégation, devant le restaurant Courte-Paille, à Rouvray.

La mobilisation des éleveurs ne faiblit pas. Après les transformateurs il y a huit jours, leur action a ciblé cette semaine la restauration hors foyer. Au total près d'une soixantaine d'éleveurs ont visité différentes enseignes franchisées, à Sens, Auxerre et Cussy-les-Forges, pour y contrôler l'origine des viandes et produits affichés au menu. Vérifiant par ailleurs si la hausse des prix négociée suite aux accords de juin était ou non appliquée.

Ils étaient une vingtaine, ce vendredi après-midi, à patienter devant le restaurant Courte-Paille, dans l'attente de la fin du service, afin de ne pas pénaliser les clients présents. Une visite impromptue, qui a contraint le directeur de l'établissement, absent à cet instant, à revenir sur les lieux pour entamer le dialogue avec les éleveurs. A l'entrée, l'affichette (obligatoire) spécifiant l'origine des viandes, a comme un petit goût d'Europe : onglet de Pologne, hampe autrichienne, faux filet italien, carpaccio allemand… Seuls les steaks hachés et tartares sont exclusivement d'origine française ; Pour les autres catégories, c'est selon les marchés. Toute la viande provenant d'une plateforme située à Pithiviers dans le Loiret. Les éleveurs s'interrogent : *«notre but, en venant ici, c'est de comprendre pourquoi vous vous approvisionnez ailleurs, alors qu'à une centaine de mètres, vous disposez d'un marchand de bestiaux qui livre déjà toute sa production à Bigard ? Où est le bilan carbone?»* La conséquence d'achats centralisés pour tous les restaurants de la chaine et de l'interdiction de s'approvisionner ailleurs, selon le responsable de l'établissement, qui vient toutefois de recevoir un mail de l'enseigne, *«m'informant que c'était la dernière semaine où je recevais de la viande autre que française»* Les éleveurs ont déjà prévenu qu'ils viendraient vérifier dans les semaines à venir. Pour l'heure, aucune trace dans les factures présentées, de la hausse des prix, contractualisée par les accords de juin dernier.


Contrôlant avec le directeur de l'établissement les derniers bons de livraison des viandes reçues.

## Elevé en Espagne, découpé aux Pays-Bas, consommé en France

A quelques km de là, sur l'aire de repos de l'A6, un autre restaurant, au nom évocateur d'un pachyderme amphibie africain ! Beaucoup de monde en ce jour de départ en vacances et un accueil pour le moins distant et désinvolte, de la part du responsable,s face aux interrogations des producteurs : *« on a notre centrale d'achat, moi, je ne sais rien ! On fait partie d'un groupe, je me contente de commander»* L'augmentation des prix des produits suite aux accords de juin ? *«Appelez les abattoirs ! Ce sont eux qui fixent les prix, c'est pas moi !»* Aux yeux des éleveurs, *«l'aveu manifeste que vous faites partie de ces gens qui ne respectent pas les accords»* Mauvaise pioche également vis à vis des contrôles sur l'origine des viandes : bavette et entrecôte d'Allemagne, steak surprise (sic !) italien… Ou comme sur cette étiquette à l'intitulé pour le moins désastreux, vis à vis de l'empreinte carbone : *«né, élevé et abattu en Espagne, découpé aux Pays-Bas»*. De toute façon rétorque le directeur : *«90% de notre clientèle, ce sont des Parisiens qui n'ont jamais vu une vache de leur vie !»* Peut-être de quoi donner l'idée aux éleveurs de l'Avallonnais, de revenir accompagnés la prochaine fois !

Le bon point du jour pour le restaurant «Pataterie» à Sens, qui fait un sans faute avec 100% des produits d'origine française, suivi de l'enseigne auxerroise «La Boucherie», avec 70 % des viandes servies, achetées sur le territoire national. A Auxerre, la délégation d'éleveurs a poursuivi sa visite en rencontrant le directeur de «Bourgogne Produits Frais», un grossiste qui, depuis 2012, poursuit une action de valorisation de la viande charolaise, en lien avec le Conseil régional.

DOMINIQUE BERNERD

JA 89

# Une moisson qui a «foncièrement» valeur de symbole

**Pour la 3e année consécutive, les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne ont dénoncé l'artificialisation des terres agricoles en remettant en culture une friche industrielle. Située dans la zone d'activité de Gron, la parcelle vient d'être moissonnée et les bénéfices seront partagés avec Afdi Bourgogne.**

Qu'elles soient d'ordre économique, avec la perte de revenus potentiels et la non installation de jeunes actifs ou environnementales, avec une réduction des surfaces épandables, les conséquences de l'artificialisation des sols sont nombreuses pour la profession agricole. C'est pour dénoncer ce qu'ils considèrent comme un *«gâchis foncier»*, que JA 89 se sont mobilisés cette année encore, en labourant et semant en blé, à l'automne dernier une friche industrielle de 5 ha, au cœur de la zone d'activité de la commune de Gron, dans le Sénonais. Entretenue par les jeunes agriculteurs du canton de Villeneuve sur Yonne, la parcelle vient d'être moissonnée et la collecte sera commercialisée par 110 Bourgogne, pour des bénéfices partagés entre les JA du canton, la structure départementale et Afdi Bourgogne.

Ancien agriculteur, aujourd'hui retraité, Jean-Paul Roux se souvient : *«la parcelle était à mon oncle et on l'a exploitée une trentaine d'années avant qu'elle ne soit rachetée par le District de l'époque au début des années 90…»* Cultivée à titre précaire jusqu'en 2008 par son fils Joseph, la parcelle est aujourd'hui propriété de la Communauté de communes du Sénonais, sans que les premiers travaux entrepris alors n'aient été poursuivis. Seule une ébauche de route goudronnée atteste de l'arrivée hypothétique de l'usine de recyclage annoncée. Un projet vieux de plus de 7 ans, qui n'a toujours pas vu le jour, soulevant la colère du président de JA 89, Julien Caillard : *«certaines fois, les ronds-points sont installés, les lampadaires posés et les entreprises n'arrivent jamais ! On pourrait déjà industrialiser à l'entrée de la zone concernée, développer tout doucement ensuite, en veillant à consommer à chaque fois le moins d'espace possible ! Encore faut-il pour cela, des élus qui aient conscience que l'activité agricole est une activité économique, au même titre qu'en secteur industriel…»* Avec au final des friches pénalisantes pour tous, puisque ne dégageant pas de rentrée d'argent pour la commune concernée.



Réunis à Gron, pour la photo souvenir, juste avant le début de la moisson, les représentants de JA 89 et d'AFDI Bourgogne.

Les JA ont fait les comptes : *«la France perd environ 8000 ha par an, c'est l'équivalent de 22 ha ou 32 terrains de foot qui disparaissent chaque jour. Plus près de nous, l'Yonne compte 2000 ha de terrain classé en zone d'activité dans les PLU actuels, dont environ 350 ha en friche !»* Sur la seule zone de Gron, ce sont les besoins alimentaires de 50 personnes, qui sont ainsi mis en sursis.

DOMINIQUE BERNERD

## ▸ Formations

### Les limaces, ça suffit !

La Chambre d'agriculture de l'Yonne vous propose une formation d'un jour, le 3 septembre 2015, afin de vous donner des clés de gestion durable des limaces. Après un temps consacré à la compréhension de leur biologie et cycle, l'intervenant détaillera sur la base de vos pratiques actuelles les différents leviers mobilisables en grandes cultures pour gérer les limaces. L'après-midi se déroulera sur le terrain afin de vous mettre en situation d'analyse et de diagnostic.
Lieu : Lycée agricole de La Brosse à Venoy
Public : Agriculteurs de l'Yonne et des départements limitrophes
Contact : Emilie Riberolles, 03 86 64 33 05
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

### Limiter le $SO_2$ tout en préservant la qualité de mon vin

Vous vous interrogez sur l'utilisation du $SO_2$ pendant votre vinification. Vous cherchez à la fois à protéger votre vin, à répondre aux attentes des consommateurs et aux exigences de la réglementation. Cette formation de 3 demi-journées (mardis 20 octobre, 27 octobre et jeudi 5 novembre à Auxerre), vous permettra de mieux cerner vos objectifs en termes de limitation du $SO_2$, de définir les résultats que vous voulez atteindre et les moyens à votre disposition pour y parvenir
Public : vinificateurs (trices)
Contact : Laurence Lipp au 03 86 94 28 92
Programme, tarifs et conditions de vente sur demande

Filière porcine

# Optimiser le temps de travail pour réduire les charges

**Dernier volet du chapitre de nos reportages chez les éleveurs porcins. Cette semaine, nous visitons l'EARL Hardoin, un post sevreur-engraisseur à Charny. Il expose comment dans son exploitation, il optimise au mieux le temps passé à soigner les animaux et comment il entretient les bâtiments pour réduire les charges.**



La fosse à lisier est aujourd'hui suffisante. Mais pour combien de temps ?



Christophe devant un de ses bâtiments d'engraissement.

Christophe Hardoin s'installe en 1999 avec la reprise de terres de 50 Ha et forme un Gaec avec ses parents qui sont déjà naisseurs-engraisseurs depuis 1975. Ils profitent de l'installation de Christophe pour faire construire une porcherie pour 70 truies.

Cette porcherie truies gestantes-maternité est faite d'un seul tenant pour faciliter le déplacement des truies et réduire les efforts de distribution d'aliments par rapport aux anciens bâtiments. Ils avaient déjà au préalable construit un bâtiment engraissement en 1989 et un bâtiment post-sevrage en 1994. Dès l'installation de Christophe, l'exploitation oriente ses choix d'investissements vers une simplification du travail et une optimisation du temps passé sur l'atelier. En 2010 le père de Christophe prend sa retraite et il décide d'arrêter la partie *«maternité»*.

Il devient donc post sevreur-engraisseur. Sa mère prend sa retraite en 2013 et Christophe, resté seul sur l'exploitation, doit recruter un salarié à temps plein. Il transforme les bâtiments truies gestantes en atelier d'engraissement pour accueillir des bandes de 220 porcelets toutes les 9 semaines. Les porcelets sont achetés et revendus au groupement Cyrhio.

### Une limitation des frais de main d'œuvre

La nourriture est produite sur l'exploitation. Tout est stocké sur place et transformé en farine. 38% de la production de céréales de l'exploitation est valorisée directement par les porcs (blé, pois, orge) et les concentrés sont achetés auprès du groupement (tourteaux de soja et colza). Ce sont donc 3 000 quintaux qui sont stockés en cellules sur l'exploitation avec une distribution automatique de la farine.

L'objectif pour le producteur est de réduire au maximum le temps passé auprès des porcs pour limiter les charges de main-d'œuvre. L'arrêt de l'atelier naisseurs a aussi permis de réduire de manière significative l'utilisation des antibiotiques et de baisser les frais vétérinaires. Christophe souhaite se dégager du temps pour ses autres activités : les cultures, mais aussi les vidanges de fosses septiques.

### La valorisation est insuffisante

Ces activités rapportent plus d'argent à l'exploitation que la vente des porcs dont la valorisation est de plus en plus maigre. *«Aujourd'hui, en porcs la valorisation n'est pas au rendez-vous, à 1,20€ on ne s'en sort pas»* (ndlr : interview réalisée en juin avant les accords sur les prix de la viande). *«Si les porcs étaient payés 15 cents de plus au kilo, au final le consommateur ne verrait pas de différence alors que pour nous ça changerait tout !»*
Pourtant, ce passionné ne se verrait pas arrêter son élevage : *«il y a toujours eu des porcs à la maison»* mais il est lucide sur son activité. *«Je préfère utiliser mon temps ailleurs car la valorisation est meilleure»* explique-t-il. Il évoque les pistes qu'il avait envisagées pour augmenter l'activité porcine. Il s'était engagé dans la filière qualité Carrefour mais devant les difficultés de la marque à valoriser ses produits porcins, la demande a été réduite et Christophe s'est vu contraint d'arrêter en 2014. A ce jour, aucune forme de valorisation n'est proposée à l'éleveur.

MARIANNE RANQUE



Réforme territoriale

# Dijon, sans grande surprise

La cité des Ducs a été désignée chef-lieu provisoire de la future grande région Bourgogne Franche-Comté.



Eric Delzant, préfet préfigurateur de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Vendredi 31 juillet, le Gouvernement annonçait les décisions prises au sujet de l'organisation territoriale des services de l'Etat à partir des propositions formulées par les préfets préfigurateurs dans le cadre de la mise en place des nouvelles régions au 1er janvier 2016. Si le titre n'est que provisoire, la ville de Dijon est désignée chef-lieu de Bourgogne Franche Comté. Le chef-lieu définitif ne sera arrêté qu'en juillet 2016, après consultation de la nouvelle assemblée générale régionale issue des élections des 6 et 13 décembre prochains. Eric Delzant, désigné préfet préfigurateur de la future région Bourgogne-Franche-Comté, a annoncé la semaine dernière les grandes lignes de la nouvelle organisation régionale. Avec l'ensemble des équipes régionales de l'État, il a mené un dialogue avec les élus et la concertation avec les organisations syndicales pour élaborer un projet d'organisation régionale. Ce projet inclut une proposition d'implantations géographiques pour chaque direction régionale.

### La Draaf reste à Dijon

Dijon accueillera les sièges des trois directions régionales en charge respectivement de la culture et de l'agriculture, ainsi que de la direction régionale départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Elle sera également la ville siège de la direction régionale des finances publiques et de l'agence régionale de santé . Les sièges des deux directions régionales en charge de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ainsi que des entreprises seront localisés à Besançon, de même que la direction régionale de l'Insee. Le recteur de l'académie de Besançon assurera la fonction nouvelle de recteur de région académique. Éric Delzant a rappelé les cinq principaux objectifs de cette nouvelle organisation : 1) simplifier, 2) mettre en cohérence l'action de l'État sur le territoire, 3) renforcer la proximité, 4) améliorer l'efficacité, faire des économies, moderniser les méthodes de travail, 5) conforter l'équilibre des territoires.

**AG**

# Première édition des *«Trophées de l'agro-écologie»*

Le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt avec le soutien du Crédit agricole, lance la première édition des "Trophées de l'agro-écologie" qui distinguent des démarches innovantes, exemplaires d'une agriculture performante économiquement, environnementalement et socialement.

Trois catégories de prix de trophées ont été définies pour distinguer des démarches innovantes, exemplaires d'une agriculture performante économiquement, environnementalement et socialement :

- Le **Grand prix de la démarche collective** récompense l'action collective d'agricultrices et d'agriculteurs engagés dans l'agro-écologie, en lien avec les GIEE. Cette catégorie est ouverte à tout groupe d'agriculteurs ayant obtenu la reconnaissance GIEE. Elle est également ouverte aux lauréats de l'appel à projets *«mobilisation collective pour l'agro-écologie»*.
- Le Prix de l'innovation récompense la démarche individuelle d'exploitant particulièrement innovant dans ses pratiques agro-écologiques. Ce prix ne s'applique qu'aux démarches abouties et non aux initiatives encore au stade de l'élaboration ou de la mise en œuvre.
- Une **Mention spéciale du jury,** pourra être attribuée à une structure d'accompagnement pour l'ensemble de son action (Chambre d'agriculture, collectivité territoriale...). Ce prix est facultatif et sans dossier préalable. Il n'est pas doté financièrement.

Un jury régional réunissant, entre autres, des représentants du monde agricole et des personnalités qualifiées distinguera les lauréats de la région Bourgogne. Les démarches retenues au niveau régional seront ensuite soumises à un jury national convoqué mi-novembre 2015.

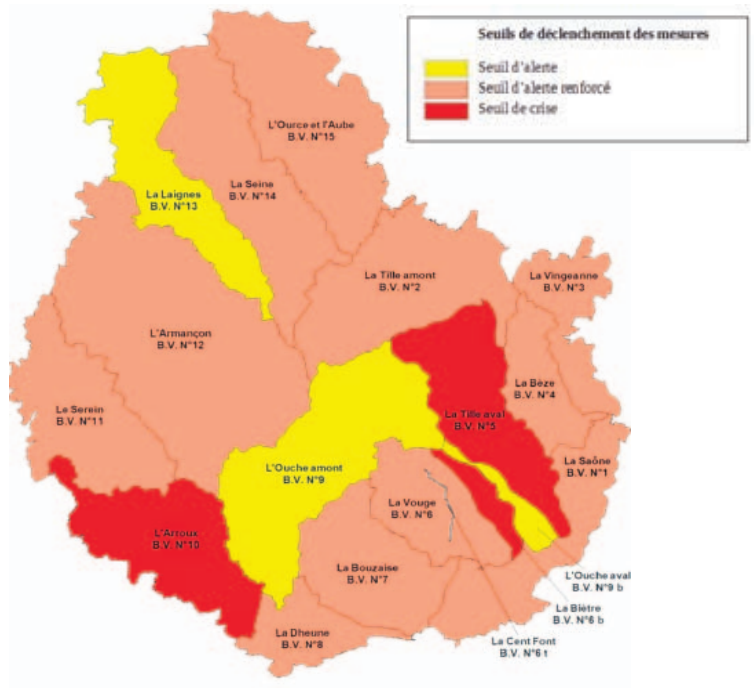
Les dossiers de candidature aux trophées de l'agro-écologie sont téléchargeables sur le site internet de la Draaf : www.draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr

La date limite de dépôt des dossiers à la Draaf Bourgogne est fixée au mardi 15 septembre 2015 au plus tard.

Sécheresse en Côte d'Or

# La préfecture communique

La sécheresse se poursuit et de nouvelles mesures sont entrées en application à compter du 3 août.




Le suivi des cours d'eau met en évidence une poursuite et une extension de la sécheresse en Côte-d'Or. Dans ce contexte, Eric Delzant, préfet de la région Bourgogne, préfet de la Côte-d'Or a pris, le 30 juillet, un nouvel arrêté actant cette évolution et fixant les mesures de restriction des usages de l'eau dans le département de la Côte-d'Or.
Le département de la Côte-d'Or présente désormais 17 sous-bassins franchissant les seuils (alerte, d'alerte renforcée ou de crise).
Les nouveaux franchissements concernent les bassins de l'Ouche aval (passage en alerte), de la Vingeanne et Bèze-Albanne (passage d'alerte à alerte renforcée) et de la Tille aval - Norges (passage d'alerte renforcée à crise).
La situation est la suivante :
- seuil d'alerte pour : l'Ouche amont et aval et la Laigne
- seuil d'alerte renforcée pour : la Saône, la Tille amont, la Vingeanne, Bèze-Albane, la Vouge, la Bouzaise, la Dheune, le Serein, l'Armançon, la Brenne, la Seine et l'Ource.
- Le seuil de crise pour : la Tille aval – Norges, la Bièvre et l'Arroux.

Sur ces bassins des mesures de restriction d'usage s'appliquent selon le seuil franchi aux activités agricoles, industrielles, aux golfs ainsi qu'à la navigation fluviale et aux étangs.
Les mesures générales de restriction qui intéressent principalement les particuliers et les collectivités sont maintenues et s'appliquent sur l'ensemble du département. Elles ont pour objectif essentiel de garantir l'alimentation en eau potable des populations. Elles doivent également appeler l'attention de chaque usager, y compris les plus faibles consommateurs sur la rareté de l'eau et inciter les consommateurs les plus importants à s'engager dans des démarches d'économie.

## Mesures générales s'appliquant aux particuliers

| | SITUATION D'ALERTE Limitation des prélèvements en cours d'eau | SITUATION D'ALERTE RENFORCEE Réduction des prélèvements en cours d'eau et nappes | SITUATION DE CRISE Limitation aux usages prioritaires de l'eau : santé, salubrité publique, sécurité civile, alimentation en eau potable et préservation des milieux naturels. |
|---|---|---|---|
| **USAGES** | | | |
| **Arrosage des pelouses** | **Interdit** | | |
| **Arrosage des potagers, des massifs fleuris, et des plantations des commerces de végétaux** | **Interdit de 10 heures à 19 heures** | **Interdit de 10 heures à 19 heures** sauf interdiction totale pour les massifs fleuris | **Interdit de 10 heures à 19 heures** sauf interdiction totale pour les massifs fleuris |
| **Arrosage des plantations** | **Interdit** sauf pour les plantations réalisées depuis moins d'un an et avant le 1er mai de l'année qui peuvent être arrosées de 19 heures à 10 heures | **Interdit** sauf pour les plantations réalisées depuis moins d'un an et avant le 1er mai de l'année qui peuvent être arrosées de 19 heures à 10 heures | **Interdit** sauf pour les plantations réalisées depuis moins d'un an et avant le 1er mai de l'année qui peuvent être arrosées de 19 heures à 10 heures |
| **Lavage des véhicules à son domicile, lavage des toitures, des façades et des abords des immeubles** | **Interdit** sous réserve des strictes nécessités de l'hygiène publique | **Interdit** sous réserve des strictes nécessités de l'hygiène publique | **Interdit** sous réserve des strictes nécessités de l'hygiène publique |
| **Remplissage des piscines privées** | **Interdit** sauf 1ère mise en eau de piscines dont la livraison ne peut être réalisée qu'après remplissage, sous réserve de l'accord du gestionnaire du réseau d'eau potable | **Interdit** sauf 1ère mise en eau de piscines dont la livraison ne peut être réalisée qu'après remplissage, sous réserve de l'accord du gestionnaire du réseau d'eau potable | **Interdit** sauf 1ère mise en eau de piscines dont la livraison ne peut être réalisée qu'après remplissage, sous réserve de l'accord du gestionnaire du réseau d'eau potable |

Un tableau explicitant les mesures s'appliquant pour les professionnels et les collectivités locales est accessible sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante: http://www.cote-dor.gouv.fr

ACTION DESTOCKAGE MATERIELS NEUFS

| | | |
|---|---|---|
| - 36967 épandeur | **PICHON MUCK MASTER M8** roues 18.4R34 alliance, trappe guillotine, béquille et centrale hydraulique, boitier hydraulique 2 fonctions | 21 500 €ht |
| - 30817 déchaumeur | **KUHN CULTIMER 350** rouleau T liner, disques lisses de nivellement ailettes | 15 500 €ht |
| - 28893 charrue | **KUHN MULTIMASTER 122** déport hydraulique, roue pivot 600 rasettes, repliage auto | 14 500 €ht |
| - 32492 herse | **QUIVOGNE HVSL 630** | 5 900 €ht |
| - 32459 déchaumeur | **VADERSTAD SWIFT SW 440** démo, pointe 80 mm, niveleur hydraulique herse arrière, signalisation routière | 28 500 €ht |
| - 32389 distributeur d'engrais | **KUHN AXIS 201** rehausse 600 litres éclairage | 5 000 €ht |
| - 27540 semoir à grains | **KUHN INTEGRA 3003 GII** 20 socs interface mobile 3ème point hydraulique hector 3000 | 9 500 €ht |
| - 30808 semoir à grains | **KUHN SITERA 3000** traceurs latéraux + prélevées, décrotteurs de roulette | 16 500 €ht |
| - 30818 semoir à grains | **KUHN VENTA LC 3000** soufflerie LS, traceurs latéraux 20 disques seedflex boitier quantron, adaptation kuhn HR | 20 500 €ht |

**PAGOT CAPUT**
Rue Henri Poincaré- 70002 VESOUL CEDEX
Tél. : 03 84 75 96 09- Port : 06 72 95 95 09 - s.petiet@pagot-caput.fr
CLAAS

## Avis d'appel à candidatures 2015

# Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations en Bourgogne

Investissements dans les bâtiments d'élevage :
- Modernisation classique
- Gestion des effluents en zone vulnérable
- Maîtrise de la performance énergétique

Investissements dans la transformation et la commercialisation dans les exploitations agricoles

Investissements dans les infrastructures en faveur de la préservation de la qualité de l'eau, uniquement sur les zones d'intervention des Agences de l'eau
- Aires de lavages individuelles
- Aires de lavage collectives

Date limite de dépôt des dossiers : le lundi 14 septembre 2015

La direction départementale des territoires (DDT) est le guichet unique en charge de la gestion des aides agricoles relatives au plan de compétitivité en Bourgogne. Les dispositifs s'adressent aux agriculteurs (individuels ou en société) et aux groupements d'agriculteurs.

Le dispositif *«modernisation classique»* vise à conforter l'activité des élevages par la construction d'un bâtiment moderne et fonctionnel et par la rénovation des équipements existants.

Il s'adresse aux éleveurs qui veulent financer, notamment :
- la construction d'un bâtiment, l'extension ou la rénovation d'un bâtiment existant
- le séchage des fourrages à destination des animaux présents sur l'exploitation
- les petits équipements

Le dispositif *«gestion des effluents en zone vulnérable»* cible la mise aux normes des exploitations vis-à-vis de la directive nitrate, en zone vulnérable 2012 et 2015, ainsi que dans les zones antérieures à 2012 pour les jeunes agriculteurs.

Le dispositif *«maîtrise de la performance énergétique»* concerne les exploitations d'élevage. Il a pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique globale des exploitations agricoles.

Il permet de financer :
- les diagnostics énergétiques des exploitations
- les investissements liés aux économies d'énergie

Le dispositif *«Investissements dans la transformation et la commercialisation dans les exploitations agricoles»* accompagne les agriculteurs engagés dans des démarches de vente directe ou de marché local. Il permet notamment d'accompagner :
- la création, l'extension ou l'adaptation d'un atelier de transformation de produits de l'exploitation
- les équipements liés au local de vente
- les équipements de signalétique et de présentation de l'activité sur le lieu de vente.

Les deux dispositifs *«aires de lavage individuelles»* et *«aires de lavage collectives»* contribuent à la préservation de la qualité des ressources en eau, à travers la mise en place d'aires de lavage et de remplissage de pulvérisateurs.

Pour cet appel à candidatures et pour l'ensemble des dispositifs, la date limite de dépôt des dossiers de demande d'aide auprès de la DDT de votre département est fixée au lundi 14 septembre 2015.

Le lancement de l'appel à candidature *«Investissements productifs en faveur d'une agriculture durable»* est reporté à une date ultérieure.

Les formulaires de demande ainsi que la notice explicative de chaque aide (qui détaillent notamment les investissements et publics éligibles, les filières concernées, les taux d'aides accordés) sont téléchargeables sur le site internet de la DDT de votre département.
- Quelle que soit l'aide sollicitée, l'investissement ne doit pas avoir été réalisé ou commandé avant d'avoir reçu un accusé de réception complet ;
- Les dossiers retenus seront classés selon les critères de priorité régionaux et engagés dans la limite des disponibilités financières des différents financeurs ;

Contacts :
**DDT Côte d'Or** - www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr. Paulette PERNOT - Tel : 03 80 29 42 35. paulette.pernot@cote-dor.gouv.fr
**DDT Nièvre** - www.nievre.gouv.fr. Gilles le VEE - Tel : 03 86 71 52 52. gilles.le-vee@nievre.gouv.fr.
Marie-Laure VASSAL - 03 86 71 52 88. marie-laure.vassal@nievre.gouv.fr
ddt-sea@nievre.gouv.fr
**DDT Saône-et-Loire** - www.saone-et-loire.gouv.fr
Unité projet d'exploitation - Tel : 03 85 21 86 23. ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr
**DDT Yonne** - www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Agro-environnement/Aides-aux-investissements
Christophe ZUNINO - Tel : 03 86 48 42 85
ddt-sea@yonne.gouv.fr




## Crise de l'élevage :
## Echos de la réunion du 28 juillet

*«Le premier argent qu'on gagne c'est celui qu'on ne dépense pas », c'est pour l'essentiel ce que Francis Letellier, président de la FRSEA a fait remarquer à Eric Delzant, préfet de la région Bourgogne, lors de la réunion de tous les acteurs de la filière à la préfecture de Dijon, le 28 juillet. Réunion qui, au demeurant, n'a pas vu de réelles avancées entre les différentes parties en présence. Francis Letellier considère ainsi qu'une première avancée bien concrète serait déjà de limiter toutes les dépenses imposées par un abus de réglementation aux élevages, comme notamment le nouveau train des mises aux normes. En pleine sécheresse aussi, alors que ces cultures ne produiront aucun effet positif, est-il bien utile de semer des Cipan et là encore d'engager des frais en pure perte ? La question est, elle aussi, posée... Enfin, la profession reste déterminée à obtenir autre chose que des facilités pour obtenir des prêts qui gonflent la dette totale, ce qui engage les exploitations une fois de plus dans une dangereuse escalade. « l'État doit absolument revoir ses enveloppes, afin d'aboutir à une vraie restructuration des dettes qui évite d'enfoncer encore un peu plus les paysans»* conclut Francis Letellier.



## Chronique ovine

# Chaleur et orage favorisent l'haemonchose

Même si des traitements curatifs d'urgence peuvent être mis en place en cas d'haemonchose déclarée afin de limiter la mortalité, c'est une pathologie qu'il faut prévenir. Le mal est en effet déjà fait lorsqu'on identifie la maladie à partir des symptômes. En effet, l'haemonchose est parmi les strongles intestinaux les plus sournois. Les ovins qui pâturent y sont particulièrement sensibles. L'évolution de la maladie est en effet très rapide après l'infestation. Son cycle est de l'ordre de 15 jours en conditions favorables (chaleur et humidité), d'où une multiplication très rapide du parasite et les symptômes peuvent facilement se confondre avec ceux d'une autre maladie, une entérotoxémie par exemple. Les animaux perdent l'appétit et s'anémient très rapidement. La mort est rapide et le taux de mortalité peut être élevé. Une association entre le surpâturage et des conditions climatiques favorables participe à une augmentation de l'infestation. Le risque est maximale 10 à 15 jours après un violent orage et entre les mois de juin et de septembre. Les jeunes animaux (agneaux de moins de 6 mois, agnelles) et les adultes en mauvais état corporel sont les plus touchés. Sauf si les animaux rentrent et restent en bâtiment à l'issue du traitement, il vaut mieux utiliser des strongicides à action rémanente. Les produits anti parasitaires à base d'Ivermectine, Moxidectine et de Closantel sont utilisés chez les ovins. Il est indispensable d'alterner les familles de matières actives afin de limiter les problèmes de résistance et de respecter la posologie en particulier en ne sous estimant pas le poids des animaux. Pour plus d'information, contacter votre vétérinaire ou votre technicien.

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT, INSTITUT DE L'ÉLEVAGZ/CIRPO



CP : Cirpo

L'haemonchose est une pathologie qu'il faut prévenir.

Biocontrôle

# Utiliser le biocontrôle des insectes dans les élevages

La lutte biologique représente une alternative à l'utilisation de traitements chimiques pour lutter contre les insectes en élevage. Exemples.

Il existe de nombreux insectes nuisibles en élevages. Des solutions alternatives aux traitements chimiques aussi. Zoom sur trois d'entre elles en élevages avicoles et de ruminants.

## Des acariens contre le pou rouge

Le pou rouge, acarien de la famille des Dermanyssidés, entraîne des pertes économiques (œufs tachés déclassés, baisse du taux de ponte, œufs plus petits, mortalité…), des risques sanitaires (potentiel vecteur de germes pathogènes), de l'inconfort pour l'éleveur et les animaux. Il se nourrit du sang des poules. Une éradication complète de l'acarien est très difficile voire improbable. Des moyens de lutte peuvent permettre de réduire nettement la densité des populations (le traitement de la poule n'est pas autorisé et inutile, le pou ne vivant pas sur la poule). *«Deux acariens, prédateurs naturels, existent : androlaelaps casalis et cheyletus eruditus. Le premier a un comportement de chasseur. Le second est moins mobile, c'est un guetteur. Il injecte une toxine et peut tuer beaucoup plus de poux qu'il n'en consomme. Leurs comportements de prédation sont complémentaires»*, explique David Ouisse, technico-commercial au sein de la société Appi. Ils sont inoffensifs pour l'homme et l'animal.

## Lutte contre les mouches

Les mouches sont des parasites



C. Delisle

L'utilisation de pièges représente une solution de biocontrôle du ténébrion en bâtiment de volailles de chair.

**Définition**

**Le biocontrôle représente l'utilisation d'organismes vivants pour contrôler ou éliminer une population de nuisibles. Technique née au 19e siècle, aux Etats-Unis, dans les vergers d'agrumes avec l'emploi d'une coccinelle pour lutter contre les cochenilles. Elle représente une alternative à l'utilisation d'insecticides chimiques, sans risque d'apparition de résistances, ni de danger pour l'homme, les animaux et l'environnement.**

majeurs pour les élevages avicoles, cunicoles, bovins, ovins, caprins, équins… Elles sont source de pertes économiques et vecteurs de maladies. Depuis plusieurs années, une offre d'auxiliaires prédateurs naturels des mouches, se substituant aux larvicides chimiques, se développe dans les élevages sur fumier sec: les hyménoptères parasitoïdes ou mini-guêpes. Elles viennent parasiter avec leurs œufs, les pupes de mouches, dont elles se nourrissent. Les larves qui en sont issues se nourrissent ensuite de la pupe morte. Le système nécessite peu d'entretien et aucune modification dans les pratiques. Elles n'ont par contre aucune action sur les mouches adultes. Présentes naturellement dans l'environnement mais à des effectifs néanmoins insuffisants pour inquiéter les mouches, il est donc essentiel d'effectuer des implantations. La première année, plusieurs interventions sont nécessaires. L'entretien est ensuite variable en fonction des élevages et de la prise des mini-guêpes. Ces dernières restent au sol au dessus des fumiers. Elles ne constituent donc pas une nuisance pour les bovins. Attention, ces auxiliaires sont par contre sensibles aux insecticides. Des destructeurs électriques d'insectes volants avec plaques de glue peuvent être une solution complémentaire. Comme pour tout traitement contre les mouches, il est important d'agir tôt, avant l'apparition des mouches adultes pour éviter de se laisser dépasser.

## Des pièges à ténébrions

Le ténébrion, petit coléoptère brun foncé, est la bête noire des bâtiments hors-sol. Il peut entraîner des dégradations du bâtiment et un gaspillage énergétique lié à la destruction des isolants. Il est également potentiellement vecteur de germes pathogènes. *«L'utilisation de pièges représente un bon moyen pour lutter contre leur prolifération dans les bâtiments d'élevage. Un piège pour 100 mètres carrés est nécessaire. Un aliment avec des phéromones est disposé à l'intérieur. Il attire le coléoptère qui l'ingère et meurt»*. L'avantage du biocontrôle est également son coût.

C. Delisle

Cotations

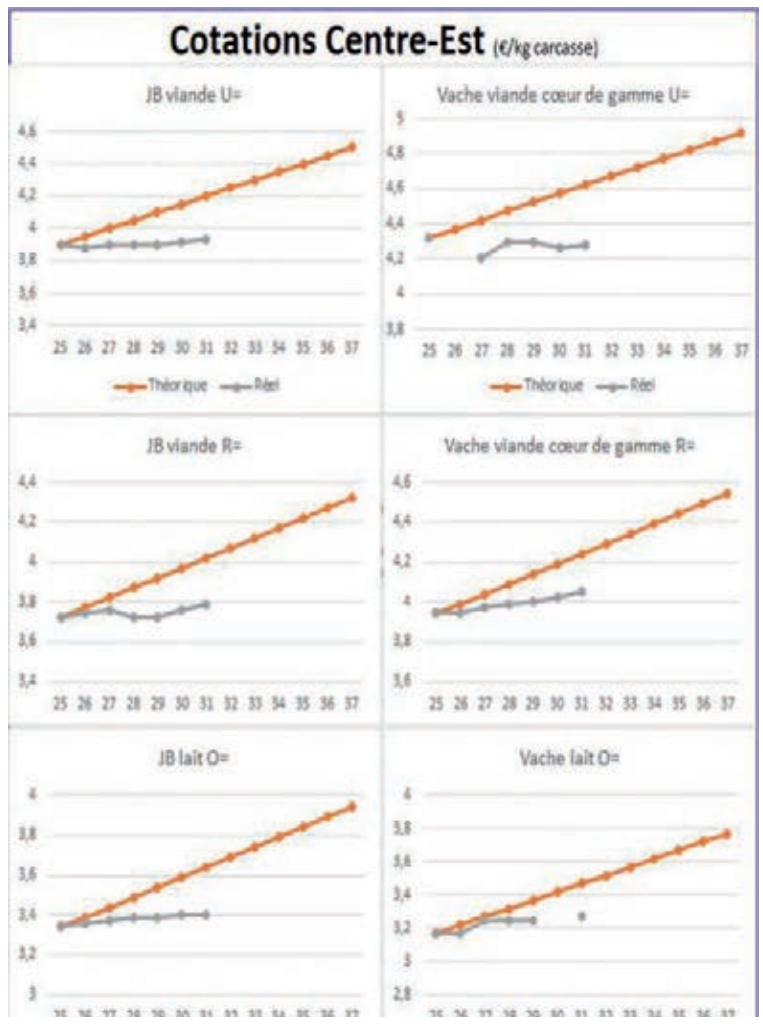
# Des comparaisons qui interpellent

**La comparaison entre les cotations établies dans les quatre grandes régions révèle des différences qui interpellent.**

Semaine n° 31

| Région | Objectif national | Cotation nationale | Nord-Est | Centre-Est | Grand Sud | Grand Ouest |
|---|---|---|---|---|---|---|
| JB viande U= | 4,21 | 3,99 | 3,91 | 3,93 | 3,93 | 4,06 |
| JB viande R= | 4,05 | 3,82 | 3,75 | 3,79 | | 3,85 |
| JB lait O= | 3,61 | 3,36 | 3,33 | 3,4 | | 3,37 |
| Vache viande cœur de gamme U= | 4,9 | 4,63 | | 4,28 | 4,74 | 4,67 |
| Vache viande cœur de gamme R= | 4,27 | 4,11 | 4,06 | 4,05 | 4,21 | 4,13 |
| Vache lait O= | 3,44 | 3,3 | 3,24 | 3,27 | | 3,31 |

**Le graphique ci-dessous concerne les cotations Centre-Est, avec d'une part en orange, la projection de l'accord du 17 sur 12 semaines, et d'autre part en gris, le réalisé à ce jour.**




bovins

# Les modalités de gestion des animaux sales à l'abattoir évoluent

A compter du 31 mars 2016, les modalités de gestion des animaux sales évolueront dans les abattoirs.

L'accord interprofessionnel du 5 juillet 2012 relatif à l'achat et à l'enlèvement des bovins de plus de 8 mois destinés à l'abattage établit, au travers d'une grille de notation, la propreté des bovins présentés à l'abattage. Classés de «A» (propre) à «D» (très sale), l'état de salissure conduit pour les animaux très sales à l'application d'une pénalité de 100 € par animal, prélevé par l'abatteur auprès du dernier détenteur des animaux, qui la répercute intégralement au dernier éleveur propriétaire.

Facteur de risque et de génération d'une contamination de la viande, l'état de salissure des animaux classés «D» faisait jusqu'alors et ce jusqu'au 31 mars 2016, l'objet de trois principales dispositions mises en œuvre par l'abatteur (voir encadré ci-contre). A compter du 31 mars prochain, ces dispositions évolueront fortement et deviendront plus contraignantes.

## Mise en consigne des animaux *«très sales»*

Par le biais d'une instruction technique diffusée auprès des services des DDCSPP et des DDT en date du 12 juin 2015, la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation), précise la conduite à tenir vis-à-vis des bovins classés «D» à partir du 31 mars 2016.

Ainsi, en cas de classement par le vétérinaire officiel d'un animal en catégorie «D» lors de l'inspection ante-mortem, les abatteurs se devront de consigner l'animal sur pied pour un délai maximal de 48 heures, laissant la possibilité au propriétaire ou au détenteur de ce dernier de procéder au nettoyage nécessaire à l'autorisation d'abattage.

Au terme de ce délai, si le nettoyage est jugé satisfaisant par le vétérinaire, l'abattage pourra être réalisé dans le respect des procédures fixées par le Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) de l'abatteur. Si au contraire l'animal n'a pas été nettoyé, il fera l'objet d'une saisie sur pied.

Par ailleurs un animal classé «C» (sale), à compter du 31 mars 2016, pourra être abattu dans le respect des conditions prévues par le PMS de l'abatteur.
Interbev Bourgogne se tient à votre disposition pour de plus amples précisions sur cette évolution réglementaire.

Pour Interbev Bourgogne,
S.L – FDSEA 58

**Modalités appliquées aux animaux classés «D» (très sales) jusqu'au 31 mars 2016**

**Abattage sous conditions, selon les dispositions détaillées par le Plan de Maitrise Sanitaire de l'abattoir (ex : passage en fin de chaîne, rasage des zone de parfilage …)**
**Envoi systématique de courriers d'avertissement à l'attention des éleveurs et des apporteurs, leur rappelant l'obligation de n'envoyer que des animaux propres à l'abattoir. Une précision est apportée sur le fait qu'à compter du 31 mars 2016 les animaux «très sales» ne seront plus acceptés**
**Rédaction d'un procès-verbal de constatations d'infraction en cas de transmission de trois courriers d'avertissement**



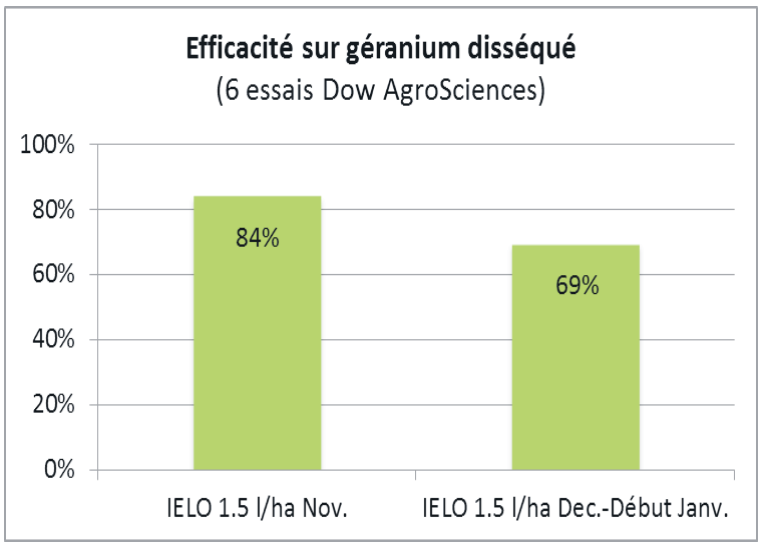
Colza

# Désherbage: faites les bons choix

En matière de désherbage, les stratégies sont multiples, il faut donc savoir adapter son programme en fonction de la situation et de la flore attendue.



Les stratégies de désherbage du colza d'hiver doivent satisfaire un double enjeu. D'une part, il faut maîtriser la concurrence des adventices pour assurer le potentiel de production de la culture. Et d'autre part, il faut gérer les graminées pour maîtriser la pression dans les céréales et limiter le risque d'apparition de résistance. Le désherbage de prélevée reste une base sécurisante pour maîtriser l'enherbement. Toutefois, l'arrivée de solutions de post-levée permet d'imaginer de nouvelles stratégies de lutte plus performantes avec un coût maitrisé.




## Adapter son programme en fonction de la flore attendue

Dans notre région, la concurrence exercée par les adventices est généralement forte compte tenu de la fréquence de retour du colza et des cultures d'hiver en général. Dans ces situations, il convient d'allier raisonnement agronomique (rotation, travail du sol…) et haute performance des désherbages, qu'ils soient basés uniquement sur la chimie ou sur des stratégies mixtes associant le désherbage mécanique.

Concernant les fortes infestations de géraniums, une prélevée efficace doit être la base du programme, qu'il convient de sécuriser avec une application de napropamide en pré-semis ou, dans les parcelles qui recevront un antigraminée racinaire, d'intégrer la nouvelle solution de Dow AgroSciences : IELO (propyzamide + aminopyralide). Pour lutter contre les gaillets, on composera un programme avec au moins 90 g de clomazone et du quinmérac. Des applications de Novall à dose modulée en post-précoce peuvent être intéressantes pour gérer des levées échelonnées. La napropamide en présemis apporte également un plus.

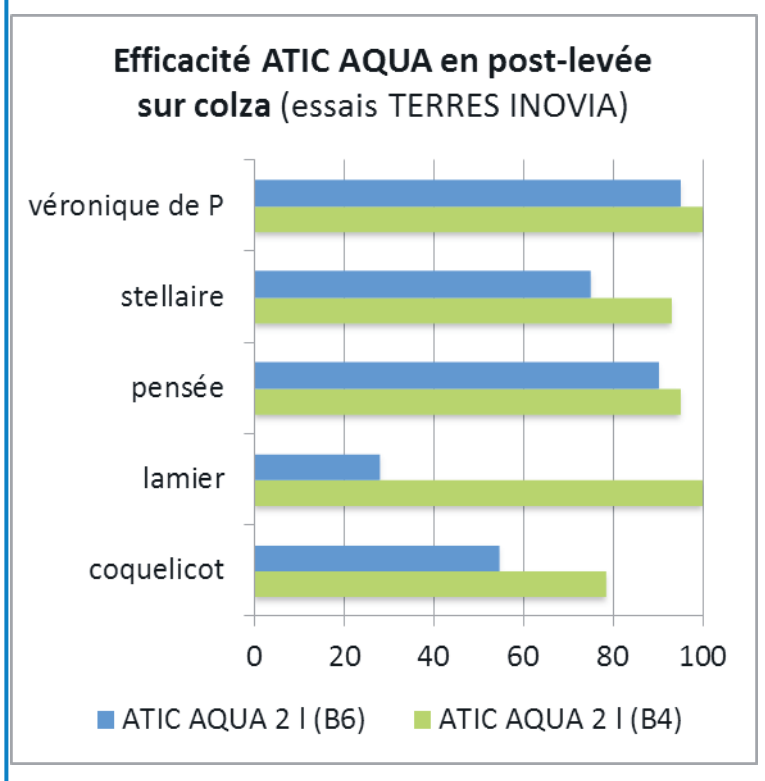
## Innover avec les solutions de post-levée

Le désherbage en prélevée peut être plus ou moins modulé grâce aux relais des applications en post-levée.

Au-delà de l'intérêt d'intégrer la propyzamide (antigraminée racinaire type Kerb Flo) dans le coût du désherbage colza, IELO apporte un bon complément d'efficacité sur certaines dicotylédones (bleuet, géraniums, coquelicot, matricaire) grâce à l'aminopyralide. Dans les situations sans problème particulier, des économies peuvent être réalisées en modulant la dose de prélevée ou en choisissant comme partenaire une substance active générique à large spectre comme le métazachlore. Mais attention ! IELO ne fait pas de miracle et la spécialité ne pourra pas rattraper un échec de la prélevée. Pour les flores difficiles - fortes infestations géraniums, gaillets, crucifères – le choix du produit de prélevée le plus efficace reste stratégique. IELO s'applique en post-levée tardive dès que la température du sol requise pour la propyzamide (<10°C) est atteinte, sans trop attendre sous peine de voir l'efficacité sur dicotylédones décroitre.

AURORE BAILLET
DELPHINE DE FORNEL - TERRES INOVIA

## Extension d'usage d'ATIC AQUA en post levée sur colza




**Le 06 juillet dernier, la spécialité ATIC AQUA de la société BASF a reçu une extension d'usage sur crucifères oléagineuses pour lutter contre le coquelicot en post-levée à la dose maximum de 2 l/ha. Les surfaces concernées par ce type de rattrapage sont faibles. Toutefois les intéressés seront contents de trouver une solution de secours à un coût raisonnable. Une application entre 4 et 6 feuilles est un bon compromis entre efficacité et sélectivité. Avant 4 feuilles, le risque de phyto-toxicité est réel. Au-delà, les efficacités décroissent avec le développement des adventices. La spécialité est également efficace sur pensées.**

Val union-BFC semences

# Une fusion pour un grand pôle semence BFC

Les unions Val Union et BFC Semences viennent de fusionner pour créer l'union Val Union BFC Semences, une nouvelle dynamique pour la filière semence régionale.

Les Unions de Coopératives Agricoles Val Union et BFC Semences ont décidé de fusionner leurs activités avec effet rétroactif au 1er Juillet 2014. En créant l'union Val Union BFC Semences, les coopératives Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Interval, avec la participation de 110 Bourgogne et Terre Comtoise, souhaitent donner une nouvelle dimension et redynamiser la filière semences en Bourgogne Franche-Comté, porteuse d'avenir pour l'agriculture régionale.

Du point de vue de la gouvernance, c'est Jean-Louis Baudard (ex. président Val Union et adhérent Interval) qui prend la présidence, Michel Duvernois (D.G. Bourgogne du Sud) assurant la direction stratégique et Marc Grangeot (responsable semences Dijon Céréales) la direction opérationnelle.

La nouvelle union doit valoriser la complémentarité des deux acteurs, en partenariat avec les sélectionneurs et obtenteurs. Elle vise en particulier à porter le développement de la multiplication de semences hybrides (maïs, blé, orges…) et fourragères.

BFC Semences assure à ce jour la production en multiplication de quelques 30 000 T de semences par campagne sur ses deux stations de Bèze et Genlis (Côte-d'Or). Les coopératives Dijon Céréales, Bourgogne du Sud, Interval, Terre Comtoise et 110 Bourgogne (sans activité) en sont actionnaires. Ses productions sont assez diversifiées avec des céréales à paille, des protéagineux, oléagineux et fourragères. Son intervention couvre l'accompagnement technique des multiplicateurs, le triage, traitement et conditionnement des semences.

Val Union, dont les coopératives Bourgogne du Sud, Interval et Dijon Céréales sont actionnaires, avait pour objet jusqu'ici l'organisation de la production et le développement des cultures légumières en Bourgogne Franche-Comté. Suite à l'arrêt en 2013 des activités du site industriel de Ciel (Saône-et-Loire, légumes de conserve pour le groupe Cecab), l'union a décidé de réorienter les installations de Ciel vers la production de semences de maïs hybrides.

Val Union avait déjà mis en production quelques 750 ha de multiplication de maïs hybride pour la campagne en cours, la nouvelle union se fixe un objectif de 1 500 à 2 000 ha à moyen terme sur ce dossier. L'union pèse donc aujourd'hui près de 8 000 ha de surfaces en multiplication, dont pour l'essentiel 3 500 ha de blé, 1 700 ha d'orges et 800 ha de soja. Elle s'appuie sur un noyau de 300 producteurs en Bourgogne Franche-Comté. Des essais de production de tournesol et colza semences sont également en cours.

L'union Val Union BFC Semences dispose de trois sites. Les stations de Bèze et Genlis (Côte-d'Or) sont majoritairement orientées vers la production de semences au profit des coopératives adhérentes et le site de Ciel (Saône-et-Loire) est orienté aujourd'hui vers la production de semences de maïs, en partenariat avec de nombreux obtenteurs. Ce dernier sera à l'avenir également opérationnel pour le triage de semences fourragères (trèfle violet, luzerne).

L'objectif de l'union est d'optimiser, moderniser et saturer l'outil de production pour délivrer des semences toujours plus compétitives et qualitatives aux adhérents des coopératives de l'union. Val Union BFC Semences emploiera 17 salariés, et jusqu'à 60 saisonniers en période de pointe.

▸ *Brève*

## Inquiétude pour les récoltes d'automne

*«La récolte de maïs sera pire que celle de 2003 aux yeux de certains»*, c'est le sentiment de Philippe Lefbvre, responsable des métiers du grain à la Dauphinoise. A la fin du mois de juillet, la plante paraît déjà sèche en zone non irriguée et se maintient tout juste avec l'irrigation ou en sols profonds. *«3 à 5% des surfaces sont perdues»* estime Denis Feng, DG de la coopérative alsacienne Comptoir agricole, avant de signaler les similitudes avec 2006, quand les pluies avaient compensé un épisode sec. *«En irrigué, les producteurs tournent comme des fous : 7 ou 8 tours d'eau sont déjà faits, contre 10 pour toute une année normale»* ajoute-t-il. *«Les limites du matériel sont atteintes et quelques-uns réfléchissent à des impasses»*. Certains prévoient déjà 10q/ha de moins en rendement, *«avec des dégâts irréversibles»*. L'inquiétude est patente aussi pour d'autres récoltes d'automne comme le tournesol et le soja.

Matériel de traite

# Automatiser la traite à moindre coût avec un robot d'occasion

La traite robotisée devient plus accessible avec les automates d'occasion, dont la fiabilité est garantie par les constructeurs.


M. Portier

L'installation d'un robot d'occasion dans un bâtiment existant s'organise de la même façon qu'un modèle neuf.

Conséquence d'un marché du neuf très dynamique et d'un besoin de renouvellement croissant, le marché du robot de traite d'occasion continue à progresser avec plus d'une centaine d'unités vendues l'an dernier.

L'investissement d'occasion intéresse principalement deux profils d'élevage : la structure de taille modeste (moins de 50 VL) qui souhaite accéder à la traite automatisée à moindre coût. Et les exploitations équipées d'un premier robot saturé qui sont contraintes d'augmenter leur cheptel sans pouvoir justifier un second robot neuf. C'est aussi le moyen de disposer d'un second robot de même génération, facilitant son utilisation et son entretien. Autre cas de figure moins souvent rencontré, un jeune agriculteur qui souhaite investir dans un ou plusieurs robots de traite sans avoir la capacité financière d'investir dans une installation neuve.

L'accès au marché de l'occasion s'effectue exclusivement au travers des réseaux de distribution des constructeurs. Du fait de leur part de marché écrasante jusqu'à ces dernières années, Lely et Delaval sont les seules marques à proposer une offre significative en occasion. Si elles ont en commun le reconditionnement de tous les robots repris avant leur revente, les deux marques n'ont pas la même approche de ce marché.

## Des robots reconditionnés

Au travers de son activité Lely Taurus, le constructeur néerlandais refait passer dans son usine tous les robots repris, mis à part quelques modèles récents que le Lely Center pourra revendre directement, sans la garantie Lely Taurus.

« La machine est complètement démontée et parfois même regalvanisée. La mise à jour technologique permet d'installer les capteurs et autres composants de dernière génération, détaille Zakhar Zhibril, chez Lely. Seuls quelques modèles trop anciens de 12-15 ans ne sont pas récupérés : leur coût de reconditionnement serait trop élevé ». Une fois mis à jour, le robot est mis à disposition de tous les Lely Center du territoire qui peuvent le commercialiser avec une garantie d'un an.

La stratégie de Delaval repose principalement sur son réseau de concessionnaires. Ces derniers respectent un protocole de reprise, reconditionnement et mise en route. « Le concessionnaire est autonome, sauf pour la certification Delaval qui est effectuée par un de nos techniciens avant toute mise en route. La garantie appliquée est généralement de six mois », annonce Edouard Alix, chez Delaval.

L'installation d'un robot d'occasion répond aux mêmes critères qu'un modèle neuf. Certaines contraintes peuvent toutefois apparaître, lorsque le robot d'occasion complète un premier automate. Chez Lely, les modifications majeures dans la conception de l'Astronaut A4 ne facilite pas la compatibilité avec les modèles des générations précédentes. « Le logiciel de gestion du robot T4C et sa récente déclinaison mobile T4C in Herd sont compatibles avec des modèles Lely Taurus », relativise Zakhar Zhibril. En ayant conservé une même conception à laquelle ont progressivement été apportées des améliorations, Delaval n'a pas de difficulté à rendre compatible des robots de différentes générations.

MICHEL PORTIER

## ▸ En bref

### Quatre nouveaux tapis Kraiburg


M. Portier

**Agriest, le spécialiste du confort animal étoffe sa gamme de tapis Kraiburg avec quatre nouvelles références. Le tapis de couchage Wela LongLine est une version en rouleau de 25 m du tapis Wingflex. D'une épaisseur de 4,5 cm, il intègre un profil à ailes et ergots pour une souplesse comparable à un modèle plus épais. D'une largeur de 1,83 m, il dispose d'une pente intégrée et d'une bordure à l'arrière. En tapis de couchage individuel apparaît le Kim, issu du Kim LongLine. Il profite d'un profil à coussins d'air pour une épaisseur de 3 cm. Il est proposé en deux longueurs (1,70 et 1,83 m) et quatre largeurs (1,10 à 1,25 m). Le tapis de circulation ProfiKura combine la souplesse d'un profil en crampons coniques avec l'abrasion d'une surface traitée au corindon (minéral très dur). D'une épaisseur de 2,4 cm et d'une longueur de 1,25 m, il se décline en longueurs de 96 cm à 5 m. Dernier arrivant en cours de développement, le Tarsa s'annonce comme un tapis «*premium*» avec des zones à différents niveaux de souplesse.**

▸ DES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE

L'Eleveur Bourguignon
• Râtelier/auge pour ovins et chevaux
• Cornadis et barrières veaux
• Barrières de stabulation 4&5 lisses
• Libre service pour bovin
• Barrière de prairie, etc...
Dans la limite des stocks disponible
12, rue de la coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois
0380 90 66 60

Prestataire de découpe
Bœuf
Veau
Agneau
Porc
Mise sous vide
Mise en carton
Étiquettage réglementaire
Livraison possible
Atelier découpe agréé CE
sarl JL Pugeault
6 rue Lavoisier - Beaune (21) 03 80 24 08 27
pugeault.jean-luc@sfr.fr 06 25 94 65 16

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Sécurité

# Modifier ses machines dans les règles

La modification de machines ne doit pas s'effectuer de n'importe quelle façon. Il faut s'assurer de son aspect sécuritaire.

La moindre modification de l'utilisation d'un matériel peut engendrer un risque, vis-à-vis du Code du travail, voire du Code de la route. En effet, percer un trou ou monter un équipement sur une machine existante peut modifier ses caractéristiques physiques. Par exemple, une bineuse sur laquelle est monté un dispositif de désherbage localisé ne dispose pas forcément d'une poutre dimensionnée pour supporter le poids d'une cuve de 800 ou 1 000 litres.

Pourtant, on ne peut pas brider la créativité des agriculteurs, grande source d'innovations du machinisme agricole.

L'INRS, l'Institut national de recherche et de sécurité, considère qu'une modification de machine n'impose pas l'apposition CE, ni la délivrance d'une déclaration de conformité, sauf dans deux situations : le changement complet de l'utilisation de la machine et la construction d'une machine nouvelle à partir de pièces de récupération.

Dès qu'un agriculteur fait des modifications sur un matériel, il est considéré comme un constructeur. Il doit donc procéder à une évaluation des risques pour déterminer les exigences de santé et de sécurité réglementaires à appliquer.

L'évaluation des risques nécessite de déterminer les nouvelles limites de l'équipement, de recenser les dangers en estimant les risques qu'ils génèrent (probabilité et gravité d'une éventuelle blessure ou d'une atteinte à la santé), afin de mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées. Les modifications sur la machine doivent prendre en compte les résultats de cette évaluation, pour être les plus sécuritaires possibles. Par exemple, les équipements tournants et/ou tranchants doivent être protégés autant que possible.

De même, pour fixer un équipement sur un matériel existant, des brides bien dimensionnées fragilisent moins le matériel existant qu'un perçage ou une soudure sur un châssis. Renforcer la structure de la machine permet de se prémunir de ces problèmes de fragilité. Mais ce n'est pas toujours la solution. Cela peut alourdir le matériel et fragiliser une autre partie de la machine. Pour faire l'évaluation des risques, il est recommandé de se rapprocher d'un conseiller de chambre d'agriculture ou de la FDCuma. Si cet outil est appelé à être conduit par un stagiaire, un salarié ou une autre personne, il convient de rédiger une notice, ou un ajout à la notice du matériel avant modification, qui définit succinctement le cadre dans lequel l'outil doit être utilisé. Mais ce document borne l'utilisateur dans ses droits, protège le concepteur en cas d'utilisation non conforme et doit être ajouté au document unique d'évaluation des risques. Pour les modifications impliquant des équipements interchangeables, il est également conseillé de réaliser une notice de montage-démontage. Il convient également de prévenir son assureur que l'outil a été modifié, qu'il est bien dimensionné et qu'il fonctionne bien.

Lorsqu'une modification majeure concerne un matériel roulant, il peut être nécessaire de repasser le véhicule auprès de la Dréal (ex-Drire). Rajouter du poids peut engendrer une modification du report de charge, de la charge par essieu, voire du PTAC. Il faut veiller à ce que le véhicule reste stable, que le freinage soit bien dimensionné.

LUDOVIC VIMOND

# Bovins

## Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

| Marchés | cat. | Sancoins 04/08/2015 | Bourg-en-Bresse 04/08/2015 | St Christophe-en B. 29/07/2015 | National 27/07 au 02/08/15 |
|---|---|---|---|---|---|
| Vaches viande (V) | U | - | NC | 4,12 € | 4,07 € |
| | R | 3,38 € | 3,75 € | 3,85 € | 3,69 € |
| | O | - | 3,55 € | - | 3,40 € |
| Vaches mixte (M) | R | - | NC | - | 3,30 € |
| | O | 3,45 € | 3,35 € | - | 3,38 € |
| Vaches lait (L) | O | - | NC | - | 3,06 € |
| | P | 2,82 € | 2,75 € | - | 2,80 € |
| Génisses VML | U | 4,18 € | 4,35 € | 4,65 € | 4,32 € |
| | R | 3,93 € | 3,90 € | 4,08 € | 3,81 € |
| | O | - | 3,40 € | - | 3,32 € |
| Taureaux VML | URO | - | 2,50€ | 2,82 € | 2,65 € |

VML : *type viande , mixte et lait*

# Tendances locales

## Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 04/08/015

| **Broutards 6-12 mois** | E | U | R |
|---|---|---|---|
| -200 kg | - | - | - |
| 200-250 kg | - | 3,56 | - |
| 250-300 kg | - | 3,40 | 3,13 |
| 300-350 kg | - | 2,81 | 2,68 |
| 350-400 kg | - | 2,78 | 2,54 |
| 400-450 kg | - | 2,79 | - |
| 450-500 kg | - | - | - |
| **Laitonnes 6-12 mois** | E | U | R |
| 200-250 kg | - | - | - |
| 250-300 kg | - | 2,53 | 2,39 |
| 300-350 kg | - | 2,46 | - |
| 350-400 kg | - | - | - |
| **Taurillons 12-18 mois** | E | U | R |
| 300-350 kg | - | - | - |
| 350-400 kg | - | - | |
| 400-450 kg | - | 2,54 | - |
| 450-500 kg | - | - | - |
| 500-600 kg | - | 2,55 | - |
| 600 kg et + | - | - | - |
| **Génisses 12-24 mois** | E | U | R |
| 300-350 kg | - | - | - |
| 350-400 kg | - | 2,38 | 2,33 |
| 400-450 kg | - | 2,39 | 2,30 |
| 450 kg et + | - | - | - |
| **Taureaux** | E | U | R |
| +500 kg | - | 1,59 | - |
| **Vaches** | E | U | R | O |
| - 5 ans | - | 2,08 | 1,92 | |
| 5 -10 ans | - | 2,07 | 1,87 | - |
| +10 ans | - | 1,91 | 1,70 | 1,48 |
| **Génisses** | E | U | R | |
| 24-36 mois | 2,58 | 2,18 | 1,97 | |

**Bovins :** 1025
Les volumes proposés sont satisfaisants pour la saison. 88% de vendus.

Le tri est plus sévère dans les broutards, rendant les transactions plus calmes et occasionnant une baisse des tarifs.

Peu de changement en laitonnes et génisses de 18 mois.

Cours stabilisés, mais ambiance sans relief dans les vaches.

**NB :** nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

## Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 03/08

| **Bovins (463)** | | |
|---|---|---|
| **Broutard** | Prix moy. *(animal)* | Prix moy. *(kg)* |
| 235 à 325 kg | 780 - 980 | 2,78 - 3,42 |
| 340 à 415 kg | 940 - 1160 | 2,66 - 2,80 |
| 410 à 465 kg | - | - |
| **Taurillons d'herbe** | | |
| 295 à 380 kg | 760 - 940 | 2,47 - 2,62 |
| 400 à 480 kg | 910 - 1200 | 2,15 - 2,51 |
| **Laitonnes** | | |
| 270 à 355 kg | 670 - 890 | 2,41 - 2,50 |
| **Génisses** | | |
| 285 à 455 kg (16-24mois) | 600 - 1160 | 2,10 - 2,56 |
| 460 à 710 kg (24-36mois) | 1000 - 1610 | 2,08 - 2,26 |
| **Taureaux** | | |
| 790 à 1145 kg | 1310 - 1960 | 1,55 - 1,71 |
| **Vaches** | | |
| Vaches légères | 680 - 1240 | |
| Vaches entre deux | 1270 - 1410 | |
| Vaches lourdes | 1430 - 1970 | |

Apports importants et de bonne qualité en broutards, toutefois les cours sont orientés à la baisse excepté en veaux lourds et de bonne conformation qui voient leurs tarifs maintenus. Peu de relève. commece plus difficile en taurillons.
Pour les femelles malgré des apports restreints la demande demeure calme à des tarifs trop bas.
Vente plus rapide en taureaux, cours plus fermes.
En vaches, une présentation de bonne qualité permet un placement rapide et global à des tarifs en progression.

**Bovins gras : 13**
Génisses de viande : 3,88 à 4,06 € Kg de viande
Vaches de viande : 3,75 à 4,14 € de viande
Vente globale à des tarifs fermes.

**Prochains marchés ovins et bovins le lundi 17 août aux horaires habituels.**

## SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 01/07/2015

| **Broutards** | U | R |
|---|---|---|
| 200 à 250 kg | nc | nc |
| 250 à 300 kg | nc | nc |
| 300 à 350 kg | 2,95 | 2,70 |
| 350 à 400 kg | 2,85 | 2,65 |
| 400 à 450 kg | nc | nc |
| **Laitonnes** | U | R |
| 150 à 200 kg | nc | nc |
| 200 à 250 kg | nc | nc |
| 250 à 300 kg | nc | nc |
| 300 à 350 kg | 2,60 | 2,47 |
| 350 à 400 kg | nc | nc |
| **Génisse** | | |
| (24-36 mois) | 2,40 | 2,13 |
| **Vaches** | | |
| - 5 ans | 2,07 | 1,95 |
| de 5 à 10 ans | 2,00 | 1,77 |
| + 10 ans | - | 1,70 |

**Broutards, Laitonnes :** Commerce plus calme en broutards, cours reconduits en laitonnes.

**Vaches-Génisses :** Cours reconduits, bonne demande en vaches fraiches de bonne conformation.

## Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 04/08/2015*

| Cat. | U | R | O |
|---|---|---|---|
| **Charolais** | | | |
| Mâles légers de 250 à 300 kg | 3,25 € | 2,90 € | - |
| Mâles moyens de 300 à 350 kg | 2,75 € | 2,55 € | - |
| Mâles lourds de 350 à 400 kg | 2,70 € | 2,55 € | - |
| Femelles légères de 250 à 300 kg | 2,60 € | 2,30 € | - |
| Femelles moyennes de 300 à 350 kg | 2,45 € | 2,15 € | - |
| Femelles lourdes de 350 à 400 kg | 2,35 € | 2,15 € | - |
| **Croisés charolais** | | | |
| Mâles légers de 250 à 300 kg | 3,10 € | 2,70 € | - |
| Mâles moyens de 300 à 350 kg | 2,55 € | 2,25 € | - |
| Mâles lourds de 350 à 400 kg | 2,50 € | 2,25 € | - |
| Femelles légères de 250 à 300 kg | 2,45 € | 2,15 € | - |
| Femelles moyennes de 300 à 350 kg | 2,30 € | 2,05 € | - |
| Femelles lourdes de 350 à 400 kg | 2,25 € | 2,05 € | |

**Tendance :** Vente très difficiles dans les mâles intermédiaires de 320 à 380 kg, voir pas de demande.

# Bovins

## Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 27/07/15 au 02/08/15*

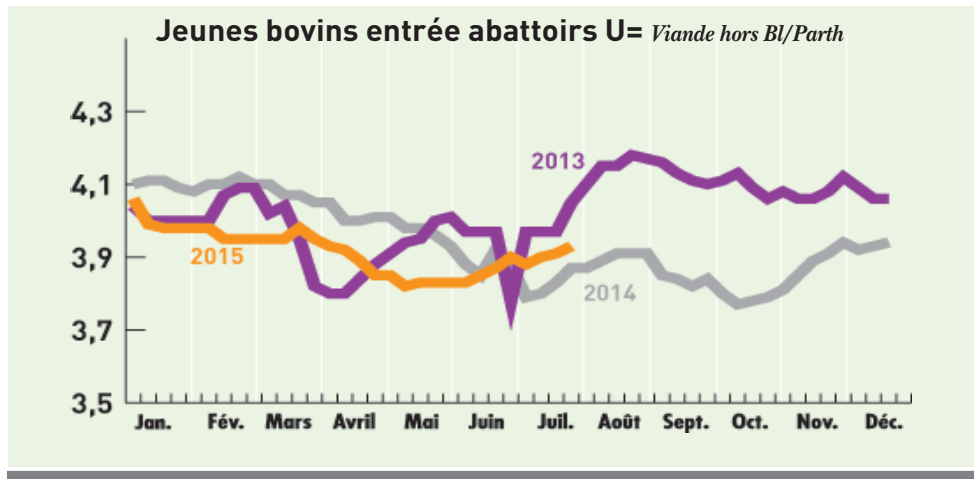
| **Mâles 6-12 mois** | E | U | R |
|---|---|---|---|
| 250 kg | - | - | - |
| 300 kg | - | 2,84 € | - |
| 350 kg | - | 2,67 € | - |
| 400 kg | - | 2,68 € | - |
| **Mâles 12-24 mois** | | | |
| 450 kg | | 2,56 € | - |
| 500 kg | - | 2,38 € | - |
| **Femelles 6-12 mois** | | | |
| 270 kg | - | 2,50 € | - |
| **Femelles 12-24 mois** | | | |
| 400 kg | - | 2,31 € | - |

**Tendance :**
Bonne demande à l'export dans l'ensemble.

## Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 27/07/15 au 02/08/15*

| **Jeunes Bovins 12 à 24 mois** | E | U= | R= | R- | O+ | O= | P+ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Viande hors BI/Parth | - | 3,93 € | 3,79 € | - | | | |
| Races mixte | | - | 3,53 € | 3,52 € | 3,50 € | - | |
| Races lait | | | | | - | 3,40 € | 3,35 € |
| **Bœufs** | E | U= | R= | R- | O+ | O= | P+ |
| Races à viande | - | - | - | - | - | - | - |
| Races mixte | - | - | - | - | 3,623 € | 3,58 € | - |
| Races lait | - | - | - | - | - | 3,28 € | 3,28 € |
| **Vaches** | U= | U- | R+ | O+ | O= | P+ | P= |
| Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg | 4,28 € | 4,27 € | 4,16 € | - | | | |
| Charolaise - 10 ans + 350 kg | 4,25 € | 4,24 € | 4,15 € | - | | | |
| Limousine -10 ans +350 kg | - | 4,51 € | 4,41 € | - | | | |
| Races mixte | - | - | - | 3,61 € | 3,55 € | - | - |
| Races lait | | | | - | - | 3,27 € | 3,11 € |
| **Génisses** | U= | U- | R+ | R= | O= | P+ | |
| Mixte lait | - | - | - | - | - | - | |
| Viande +350 kg | 4,263 € | 4,54 € | 4,29 € | 4,11 € | | | |

**Tendance :** PAS DE TENDANCE.




## Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
*Cotations du Bassin Grand Sud du 27/07/15 au 02/08/15*

| **Jeunes Bovins 12 à 24 mois** | U+ | U= | R+ | R= | O+ | O= | P+ | P= |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Viande hors BI/Parth | 3,96 € | 3,93 € | 3,94 € | - | - | - | - | |
| **Vaches** | | | | | | | | |
| Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg | - | 4,74 € | 4,33 € | 4,21 € | 3,90 € | | | |
| Charolaise - 10 ans +350 kg | | 4,25 € | 4,21 € | 4,12 € | | | | |
| Races mixte | | | | | 3,64 € | 3,50 € | | - |
| Races lait | | | | | | | 3,19 € | 3,10 € |
| **Génisses** | U= | U- | R+ | R= | O+ | | | |
| Viande mixte lait | - | - | - | - | - | - | | |
| Viande +350 kg | 4,86 € | 4,70 € | 4,39 € | 4,24 € | | | | |

# Tendances SEM. 31 / 2015

## Bovins de boucherie

L'ambiance commerciale est lourde dans un contexte sous forte tension et entretenue par les manifestations des éleveurs. Les bonnes femelles Charolaises labels sont stables, mais les ordinaires sont malmenées. La demande se montre un peu plus régulière dans les bonnes Charolaises viandées et de qualité bouchère pour approvisionner les zones de vacances, mais les achats sont très ciblés. La vente est calme pour la marchandise moins bien conformée avec des volumes suffisants face à la rétention dans les élevages et à la sécheresse qui tend à forcer la vente. Les tarifs sont extrêmement disparates en fonction des acheteurs et de l'application réelle des consignes de hausse des abatteurs. En réformes laitières, l'activité commerciale est assez régulière pour les vaches viandées, mais les industriels sont suffisamment aprovionnés en vaches maigres ou sans viande (P-). En jeunes bovins, la demande italienne demeure peu soutenue et les tarifs peinent à décoller malgré la pression des éleveurs. ■

## Bovins d'embouche et d'élevage

Les sorties sont un peu plus conséquentes et de qualité hétérogène face au déficit hydrique. Les bonnes femelles lourdes à finition rapide restent normalement sollicitées. Les difficultés d'écoulement sont très marquées dans les animaux maigres et longs à finir. ■

## Broutards

Les sorties tendent à progresser avec la canicule et la sécheresse. La vente est fluide dans les mâles légers convenant pour la Turquie où les tarifs sont fermes. Les transactions se montrent plus régulières dans les bons broutards ou taurillons d'herbe, mais le placement est plus difficile dans les Charolais de 330 à 400kg. Les bonnes femelles lourdes et herbées sont stables, mais les tarifs se tassent dans la marchandise de second choix, peu sollicitée par les exportateurs. ■

## Veaux d'élevage et d'engraissement

Le commerce se stabilise après la forte tension de la semaine passée engendrée par le fort décalage entre l'offre et la demande. Les veaux Frisons, Abondances, Montbéliards ou croisés laitiers convenables se maintienenent. Les veaux légers ou fragiles toutes races confondues restent malmenés. Les bons veaux de race pure ou croisés de haute qualité sont normalement négociés, mais les tarifs sont baissiers pour les animaux de conformation ordinaire. ■

**Laurent Chupin**

**Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 3 août) :**
**«Les cours sont bien orientés sur le marché intérieur dans un contexte d'abattages en hausse. Néanmoins, les difficultés sur le marché grec conduisent à un léger stock en ferme pour les jeunes bovins.»**

**Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 3 août) :**
**«Les cours sont reconduits. La demande est légèrement plus active pour les animaux les plus lourds à destination du marché italien.»**

# Ovins

**Sicafome** *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 20/07/2015*

| **Agneaux (252)** | E *(mini-maxi)* | U *(mini-maxi)* | R *(mini-maxi)* |
|---|---|---|---|
| Gras (-38 kg) | - | **2,64 - 3,09** | **2,42 - 3,00** |
| Gras (38-44 kg) | - | **2,59 - 3,09** | **2,40 - 2,67** |
| Gras (44-50 kg) | - | **2,42 - 2,88** | **2,35 - 2,44** |
| Gras (+50 kg) | - | **2,20 - 2,32** | - |
| Laitons (32-38 kg) | - | - | - |
| Laitons (38-44 kg) | - | - | - |
| Laitons (+44 kg) | - | - | - |
| **Brebis (60)** | U *(mini-maxi)* | R *(mini-maxi)* | O *(mini-maxi)* |
| (-60 kg) | **1,22 - 1,44** | **1,01 - 1,18** | **0,55 - 1,02** |
| (+60 kg) | **1,25 - 1,54** | **0,86 - 1,22** | - |
| **Divers** | | | |
| Béliers: 94 à 126 € | **1,00 - 2,50** | | |
| Agneaux maigres : 83 à 98 € | | **2,55 - 3,09** | |
| Caprins : | | | - |
| Boucs : | | | |

Ovins : 1071
99% de vendus
**AGNEAUX :** Les conditions climatiques sont peu propices à la présentation d'agneaux de qualité. Malgré tout, les éleveurs font les efforts nécessaires pour soigner et trier leurs animaux. Malheureusement, le commerce n'est pas très dynamique, faute de consommation. Les cours accusent une nouvelle baisse, et se situent à un niveau inférieur à ceux de l'année passée.

**BREBIS :** L'offre est plus importante, et ne couvre pas les besoins, les cours enregistrent une nouvelle hausse, pour se situer à un niveau supérieur à l'an dernier.

**BELIERS :** Demande suivie et cours sans changement.

**Effectifs :** Agneaux: 790 - Brebis : 256 Béliers : 16 - Caprins : 6 - Divers : 3.

**Prochain marché : le lundi 17 août (pesée 6h30 - vente 9h00).**

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 27/07*

| Ovins : 158 | Prix moy. *(animal)* | Prix moy. *(kg)* |
|---|---|---|
| Agneaux maigres | **85 - 106** | **2,66 - 3,00** |
| Agneaux gras | **105 - 125** | **2,39 - 3,04** |
| Brebis | **45 - 105** | **0,79 - 1,30** |
| Béliers | - | - |

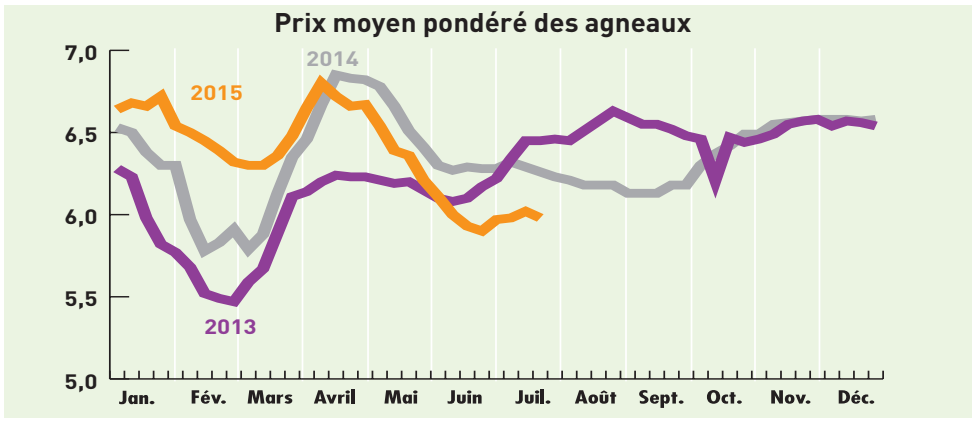
Légers replis des tarifs en agneaux.
Cours stables en brebis.
**Prochain marché le lundi 10 août aux horaires habituels.**

*prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 27/07/15 au 02/08/15*

| | Poids | U | R | O |
|---|---|---|---|---|
| Couvert | 13 -16 kg | - | **6,29 €** | **5,87 €** |
| Couvert | 16-19 kg | **6,58 €** | **6,23 €** | **5,86 €** |
| Gras | 13 -16 kg | - | - | - |
| Gras | 16-19 kg | - | **5,47 €** | **5,27 €** |

*prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* — *Cotations FranceAgriMer 27/07/15 au 02/08/15*

| Prix moyen pondéré des agneaux | Moyenne agneaux Rungis | Prix moyen pondéré des brebis |
|---|---|---|
| **5,98 €** | **5,75 €** | **2,44 €** |




## Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 27/07/2015 au 02/08/2015

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

| AGNEAUX | | COTATIONS RÉGIONALES | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | ZONE NORD | | | | ZONE SUD | | | |
| État engraissement | Conformation | de 13 à 16 kg | de 16 kg à 19 kg | de 19 kg à 22 kg | + de 22 kg | de 13 à 16 kg | de 16 kg à 19 kg | de 19 kg à 22 kg | + de 22 kg |
| 2 (ciré) | U Var. | - | 6,30 -0,06 | 6,30 -0,07 | 5,48 -0,19 | - | - | - | - |
| | R Var. | 6,00 -0,03 | 5,98 -0,06 | 5,99 -0,02 | - | 6,30 -0,04 | 6,30 = | 6,35 0,08 | - |
| | O Var. | - | - | - | - | 6,00 0,03 | - | - | - |
| 3 (couverts) | U Var. | - | 6,18 -0,04 | 6,18 -0,03 | 5,39 -0,07 | - | 6,58 0,16 | 6,31 0,14 | 5,53 |
| | R Var. | 5,84 -0,09 | 5,97 -0,06 | 5,96 -0,08 | 5,31 0,03 | 6,29 0,03 | 6,23 = | 6,02 -0,03 | 5,54 -0,07 |
| | O Var. | 5,74 -0,06 | 5,83 -0,05 | 5,92 0,07 | 5,37 | 5,87 -0,02 | 5,86 -0,05 | 5,65 -0,09 | - |
| 4 (gras) | U Var. | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | R Var. | - | - | - | - | | 5,47 0,02 | 5,32 0,07 | - |
| | O Var. | - | - | - | - | - | 5,27 | - | - |

**Zone nord :** Agneaux : Marché estival des cours à labaisse dans la zone nord. Brebis : Retour du réseau non significatif et hausse dans les + de 30 kg. **Zone sud :** Marché d'été, stable en volume et prix.

# Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 49 à 52
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

| Semaine d'abattage | Nombre d'opérateurs | Nombre de poules vendues(1) | Prix moyen en €/kg(2) | Prix mininum en €/kg | prix maximum en €/kg | Nombre de réponses |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 49-50/2014 | | **204 700** | **0,21** | - | - | **6** |
| 51-52/2014 | | **9470** | - | - | - | **6** |

*(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme*
*(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)*

## Bourg-en-Bresse du 19 janvier 2015

**Animaux de basse-cour (volaille vivante) :**
Volailles à bouillir : . . . . . 5,00 à 6,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : . . . . . 7,80 à 8,40 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : . . . . . 6,50 à 7,00 euros/paire
Pintades : . . . . . 8,50 à 9,00 euros/pièce
**Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :**
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : . . . . . 4,00 à 4,50 au kg vif
Œufs : . . . . . 2,50 à 3,00 la douzaine

## Foin de Crau

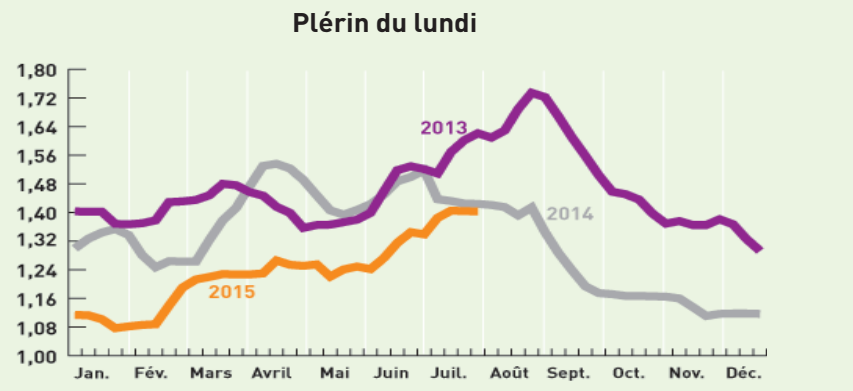
**(euros/ tonne HT - Hors transport) Récolte 2015**

| | Petites balles | Grosses balles |
|---|---|---|
| 1ère coupe | 170 à 180 € | 150 à 160 € |
| 2e coupe | 170 à 180 € | 150 à 160 € |
| 3e coupe | - | - |

# Porcins

**Porcs charcutiers cadran de Plérin (12428 porcs présentés)** *Cotations du Lundi 3 août 2015*
prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,403 euros**

**Porcs abattus en Rhône-Alpes** *Cotations FranceAgriMer du 24/07 au 30/07/15*
**1,623 €/kg/carcasse euros**



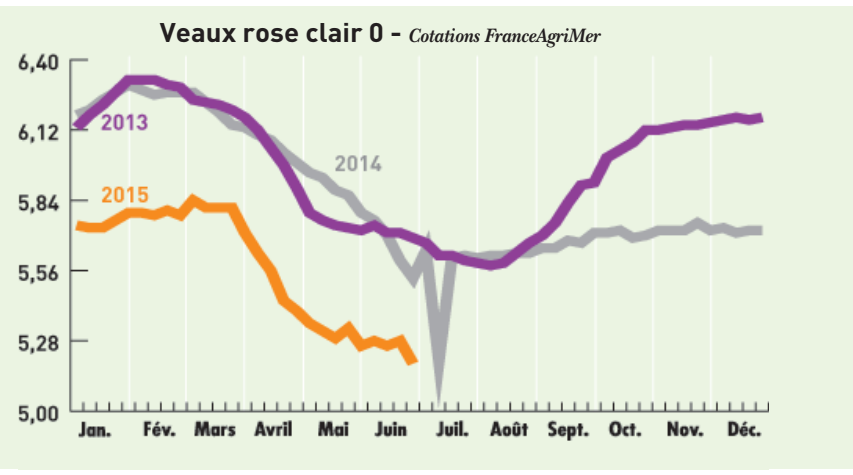

# Veaux

**Veaux de boucherie** *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 27/07/15 au 02/08/15*

| Cat. | Blanc | Rose clair | Rose | Rouge |
|---|---|---|---|---|
| E | - | - | - | - |
| U | - | **7,13 €** | **6,04 €** | - |
| O | - | **5,19 €** | **4,19 €** | **3,21 €** |

**Jeunes veaux** *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 3/08/15 au 7/08/15*

| | Apport | Mâles Croisement | Femelles Croisement | Mâles Montbéliards | Laitiers |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)* | **112** | **430-600 €** | **290-410 €** | **230-330 €** | - |
| St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)* | | **275-380 €** | **225-275 €** | **140-170 €** | **90-110 €** |
| St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)* | | **440-530 €** | **285-365 €** | **230-280 €** | **110-150 €** |
| St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)* | | **560-660 €** | **410-480 €** | **280-320 €** | **150-180 €** |
| Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)* | **691** | **200-330 €** | **170-260 €** | **50-150 €** | **20-70 €** |




# Equins

*(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir)* — *Cotations FranceAgriMer du 27/07/15 au 02/08/15*

| | Poulains | Chevaux légers | Chevaux lourds | Export kg vif |
|---|---|---|---|---|
| Extra | **2,68 €** | **2,55 €** | **1,65 €** | – |
| Bons | **2,38 €** | **2,10 €** | | |

# Céréales

**Marché du 04 août 2015**

**N**: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

| BLÉ TENDRE | RÉCOLTE 2015 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Départ** | **Spécifications** | **Échéance** | **€/t** | **Observations** | |
| Sud Côte-d'Or | 76/220/11 mini | 4 de Sept. | 178 | V | C |
| Aube/Yonne | 76/220/11 mini | août-déc. | 167 | N | C |
| **ORGE FOURRAGÈRE** | **RÉCOLTE 2015** | | | | |
| **Départ** | **Spécifications** | **Échéance** | **€/t** | **Observations** | |
| Aube/Yonne | sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl | août-déc. | 152 | N | C |
| Sud Côte-d'Or | 63-64 kg/hl | sept.-déc. | 155 | V | C |
| **AVOINE NOIRE** | **RÉCOLTE 2015** | | | | |
| **Départ** | **Spécifications** | **Échéance** | **€/t** | **Observations** | |
| Côte-d'Or/Haute-Saone | 50 kg/hl | août | 165. | N | C |
| Aube/Yonne | 50 kg/hl | août | 165 | N | C |
| **TRITICALE** | **RÉCOLTE 2015** | | | | |
| **Départ** | **Spécifications** | **Échéance** | **€/t** | **Observations** | |
| Côte-d'Or/Haute-Saône | | août-sept. | 153 | V | C |
| **MAÏS** | **RÉCOLTE 2014** | | | | |
| **Départ** | **Spécifications** | **Échéance** | **€/t** | **Observations** | |
| Aube/Yonne/ | | août-sept. | 168 | N | C |
| Sud Côte d'Or/Saône et Loire | | août-sept. | 162 | N | C |
| **MAÏS** | **RÉCOLTE 2015** | | | | |
| **Départ** | **Spécifications** | **Échéance** | **€/t** | **Observations** | |
| Sud Côte-d'Or/Saone et Loire | | oct.-juin | 170 | N | C |
| **POIS** | **RÉCOLTE 2015** | | | | |
| **Départ** | **Spécifications** | **Échéance** | **€/t** | **Observations** | |
| Aube/Yonne | | août-sept. | 235 | V | C |
| Cote d'Or | | août-sept. | 235 | V | C |
| **FÉVEROLES** | **RÉCOLTE 2015** | | | | |
| **Départ** | **Spécifications** | **Échéance** | **€/t** | **Observations** | |
| Aube | alim.animale | | | N | P |

# Matériel

## Tracteur

**38 -** VDS Tracteur DEUTZ D 15 BET 1500€ Moteur Bernard W14 sur charriot grue de camion MARREL 1200 KG A 6M
✆ 06 75 04 60 70

**42 -** Vds tonnes eau galvan. chass. bac galvan. 1500L - 3000 L - 3500 L + fend. buch. 14 T hyd. + divers cse cess
✆ 04 77 22 60 10 HR

**42 -** Vds tracteur Renault 651, 2 r motrices, cabine, direction assistée, moteur mwm, carte grise, 9000 h, bon état général, 5000 euros HT
✆ 06 13 25 76 68

**42 -** producteur vds maïs ensilage en bottes, qualité extra, livré + orge et blé.
✆ 04 77 36 74 81 ou 06 66 93 88 00

**58 -** Vend Valmet 6300 90 cv 5650 H annnée 98 IVV mécanique pneus 10% (3103)
✆ 06 09 89 68 24 ou 03 86 22 73 41

## Travail sol

**18 -** Vends chisel, 3 m, 9 dents, avec herse étrille et rouleau.
✆ 06 14 40 22 10

**26 -** Vds charrue Kuhn 3 socs disques herse cultipacker vibro couverture intégral.
✆ 04 75 90 12 80

**38 -** Vds combine doublet record 3m porte à court lame avant avec dents-semoir blé nodet 3m 17 rangs à socs-compt ha-tracur herse. Tél HR
✆ 04 74 84 72 44

**38 -** Vends vibro 2m60 rouleaux émietteur 300€
✆ 06 09 34 69 22

**38 -** Vds herse 420 semoir céréale 15 rangs cultivateur 250 dents de 25
✆ 04 74 84 87 13 HR

**57 -** Vends Horsch Tiger 3AS pneus renforcés, déflecteur ailerons neufs, Citroën Jumpy 2009 106.000 km.
✆ 06 64 99 52 52

**58 -** Vd Brabant Kverneland NS 4corps. (320B)
✆ 06 80 60 24 86

## Récolte

**21 -** Recherche MB, Presses moyenne densité et presses à balles rondes Class, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Arobale Krone. (320C)
✆ 06 29 81 80 05

**39 -** Vds ensileuse 1 rg porte John Deere, semoir Nodet PNII 11rg 6m avec chariots ess hauteur 50 cm + bineuse Demont guidée 11 rg 6 m, presse John Deere 592 filet ficelle, andaineur Krone 6,70 m, faucheuse Kuhn 2,20 m jumge de roues 34 et 38 H, canadien ebran.s. Brabant 5 fers Fenet, bennes bascul. 3 et 5,5t, MB John Deere 9600 2 088 h avec 3 coupes 3 chariots, mélangeuse bol Zato, désileuse pailleuse Techmatri 3m3, remorque porte 5t avec échelles + treuil
✆ 03 84 70 12 38 ou 03 84 70 02 77 h.r.

**54 -** Achète MB New Holland, Laverda, Someca John Deere, tracteur Fiat, Massey, John Deere.
✆ 03 29 89 36 51 ap. 19h

**71 -** Vds M. à V. monorang DE90CH, tête Lauprêtre sur Butty, benne vendange Egretier de 45 hl, faire offre.
✆ 06 80 20 89 73

## Arbo-viti

**71 -** Achète barriques 228 litres, récentes, 5 ans, maxi, en vidanges de vin.
✆ 07 61 29 45 15

**71 -** Vds dans l'état, cuves en acier 150, 100, 50, 10 et 6,5 hl, prix 5 €/hl, à débattre. Contact : Les Vignerons de Mancey, RN6, Tournus, dewe.nicolas@bourgogne-vignes-verre.com
✆ 03 85 51 00 83

## Epandage

**01 -** Vds distributeur d'engrais Kuhn capacité 1000 litres vendu sans TVA
✆ 06.42.63.80.51

**39 -** Vds épandeur Heywang ABH 46 7 tonnes b.é.
✆ 07 89 51 71 33 ou 03 84 70 30 48 le soir

## Irrigation

**38 -** Vends enrouleur Bancilhon 50 2 70 B canon rain gun + 70 tuyaux irri 6ML diam 70 + 33 diam 50 8ML + supports + spinkler
✆ 06 08 47 99 98

**69 -** Vds enrouleur Kulker 75, 250 m chassis galva peint tourelle. Bon état, peu servi.
✆ 06 81 67 64 70

## Agri. divers

**01 -** Vds remorque faucheuse autochargeuse Bonino type AB 80 coupe de 2m10
✆ 06.40.18.07.28

**10 -** Vds Sem Monog Nodé Gougis PN2, 6R, mixte Bet Maïs Disc CZA Tsol Bet Maïs, Microg méca - 2PN NFS, 1550 € HT.(320A)
✆ 03 25 70 01 68 avant 8h, après 21h

**21 -** VENDS tracteur Fendt 5 S, 75 CH, fourche Mayeux, croco + godet, année 74, 2 800 euros, - fourragère 2 roues, 5.50 m., 280 euros, - fourragère 4 roues, 4.50 m., 400 euros, - fourragère 4 roues, 4 m., 250 euros (réf. 31VB1)
✆ 03 80 61 40 11

**21 -** Vds cause retraite : - Herse rotative LEMKEN Zirkon 10. 3 m. Porte à court hydraulique. - Semoir KUHN GC2. 3m. Traceur boitier Hector. - Épandeur à fumier LEBOULCH Maxi 8002. - Déchaumeur 3,50m. 19 dents. - Rouleaux Ondulés JEAN DE BRU Mégapack 6m30. - Tracteur RENAULT ARES 556 RZ 4RM avec chargeur QUICK. - Tracteur FIAT 90-90 4RM. - Tracteur FIAT 880 2RM. - MB LAVERDA 3600 4m. - Benne démontable CU 6t. - Faucheuse CLAAS Disco 2700. - Faneuse CLAAS Volto 64. - Andaineur CLAAS Liner 450. - Presse BR CLAAS Variant 260. - Distributeur d'engrais KUHN Axis 30.1. - Epareuse ROUSSEAU Argos 48. - Vibro KONGSKILDE 3m. - Etaupoir à prairies 4m. - Herse plate 7 éléments 5m. - Séparateur à grains (réf. 310A)
✆ 06 08 67 90 76 ou 06 67 09 42 08

**21 -** VD Vibro 3,20 - Canadien 2,60 - Vis à grains - Aplatisseur ACEMO - Brabant 3 socs KV NS - Cellule à grains - Pneus occ. 18.4R34, 15.5R38, 13.6R38 (31VB5)
✆ 06 17 06 24 93

**21 -** Vd cause retraite Benne Brimont 7T monocoque, très bon état (3204)
✆ 06 79 16 95 97

**26 -** Vds chargeur manip MPower 80 fourche godet 2013 monte sur Same Explorer 100 TB très peu servi, 7500 euros.
✆ 06 82 25 63 69

**30 -** A ENCADRER Vds bennes 8-10- 12 T, cover-crops 24- 28- 32-36- 40 dis, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, charrues nonstop 3- 4- 5 socs.
✆ 04 66 24 26 11

**38 -** Vds déshydrateur séchoir noix à gaz + cellules guillot blanc + cuve fioul
✆ 04 76 07 25 48

**38 -** Vds motoculteur Staub 8 cv diesel av brabant 1/4 tour , herse cultivateur charrue vigneronne poulie
✆ 04 76 35 51 26

**58 -** Cause cessation VENDS Deutz 6.31, 1991, 120 cv, 4 RM, 4 400 H, rel. av., clim., - semoir engrais Kuhn Axéra, 2 100 l., pesée, - rouleaux Cambridge Quivogne 6,30 m., - héliplow 6 dents Michel, - benne 7.5 T., TBE (réf. 310B)
✆ 06 70 95 80 46

## Elevage

**38 -** Vds pompe doseuse Grundfos électronique de 2013 pour bâtiment élevage + baravi et mangeoire volaille en galva. Tél HR
✆ 06 79 91 03 84

**69 -** Vds tank à lait, année 93, 1700 l, bon état, bon prix.
✆ 06 59 69 36 62

# Véhicule

## Utilitaires

**26 -** Vds 4x4 pick up L200 diesel moteur neuf caross 279000 kms attelage barre toit hard top + 4 jantes alu ct ok 5500 euros
✆ 06 14 91 77 67

**26 -** Vds fourgon Fiat Doblo fin 2009 clim attel cu300kg 68000 kms TBE.
✆ 06 20 67 68 38 (HR)

**38 -** A vendre NISSAN PATROL 4X4 en bon état - camion Renault 330R-poli Benne - tracteur Renault 3042 essence
✆ 06 85 66 60 53

# Achat-Vente

## Récolte

**01 -** Vds maïs plante entière pour ensilage secteur La Chapelle du Chatelard
✆ 06.32.52.75.29

**01 -** Agri vend livre regain année 2014 - vends foin
✆ 06.83.33.41.45

**26 -** vends graines trèfle pour couvert ou autre
✆ 06 76 63 55 98

**69 -** Vds foin balles rondes, récolte 2014-2015.
✆ 06 81 67 64 70

**89 -** Vend ensilage maïs sur pied 6HA prix 75€/T, Argenteuil/Armançon dépt 89 (3203)
✆ 06 80 18 07 20

## Fourrage

**07 -** Vends foin balle ronde de 250kg liure pas de bonne qualité 30 euros pièce
✆ 06 15 51 58 89 ou 04 75 37 27 94 HR

MARGARON
SOLUTIONS FOURRAGES
Maïs ensilage en vrac ou enrubanné, corn gluten feed, divers co-produits…
Livraison + Conseils personnalisés partout en France
Contactez Gilles Lagneau au 06 20 36 74 49

**70 -** Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ 06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91

**88 -** Vends foins regain Départ Vosges ou livré
✆ 06 09 39 14 91

## Propriété

**39 -** Bonboillon (70) - ferme année 1954 mais. hab. étable sur 1 ha 60 toiture tbé, 150 000 euros
✆ 03 84 81 00 45

## Divers

**38 -** Vds 4 boucs alpins de 18 mois nes d'ia élevage cl et genes + vds foin pn 2014
✆ 06 37 22 29 00

**42 -** Vds 7 éléments de cuisine contemporaine vert d'eau dont 3 hauts - 30 €/élément + plateau sur pied 30 € + lave vaisselle Miele 80 € + évier inox 30 €
✆ 06 84 92 81 31

**69 -** Cause cessation vds autochargeuse Bonino AB60TR peu servi, salle de traite Delaval 2 X 3 décro + ind. pro + lav. auto, matériel transformation fromagère complet.
✆ 06 81 67 64 70




Chez votre concessionnaire

| | | |
|---|---|---|
| **EUROPAGRI** | St Clément | 03 86 83 02 01 |
| | Brienon | 03 86 43 07 90 |
| | et son agent : Francis Lesourd à Augy : 03 86 40 29 09 | |
| **SARL MANIÈRE** | Verrey sous Salmaise | 03 80 35 80 66 |
| **GROUPE METHIVIER** | Toucy | 03 86 44 01 08 |
| **SAS PARAGEAU** Groupe Methivier | St Martin/Nohain | 03 86 26 10 93 |
| **SUREAU AGRICULTURE** | Avallon | 03 86 34 18 35 |
| | Tannay | 03 86 22 11 54 |

**Maître MOUNTA**
**Voyant Médium Guérisseur**
Résout vos problèmes d'amour. Retour express de l'être aimé, fidèle et soumis. Chance. Protection contre les mauvais sorts (voir ses ennemis à genou). Désenvoutement, etc…
**Résultat rapide et garanti. Discrétion assurée.**
**07 53 18 33 43**

## Bât. Pro.

**26 -** Achète bâtiments déssaffectés mini 1500 m 2 industriels ou agricoles même mauvais état.
✆ 06 78 01 67 48

## Service

**01 -** CTRM Michel Servignat propose réparation moteurs tracteurs TP engins agricoles rectification culasse etc.... http//michelservignat.wix.com/ctrm
✆ 06 63 43 51 15

## Demande




# Location

## Agricole

**89 -** Loue 18 km Chablis terre à vigne, bail long terme 17 HA classé AOC BGNE 1 seul tenant, lots possible, pente douce (320
✆ 09 67 17 68 89

## Autre

**38 -** Suite défection de dernière minute loue T2 refait à neuf première ligne face à la mer avec parking privé à Cap d'Agde.
✆ 06 09 51 77 63

**88 -** A louer beau gîte à 9 km de Vittel 4 à 5 P. 230 euros la semaine
✆ 06 87 59 12 94

# Offre

## Emploi

**21 -** RECHERCHE apprenti polyculture-élevage, si possible 18 ans, permis VL, début septembre. Nourri-logé. (réf. 31VB3)
✆ 06 82 44 28 60

**39 -** Gaec polyculture élevage recherche associé vacher expérience exigée
✆ 06 83 12 99 41

**58 -** 89 Exploitation polyculture-élevage CHERCHE salarié ou BTS en alternance. (réf. 3101)
✆ 09 84 01 70 35

## Emploi

**38 -** Jeune femme diplômée d'une licence de biologie, recherche une entreprise pour un contrat d'apprentissage dans le cadre d'une licence professionnelle Eco Conseil en production. Le calendrier de cette licence se réparti entre 4 semaines de stage en entreprise et deux semaines de cours. Candidate motivée et volontaire.
✆ 06 77 22 01 57

# Mariage

## Rencontre

**38 -** Monsieur 60 ans non fumeur, rencontre une dame 40-55 ans intéressée pour poursuivre l'activité agricole.
✆ 06 01 32 73 20

**69 -** Dame 63 ans non fumeuse féminine aimant animaux et nature recherche Monsieur même profil. Ecrire à IAR - 18 avenue des Monts d'Or - 69890 La Tour de Salvagny.
✆ Réference 288

**89 -** Coiffeuse 26 ans cherche H 22 à 50 ans pour correspondre vue mariage écrire journal qui transmettra.(3202)

# Animaux

## Divers

**73 -** Vends chiots Border Collie parents travaillant sur troupeau 250 269 604 177 535.
✆ 06 64 04 07 06

**73 -** Vds jument Trait Comtois 5 ans et sa pouliche 14 M, certificat d'origine les 2.
✆ 06 89 02 94 20

**74 -** Vds étalon Trait Comtois Alezan 7 ans.
✆ 06 48 45 10 05 ou 04 50 39 13 88

## Bovin

**18 -** Vends 20 génisses montbéliardes, terme sept/oct, toutes IA, indemnes IBR/BVD.
✆ 02 48 96 09 80 ou 06 65 68 06 68

**38 -** A vds ou réserver 12 belles génisses montbéliardes vêlage septembre-octobre - INS contrôle lait écornée - Indem - IBR leucose-brucellose tuberculose. Tél vers 13h30 ou après 21h
✆ 04 74 33 41 89

**43 -** Vends 8 GENISSES Prim Holstein terme 10 à 25/08 B O Garantie Sanitaire + 30 balles FOIN 2014 + 40 balles PAILLE
✆ 04 71 57 14 88 ou 06 88 75 01 50

**69 -** Vds vaches montbéliardes causes surnombre, CL.
✆ 04 74 70 13 33 ou 06 95 00 97 44

**71 -** VENDS taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit, sans complémentation au pré. GAEC Goulliard (réf. 150A)
✆ 03 85 79 40 98 ou 06 74 09 49 89

**71 -** Vds génisses charolaises, IBR A.
✆ 06 87 42 25 12

## Caprin

**42 -** Vds 2 petits boucs 4 mois père Saanen mère très bonne laitière, bouclés à la vente
✆ 06 83 92 54 82

## Ovin

**07 -** Vds 12 brebis avec leur agneaux femelles plus agnelles de 15 mois
✆ 04 75 34 52 63 après 20h

**21 -** VENDS 4 béliers Clun Forest, 250 euros pièce, - brebis Clun Forest, origine anglaise, 100 euros pièce (réf. 31VB2)
✆ 03 80 61 40 11

**42 -** Vds 6 agneaux boucherie + jeune brebis et son agnelle
✆ 04 77 60 54 85 ou 06 83 49 24 80

**71 -** Vends agnelles charollaises inscrites ou non, TGS, bonne origine, EARL Fénéon Denis.
✆ 06 08 02 53 35

**71 -** Vds antenais agneaux et agnelles inscrits, bonne conformation, TGS. Cuzin Bernard, lavault, 71 Perrecy-les-Forges.
✆ 06 81 06 49 84

## Volaille-Lapin

**38 -** Recherche fientes de volailles sèches minimum 500 T secteur nord Isère.
✆ 06 83 87 26 71

## Chien

**07 -** Particulier vds 4 chiots (portée de 6) type Porcelaine Vendéen nés le 09/05/2015 mère voie unique au lièvre, vaccinés tatoués, non LOF Mère n° 165EMU Père n° 250269700116476 Chiots n° : 165EMX, 165EMY, 165EMZ, 165ENA
✆ 06 60 95 57 27

**38 -** Donne 2 chiots bouvier bernois CT recompense nourriture
✆ 06 77 39 41 89

**42 -** Vds 2 Border Collie 4 mois tat mère 250269600786148
✆ 06 87 62 38 61

**58 -** VENDS chiots Berger des Pyrénées 3 mâles - 2 femelles, souche très bonne garde, travail et compagnie à partir de 100 euros, mère n° ELE8240158349, disp. de suite (réf. 300B)
✆ 06 14 26 16 97

# Viticulture

## Vendanges

**25 -** BEAUJOLAIS recrute vendangeurs H/F 14 janv. dÈb. sept., nourris logés. Vouluet Guy, 69 Juliénas,
✆ 04 74 04 45 67

**42 -** En Beaujolais cherche vendangeurs et porteurs à partir du 26 août avec expérience obligatoire, nourri et logé sur place, 17 jours - thierry.canard@blaceretroy.fr
✆ 06 08 00 34 33

**69 -** Ch. vendangeurs nourris logés ambiance familiale à partir du 25 août.
✆ 04 74 03 48 61 HR

**69 -** Cherche aide caviste vendanges sur Arnas vers le 25 août pour 3 semaines.
✆ 06 86 76 29 17

**69 -** Cherche vendangeurs(euses) nourris logés 14 jrs env. début sept. Ambiance familiale.
✆ 04 74 04 35 03 HR

**69 -** Beaujolais cherche vendangeurs(euses) début septembre 10 jours nourris logés.
✆ 04 74 71 29 77 HR

**69 -** Région Beaujolais ch. vendangeurs(euses) alentour du 5 sept. nourris logés.
✆ 04 74 67 57 14 ou 06 74 18 89 16 HR ou pierre.bachevillier@orange.fr

**69 -** Beaujolais ch. vendangeurs nourris logés 8/10 jours début septembre.
✆ 04 74 71 61 74 HR

**69 -** Viti Beaujolais chr fils ou filles agri pour VENDANGES, fin août/début sept 2015, nourris/logés.
✆ 04 74 04 21 08




# Les offres d'emploi de l'APECITA

*AP006930 - HAUT RHIN*
**TECHNICIEN EXPERIMENTATION H/F**
Pour une station d'expérimentation en semences et produits phytosanitaires. • Conduite d'engins pour la réalisation d'essais (tracteur, semoir, moissonneuse, poids lourd). Suivi d'essai (observations, comptage, relevé de mesures, saisie informatique..) dans le secteur des grandes cultures. • BAC+2 minimum. Bonnes connaissances en techniques végétales. Personne de terrain. Capacité d'analyse, de synthèse. Polyvalent, méthodique, organisé et rigoureux. Permis SPL serait un plus. • Entrée début septembre 2015. CDD 3 mois avec possibilité de CDI dans la structure. Salaire environ 1600 euros net/mois.

*AP005247 - JURA*
**CHARGÉ D'ÉTUDE PRODUCTIVITÉ H/F**
Organisme de défense et de promotion de l'AOP Comté. • Dans le cadre de l'évolution du cahier des charges de l'AOP «Comté». A partir d'une base de données dont vous assurez la mise à jour, vous effectuez des notifications de référence aux exploitations agricoles en fonction de leurs évolutions. Disponible, vous renseignez les agriculteurs et/ou les responsables d'atelier sur ces références et leur mode de calcul. Votre maitrise du dossier «productivité » vous amène à seconder la responsable de la gestion du plan de campagne. • Formation Bac+2, vous avez une aisance relationnelle, le sens du service tout en ayant une autorité naturelle. Vous aimez les chiffres. Rigoureux et méthodique, vous maitrisez parfaitement les outils bureautiques Excel et Word. Access serait un plus. • CDI. Entrée : début septembre. Salaire selon grille en vigueur.

*AP006873 - SAONE ET LOIRE*
**AGENT TECHNICO-COMMERCIAL H/F**
Exploitation agricole d'un établissement d'enseignement agricole. • Développer et assurer la mise en place de l'activité commerciale des produits des exploitations agricoles d'EPL. Activités liées au poste : - Participation aux activités d'abattage pour l'atelier volailles. - Développement de la diversification des produits «volailles» (découpe, transformation). - Gestion des fichiers fournisseurs. - Gestion des relations avec les fournisseurs partenaires. - Gestion des ventes, élaboration des plannings de vente, suivi et préparation des commandes, accueil clientèle, suivi comptable et financier. - Information et communication sur l'activité commerciale, opération de promotion. - Gestion des fichiers clients et recherche de nouveaux clients. - Entretien et animation du magasin et bâtiment de vente. • BTSA ou Bac Pro avec expérience. Motivation pour le développement des circuits courts, de la vente directe. • CDD de 12 mois avec possibilité de CDI dans la structure. Poste à pourvoir début septembre. Quotité de travail 50% à l'embauche, évolutif vers 100% en fonction de l'activité du magasin.

*AP006880 - HAUTE SAONE*
**TECHNICIEN EN SANTE ANIMALE H/F**
Pour une OPA à vocation sanitaire.Son équipe est constituée de 7 salariées. • Suivi technico-administratif de plans d'assainissement. Conseils et accompagnement des éleveurs. Rédaction d'articles techniques. Participation au suivi des missions déléguées par l'Etat. • Licence professionnelle. Bonne connaissance du monde de l'élevage, principalement bovin. Bonnes connaissances en informatique : bureautique, base de données. Permis B. Une expérience professionnelle intéressante dans le milieu agricole constitue un plus. Motivé par les questions sanitaires. Organisé. Capacités rédactionnelles et de synthèse. Autonome. Goût pour le travail d'équipe. • Poste à pourvoir en CDD de 9 mois (remplacement congés maternité) à partir du 14 septembre 2015.

*AP007000 - BOURGOGNE CENTRE - ZONE NIEVRE*
**COMMERCIAL BOVIN H/F**
Pour une coopérative d'élevage importante Région Bourgogne/Centre - zone Nièvre. • Sur un secteur défini, vous serez un acteur majeur auprès des adhérents. Suivi d'un portefeuille adhérents, estimation, commercialisation et mise en place de bovins mais également prospection et accompagnement de projets de développement de la production. • BTS agricole ou ingénieur. Une première expérience serait un plus, esprit d'équipe, aisance relationnelle, goût pour le commerce et connaissances du milieu de l'élevage sont des qualités indispensables. • Entrée dès accord, CDI, rémunération selon convention collective et expérience ; 13e mois et intéressement aux résultats. Voiture de service, téléphone et frais.

*AP007020 - BOURGOGNE*
**ADJOINT RESPONSABLE COMMERCIAL EXPORT H/F**
Pour une coopérative d'élevage importante Région Bourgogne/Centre - zone Nièvre • En lien avec le Responsable Export, vous serez un acteur majeur pour la commercialisation à l'export des bovins vifs : vente et contact clients, organisation logistique, tri et affectation des animaux. Vous aurez également la responsabilité d'un portefeuille adhérents. • BTS agricole ou ingénieur. Une première expérience serait un plus. Esprit d'équipe, aisance relationnelle, goût pour le commerce, connaissances du milieu de l'élevage et la pratique des langues étrangères (Italien, Anglais ) sont des qualités indispensables. • Entrée dès accord, CDI, rémunération selon convention collective et expérience ; 13e mois et intéressement aux résultats. Voiture de service, téléphone et frais.

*AP007054 - COTE D'OR*
**AGENT TECHNICO-ECONOMIQUE H/F**
Coopérative agricole. • Représente la coopérative auprès des adhérents de son secteur et met en oeuvre la politique commerciale. Il fournit aux adhérents les moyens d'optimiser leur marge brute. En s'appuyant sur les valeurs de la coopérative : équité, transparence et engagement, il développe l'activité de son secteur. Rattaché au responsable terrain, il participe à la préparation des campagnes approvisionnement/collecte et services. Il développe la collecte, vente des produits et services, assure le conseil, suivi et accompagnement technique, économique et réglementaire des agriculteurs. • Bac+2, agricole ou commercial. Bonnes connaissances en techniques agricoles (Grandes Cultures) et gestion de l'exploitation. Capacité à convaincre les agriculteurs de notre démarche de conseil visant la meilleure marge brute à l'hectare et dans le cadre d'un développement durable. • CDI, téléphone et ordinateur portable, véhicule. Poste basée dans le nord Côte d'Or.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
**Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 • Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37**
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
**www.apecita.com** dans la rubrique Emploi



Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

# CÔTE D'OR

## DÉMISSION

### RMD CONSEILS

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 90 000 euros**
**Siège social : Beaune (21200),**
**6 Rue des Tonneliers**
**485 373 104 RCS Dijon**

Suivant délibérations de l'assemblée générale en date du 30 juin 2015, il a été pris acte de la démission de Monsieur David GAUDRY de ses fonctions de cogérant de la société et de ne pas pourvoir à son remplacement et d'étendre l'objet social de la société à l'organisation et/ou l'animation de formations, congrès et séminaires.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

*AL213215188*

### AGENCE DIJONNAISE DE SÉCURITÉ INCENDIE

**sarl au capital de 3000€**
**Siège 1 rue Basse 21910 Saulon-La-Rue**
**753 687 896 RCS Dijon**

Suivant l'AGE du 01/07/15, il résulte qu'à compter du 01/07/15 : Dominique BERTERINI a démissionné de ses fonctions de co-gérant. Dépôt légal au RCS de Dijon.

Pour avis, le représentant légal.

*AL213215189*

## NOMINATION

### LOUIS MAX SA

**SA 3.225.240 €**
**6, rue de Chaux Nuits Saint Georges 21**
**RCS 391 539 756**

L'AGOAE du 22/06/15 a nommé Jagoda Subotic demeurant 21 bis, Chemin de Byron, 1223 Genève – Suisse, administrateur en remplacement de Nebojsa Katic, démissionnaire.

*AL213214397*

### SAS FIPARALI

Aux termes des délibérations du 30/06/15 de la SAS FIPARALI, société par actions simplifiée au capital de 850 000 € dont le siège est à Saint-Apollinaire (21850) 3 rue de l'Escaut, ZAE Cap Nord, 513 264 697 RCS Dijon: 1/ La SARL CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES dont le siège est à Dijon (21000) 7 rue Marguerite Yourcenar, 343 723 342 RCS Dijon, a été nommée Commissaire au comptes titulaire en remplacement de la SARL EXCO CAP AUDIT dont le mandat n'a pas été renouvelé. 2/ La SAS REVISION & FINANCE COGEFOR dont le siège est à Dole (39100) 103 avenue Eisenhower, a été nommée Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de M. Pierre BURNEL dont le mandat n'a pas été renouvelé. Pour avis,

*AL213215113*

**GLOAGUEN & ASSOCIÉS**
**Avocats à la Cour**
**2 rue au Duc**
**35065 Rennes**

### BISCUITS MISTRAL DISTRIBUTION

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 40.000 euros**
**Siège social : route de Dijon**
**21140 Semur-en-Auxois**
**331 843 839 RCS Dijon**

**Avis de modification**

Par décision en date du 22 juin 2015, l'associé unique décide de nommer :

- aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire : KPMG SA, domicilié Immeuble le Palatin, 3 cours du Triangle, 92939 La Défense Cédex, identifié sous le n° 775 726 417 RCS Nanterre, en remplacement de la société Mazars Dijon ; et

- aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant : Salustro Reydel, domicilié Immeuble le Palatin, 3 cours du Triangle, 92939 La Défense Cédex, identifié sous le n° 652 044 371 RCS Nanterre, en remplacement de M. Michel Müller.

Modification au RCS de Dijon

Pour avis d'insertion

*AL213215114*

### SAS TRANSPORTS ALIX

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 48 900 euros**
**Siège social : Route de Chagny**
**Les Grillots**
**21190 Corpeau**
**RCS Dijon 309 687 390**

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2015, l'associé unique a nommé Monsieur Christian Pasteur, domicilié 85 Rue de la République à Salins les Bains (39110), en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Louis Vallet, en raison de son départ à la retraite.

Pour avis, le Président

*AL213215178*

## TRANSFERT DE SIÈGE

### SOCIETE «EURL GROZ»

**SARL à associé unique**
**au capital de 30.000,00 euros**
**Siège social à Beaune (21200)**
**30 Avenue de la République**
**RCS Dijon**
**SIREN 531 740 710**

Suivant décision de l'associé unique de la société dénommée EURL GROZ en date du 20/07/2015,

Il a été décidé de transférer le siège social de la société initialement fixé à Beaune (21200) 66 Rue Faubourg Saint Nicolas, à Pernand Vergelesses (21420) 11 Rue de Frétille à compter du 15/07/2015 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

**Ancienne mention :** siège social à Beaune (21200) 66 Rue Faubourg Saint Nicolas,

**Nouvelle mention :** siège social à Pernand Vergelesses (21420) 11 Rue de Frétille.

Pour avis,

La gérance

*AL213215167*

## CESSATION DE GARANTIE

### CESSATION DE GARANTIE

CREDIT LYONNAIS, société anonyme au capital de 1.847.860.375 Eur, dont le siège social est à Lyon (Rhône) 18 rue de la République et le siège central 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex, SIREN 954 509 741- RCS Lyon,

**Avise le public**

Que la convention de garantie financière des professionnels du tourisme conclue entre:

CREDIT LYONNAIS le 30/01/2007 pour un montant de 24.392,00 EUR, en application des articles L 211-1 et R 211-26 à R 211-34 du Code du tourisme,

et l'ASSOCIAIION COPAINS A BORD dont le siège social est 17 rue de l'égalité 21000 Dijon, au titre des engagements contractés par l'ASSOCIATION COPAINS A BORD à l'égard de sa clientèle ou de ses membres, prendra fin dans le délai de trois (3) jours à compter de la présente publication.

Les créanciers éventuels de l'ASSOCIATION COPAINS A BORD ont, à compter de la présente publication, un délai de trois mois, pour produire leurs créances, nées antérieurement à la date de cessation de cette garantie, auprès de CREDIT LYONNAIS à l'adresse suivante : 1 esplanade Compans Caffarelli 31000 Toulouse et ce conformément à l'article R 211-34 du Code de tourisme.

*AL213215162*

## MODIFICATION DE STATUTS

**FIDUCIAL SOFIRAL**

**Société d'Avocats**
**6 rue Louis de Broglie**
**21000 Dijon**

### SAS CT 21 L

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 1 000 euros**
**Siège social : 5 rue du Pas-Trop**
**89440 Athie**
**RCS Auxerre 807 961 255**
**SIRET 807 961 255 00013**

Siège à compter du 1er juillet 2015

**Ancienne mention :** 16 rue des Ponts de Bois 21350 Vitteaux

**Nouvelle mention :** 5 rue du Pas-Trop 89440 Athie

Pour avis, le Président.

*AL213215108*

### SAS VIGNOBLES DES MOUCHOTTES

Par décisions extraordinaires de la SAS Vignoble des Mouchottes, Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est situé au 16 rue de Chaux à Villers La Faye 21700 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon, sous le numéro 410 210 876, l'Associé Unique à savoir La société Coopérative LA CHABLISIENNE a décidé de proroger l'exercice social en cours ouvert le 1er août 2014 jusqu'au 31 décembre 2015, et décidé de la modification des dates de clôture de l'exercice au profit du 1er janvier jusqu'au 31 décembre. Par une même décision, l'Associé Unique a décidé de procéder à une augmentation de capital de 750.000 euros par élévation de la valeur nominale des titres à raison de 375 euros ayant pour effet de porter la valeur de chaque action à

500 euros. Le capital se trouve ainsi augmenté de 250.000 euros à 1.000.000 euros.

*AL213215109*

### N.J.A.

Aux termes d'une délibération du 29 juin 2015, l'associée unique de la Société SARL N.J.A., SARL au capital de 7.500 € dont le siège social est à Arceau (21310) – 29, Rue du Faubourg Gallas, immatriculée au RCS de Dijon sous le n°442 809 984, a décidé de modifier son objet social, à compter du 29 juin 2015, pour exercer une activité d'agent commercial portant sur la vente de tous accessoires et produits se rapportant à la beauté du cheveu ainsi qu'à tous articles d'habillement et accessoires ayant trait à la mode et à l'esthétique en général. L'article 2 des statuts de la Société a été modifié comme suit : La Société a pour objet en France et à l'étranger : La représentation commerciale, en son nom propre pour le compte d'un ou plusieurs mandants, portant sur la vente de tous accessoires et produits se rapportant à la beauté du cheveu ainsi qu' à tous articles d'habillement et accessoires ayant trait à la mode et à l'esthétique en général ; L'enseignement, la formation, le conseil, l'étude, l'assistance, la promotion ainsi que toute prestation de service dans les domaines précités. Mention sera faite au RCS de Dijon. Pour avis.

*AL213215161*

## AVIS DE LA SAFER

**safer** Bourgogne Franche-Comté

### SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

**FONTENELLE:** Terre - Objectif : priorité pourra être donnée à un projet d'installation.

63 ha 01 a 23 ca - La mariotte: ZD-46[21](J)-46[21](K) - Les arpents: ZD-29(J)-29(K)-29(L)-30(J)-30(K)-34-35(J)-35(K) - Roussillon: ZE-28(J)-28(K)-29(J)-29(K)

**JOUEY:** Pré.

10 ha 38 a 49 ca - Bois de treney: C-146 - Champs saint leger: C-144-145 - La pre du dessus: C-153 - Vers la fontaine de trenet: C-156

**POUILLY-SUR-SAONE**: Pré

3 ha 04 a 46 ca - Piece du chateau: AC-65[21][P1]

**ALOXE-CORTON**: Vigne AOC Corton Bressandes - Objectif : maintien du fermier en place. 9 a 56 ca - Les bressandes: D-125[35]

**PERNAND-VERGELESSES:** Vignes AOC Corton Charlemagne - Objectif : maintien du fermier en place.

4 a 05 ca - En charlemagne: AL-328[146]-332[148]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 24/08/2015** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL213215196*

### BOURGOGNE FRET SERVICES

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 10 000 euros**
**Siège social : 13 B rue Eugène Edon**
**21150 Venarey-les-Laumes**
**790 954 267 R.C.S Dijon**

Le 29 juin 2015, l'assemblée générale de Bourgogne Fret Services SAS a décidé d'étendre son objet social, à l'activité de commissionnaire de transport et a décidé de compléter l'article 2 des statuts par l'ajout de la mention «L'activité de commissionnaire de transport», ainsi qu'il suit :

**Article 2 – Objet** (nouvelle mention)

La société a pour objet en France et à l'étranger :

• La promotion du transport de fret régional, dans le but de développer et de conserver l'infrastructure ferroviaire locale ;

• Une activité d'opérateur ferroviaire d'intérêt territorial pour organiser et commercialiser des convois ferroviaires, destinés notamment à être acheminés vers des plateformes d'échange, où les convois sont repris par des opérateurs à longue distance.

• La gestion de l'infrastructure si celle-ci est déléguée ;

• L'activité de commissionnaire de transport ;

• La prise de participation et la gestion de ces participations dans toute société à vocation connexe ou complémentaire ;

et généralement, toutes opérations quelles qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou annexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

Pour avis.

*AL213215164*

### SONALTO SAS

**SAS au capital de 42.042 €**
**Siège social : 41 rue de Richelieu**
**75001 Paris**
**519.0664.521 RCS Paris**

Suivant procès-verbal en date du 30 juin 2015 l'assemblée générale :

Décide de nommer en qualité de président, la société LABORATOIRES URGO, SAS dont le siège social est 42 rue de Longvic 21300 Chenove, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 433.842.044, en remplacement de Monsieur Maxence PETIT démissionnaire.

Décide de nommer en qualité de directeur général, Monsieur Maxence PETIT demeurant 95 rue Jouffroy d'Abbans 75017 Paris.

Décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société MAZARS domiciliée Le Premium – 131 boulevard Stalingrad 69624 Villeurbanne cedex

Décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant Monsieur Olivier BIETRIX demeurant Le Premium – 131 boulevard Stalingrad 69624 Villeurbanne cedex

de transférer le siège social à compter de ce jour au 42 rue de Longvic 21300 Chenove.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera radiée au RCS de Paris et immatriculée au RCS de Dijon.

*AL213215169*

### VDGS ALUMINIUM SARL

**SARL au capital de 1 000 000 €**
**Rue Jean Monnet**
**ZI Excellence 2000**
**21800 Chevigny-Saint-Sauveur**
**RCS Dijon 352 687 586**

Aux termes du Procès-Verbal d'Assemblée Générale en date du 10 juillet 2015, enregistrées à SIE Dijon nord, le 17/07/2015, Bord 2015/1702 Case n°3, il ressort notamment que l'Associé unique de la Société VDGS ALUMINIUM SARL au capital de 1 000 000 € dont le siège social est à 21800 Chevigny-Saint-Sauveur ZI excellence 2000, rue Jean Monnet, immatriculée au RCS de Dijon sous le n°352 687 586, a décidé de transformer la Société en Société par actions simplifiée. Les fonctions du Gérant Monsieur Jean-Louis DURIBREUX ont pris fin lors de cette transformation.

Les Associés ont également décidé :

1°) de modifier la dénomination sociale qui devient : «VDGS ALUMINIUM» ;

2°) de désigner en qualité de Président de la société par actions simplifiée, pour une durée non limitée, la société par actions simplifiée GTD au capital de 70 301 200 €, dont le siège social est à 06370 Mouans Sartoux, zone industrielle de l'Argile, Lotissement l'Argile III, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Cannes sous le n° B 532 811 049 ;

3°) d'adopter les nouveaux statuts de la société sous sa forme de société par actions simplifiée.

**Nomination d'un directeur général**

Par nouvelle décision en date du 10 juillet 2015, l'Associé unique de la Société VDGS ALUMINIUM a nommé en qualité de Directeur Général de la Société par action simplifiée, Monsieur David Jacques JULIEN, demeurant à 84570 Methamis 395 Avenue des Badaires, pour une durée non limitée.

Toutes ces décisions ont pris effet le 10 juillet 2015. Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

*AL213215172*

**FIDUCIAL SOFIRAL**

**Société d'Avocats**
**6 rue Louis de Broglie**
**21000 Dijon**

### FERRIOT DISTRIBUTION

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 268 100 euros**
**Siège social : 05 rue Ratzeburg**
**21400 Châtillon sur Seine**
**RCS Dijon 750 631 301**
**SIRET 750 631 301 00017**

A compter du 01 Juillet 2015

**Dénomination Sociale**

**Ancienne mention** : FERRIOT TELECOM DISTRIBUTION

**Nouvelle mention** : FERRIOT DISTRIBUTION

**Siège social**

**Ancienne mention :** Centre Commercial INTERMARCHE - Chaussée

de l'Europe 21400 Châtillon sur Seine

**Nouvelle mention :** 05 rue Ratzeburg 21400 Châtillon sur Seine

Pour avis, Le gérant : Olivier Ferriot

*AL213215177*

### K.A. PATRIMOINE

**SARL au capital de 2 020 200 €**
**Siège social : 3 allée des Charmes**
**le Bois des Grottes**
**21380 Asnières-Les-Dijon**
**798 332 557 RCS Dijon**

Aux termes des décisions de la gérance en date du 6 juillet 2015, le capital social de la société a été réduit d'un montant de 989 898 euros pour être ramené à 1 030 302 euros par voie de rachat de parts sociales.

Aux termes des décisions en date du 6 juillet 2015, l'Associé Unique a pris acte de la démission de Mr. Andrei PACHKEVITCH de ses fonctions de co-gérant.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS de Dijon.

*AL213215195*

## FUSION

**IFAC**
**Société d'Avocats**
**28 Bld du 14 Juillet**
**10000 Troyes**

**EXPERT JARDIN 21**
**SAS au capital de 473 616 €**
**porté à 1 423 376 €**
**Siège social :**
**12 Boulevard du Champ aux Métiers**
**21800 Quétigny**
**RCS Dijon 399 131 218**

**EXPERT JARDIN**
**SAS au capital de 800 000 €**
**Siège social : 6 Rue des Caillottes**
**Z.I. de la Plaine des Isles**
**89470 Monéteau**
**RCS Auxerre 528 525 561**

Aux termes des assemblées générales extraordinaires des sociétés EXPERT JARDIN et EXPERT JARDIN 21 du 22/07/2015:

1) Le projet de fusion établi à Monéteau le 28/04/2015 aux termes duquel EXPERT JARDIN a fait apport à titre de fusion à EXPERT JARDIN 21 de la totalité de son patrimoine pour un actif net de 950.000 €, a été approuvé par les associés de EXPERT JARDIN et EXPERT JARDIN 21 ;

2) En rémunération, les associés de EXPERT JARDIN 21 ont procédé à une

augmentation de capital de 949 760 €, pour le porter de 473.616 € à 1.423.376 €, les actions nouvelles émises au titre de la fusion étant directement attribuées aux associés de EXPERT JARDIN. La prime de fusion est ressortie à 240 €.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

3) Par le seul fait et à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital de la société absorbante destinée à rémunérer la transmission du patrimoine de la société absorbée, EXPERT JARDIN se trouve dissoute de plein droit, sans liquidation.

La fusion et la dissolution de EXPERT JARDIN sont devenues définitives le 22/07/2015, ainsi qu'il résulte de l'assemblée générale de EXPERT JARDIN 21 du même jour.

Par suite de la fusion, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire de EXPERT JARDIN 21 du 22/07/2015 :

- La dénomination sociale a été modifiée et devient EXPERT JARDIN ;

Modification corrélative des statuts.

« Ancienne mention : EXPERT JARDIN 21

Nouvelle mention : EXPERT JARDIN »

- Le siège social a été transféré de Quétigny(21800), 12 boulevard du Champ aux Métiers, à Perrigny(89000), 22 Rue des Crots Taupins- ZA des Bréandes ;

Modification corrélative des statuts.

- «SAS BENOIT », SAS au capital de 510.000 €, ayant son siège social à Aunay sous Bois (58110) Le Bourg, immatriculée 328 712 104 au RCS de NEVERS, a été nommée Président, en remplacement de Monsieur Gilles BENOIT, démissionnaire desdites fonctions ;

- « FB GESTION », SARL au capital de 5.000 €, ayant son siège social à Piffonds (89330), 1 Le Grand Launay, immatriculée 527 919 963 au RCS de SENS, a été nommée Directeur Général, en remplacement de Monsieur Fabien BILLAULT, démissionnaire desdites fonctions ;

- « SCOMAS HOLDING » , SAS au capital de 1.000.000 €, ayant son siège social à Monéteau(89470), 6 rue des Caillottes, ZI de la Plaine des Isles, immatriculée 304 576 424 au RCS de Auxerre; la société « SAS BENOIT », SAS au capital de 510.000 €, ayant son siège social à Aunay sous Bois (58110) Le Bourg, immatriculée

328 712 104 au RCS de Nevers; et la société « FB GESTION », SARL au capital de 5.000€, ayant son siège social à Piffonds (89330), 1 Le Grand Launay, immatriculée 527 919 963 au RCS de Sens, ont été nommées membres du Comité de Direction.

Mention sera faite aux RCS de Auxerreet de Dijon.

Pour avis,

Me BROUILLARD DE VREESE

*AL213215159*

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

### SARL CABINET BOURGOGNE IMMOBILIER

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 7 500 euros**
**Siège social : 2 Bis Rue Saint Nicolas**
**21400 Châtillon Sur Seine**
**RCS Dijon 451 181 945**

Aux termes d'un acte sous seing privé contenant décisions des associés en date du 15/07/2015, il résulte que Monsieur Cabane Christophe demeurant 8 Rue de l'Ancienne Forge 34570 Murviel Les Montpellier a été nommé Gérant à compter du 15/07/2015, en remplacement de Madame Parietti Floryane demeurant 7 Route de Vanvey 21400 Châtillon Sur Seine démissionnaire au 13/07/2015. Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis.

*AL213215104*

## NON DISSOLUTION

### PROTERBAT

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 5 000 euros**
**Siège social**
**21, rue de la Fontaine Soyer**
**21850 Saint Apollinaire**
**SIREN 483 881 157 - RCS Dijon**

Aux termes d'une décision en date du 15/07/2015, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

*AL213214386*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

### SARL ABC OENOLOGIE

Par décision du 30 avril 2015, l'associé unique de la SARL ABC ŒNOLOGIE société à responsabilité limitée au capital de 3 000 € immatriculée au RCS Dijon sous le numéro 505 116 954 et dont le siège social est situé 3,avenue de la Résistance 21200 Beaune, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

Monsieur Jean Claude Xucla demeurant 3, Avenue de la Résistance 21200 Beaune, a été nommé Liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 3, Avenue de la Résistance 21200 Beaune, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention sera faite au RCS : Dijon.

Pour avis - le Liquidateur

*AL213215111*

### SARL ABC ŒNOLOGIE

Par décision du 4 mai 2015, l'associé unique de la SARL ABC ŒNOLOGIE société à responsabilité limitée au capital de 3 000 € immatriculée au RCS Dijon sous le numéro 505 116 954 et dont le siège social est situé 3,avenue de la Résistance 21200 Beaune, statuant au vu du rapport du Liquidateur a :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur Jean Claude Xucla demeurant 3, Avenue de la Résistance 21200 Beaune et l'a déchargé de son mandat ;

- décidé la répartition du produit net et de la liquidation ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention sera faite au RCS : Dijon.

Pour avis,

*AL213215112*

### EMJ PUBLICOM

**Société à Responsabilité Limitée**
**au capital de 2 000 Euros**
**Siège social : 7, Rue de la Grande Fin**
**Centre d'Affaires Le Vermont**
**21121 Fontaine les Dijon**
**523 763 217 RCS Dijon**

L'associé unique, personne physique, a décidé le 30 juin 2015, la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, en conformité des dispositions statutaires et des articles L 237-1 à L 237-13 du Code de Commerce. Les pouvoirs de M. Eric JACQUOT, gérant, ont pris fin avec la dissolution de la société. M. Eric JACQUOT demeurant 3, Rue de l'Adjudant Jean Doudies à 21600 Longvic assure les fonctions de liquidateur. Il a les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis

*AL213215168*

**FIDUCIAL SOFIRAL**

**Société d'Avocats**
**6 rue Louis de Broglie**
**21000 Dijon**

### SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE «J L G»

**Société civile immobilière en liquidation**
**au capital de 152,45 euros**
**Siège social : 50 route de Dijon**
**21470 Brazey en Plaine**
**RCS Dijon 414 775 726**
**SIRET 414 775 726 00022**

L'Assemblée Générale réunie le 20 juillet 2015 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Eric SCHOEFFER de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.

*AL213215170*

### CUMA DU FRAIBOUT

**Société en liquidation**
**Siège social : Mairie**
**21500 Quincy le Vicomte**
**N° d'agrément : 21/77/363**
**RCS Dijon : 423 026 863**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de clôture de liquidation s'est réuni le 26/06/2015, sur convocation des liquidateurs.

Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.

Les Liquidateurs

*AL213215176*

## SCI DU 2 ROUTE DE POMMARD

**Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 Euros
Siège Social : 1 Route de Pommard
21200 Beaune
379 418 791 RCS Dijon**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juillet 2015 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juillet 2015 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-François CHAMPION demeurant 4 rue des Rossignols - Hameau de Neuvelle - 21550 Ladoix Serrigny, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 1 Route de Pommard - 21200 Beaune. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

*AL213215179*

## → AVIS DE CONSTITUTION

## LA COTE DOREE

**Dénomination**: la Côte Dorée

**Forme**: SCI Capital: 5000 euros

**Siège:** 9 rue de Cîteaux 21640 Gilly-lès-cîteaux

**Objet**: Acquisition, revente, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant

**Durée:** 99 ans

**Gérant:** M. Pampulim Pedro 9 rue de Cîteaux 21640 Gilly-Lès-Cîteaux

Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas.

**RCS:** Dijon

*AL213215110*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : ROUTE D'OR E.C.

**Forme** : Société à responsabilité limitée

**Siège Social** : 14 rue de la Maladière 21220 Brochon

**Objet** : Toutes prestations d'enseignement de la conduite automobile et motocycliste et de la sécurité routière ;

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement ;

La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

**Durée** : 99 ans

**Capital** : 10 000 euros

**Gérance** : M. Frédéric Orssaud domicilié 46 rue Balzac 21000 Dijon

**Immatriculation** : au RCS de Dijon.

Pour avis,

*AL213215171*

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 28 juillet 2015, à Darois, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** AUTOMOBILES DE L'ANGE.

**Forme :** entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

**Siège social :** 8 route de Troyes, 21121 Darois.

**Objet :** Achat et vente de voitures neuves et d'occasion.

**Durée de la société :** 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

**Capital social fixe :** 1 000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune.

**Gérance :** DELORME Jean-Philippe. 1 rue de Messigny. 21121 Hauteville les Dijon.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis JVH INVEST .

*AL213215173*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Vandenesse-en Auxois (21320) du 24 juillet 2015, il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, présentant les caractéristiques suivantes :

**- Dénomination :** Chemin du Tillot

**- Siège :** 3 Chemin du Tillot - 21320 Vandenesse-en Auxois

**- Durée :** 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

**- Objet :** l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

**- Capital :** capital variable

**- Gérance :** ont été nommés co-gérants de la société sans limitation de durée : Monsieur Michel BELORGEY, demeurant à 3 Chemin du Tillot - 21320 Vandenesse-en Auxois et Monsieur Jean-Baptiste BELORGEY, demeurant à 86 Route d'Annecy - 74520 Valleiry.

Pour avis, la gérance.

*AL213215190*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société:

**Forme :** SCI

**Dénomination :** SCI BABY

**Capital :** 1 000 €

**Siège social :** 15 rue Paul Cabet - 21000 Dijon

**Objet :**

- L'acquisition par tous moyens de tous biens immobiliers,

- L'administration et la gestion par voie de location ou autrement de tous types biens dont elle viendrait à être propriétaire,

- L'entretien et, éventuellement, l'aménagement de ces biens.

**Durée :** 99 ans

**Associés-Gérants :**

- Monsieur Domingos MARTINS DA COSTA demeurant 2, route de Lucenay 21500 Fresnes

- Madame Christel ABADA demeurant 30 A, rue Arthur Morelet 2100 Dijon.

Immatriculation au R.C.S. de Dijon.

Pour avis, les Gérants.

*AL213215191*

# NIÈVRE

## → DÉMISSION

## SCEA VEILLAT

**9 Voie Romaine - Villargeau d'En Bas
58200 Pougny
RCS Nevers : 342.377.140
Capital social : 279 286,60 euros**

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 juin 2015, il a été procédé à la démission de gérance de M. Pierre CHARRONAT, à une prorogation de durée de 69 ans et à l'entrée de l'associé M. Thierry BEAUVAIS - Brétignelles - 9 Chemin des Champs Francs - 58200 Pougny

Pour avis, la gérance.

*AL583215189*

## → TRANSFERT DE SIÈGE

## MT IMMO

**Société Civile Immobilière
au capital de 120 000 €uros
Siège social : 8 Rue du 11 novembre
58410 Entrain sur Nohain
484 069 026 R.C.S. Nevers**

Suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er juillet 2015, il a été décidé :

de transférer le siège social d'Entrains sur Nohain (Nièvre), 8 Rue du 11 novembre à Entrains sur Nohain (Nièvre), 10 Route de Sainpuits, et ce à compter de ce jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, les co-gérants

Yannick Taccard et Sébastien Marlin

*AL583215057*

## SCI ROCAMA

Aux termes d'une décision du gérant ayant les pouvoirs à cet effet dans les statuts,

Le siège social de la SCI ROCAMA, au capital social de 150.000 Euros immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 510 513 799, qui est actuellement à Bitry (Nièvre) lieudit «villours», a été transféré à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) 25 rue Gambetta, à compter du 25 avril 2015.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

Le Gérant.

*AL583215172*

## BOURGOGNE TRAVAUX PUBLICS - B.T.P.

**Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social : Route de Bourgogne
58000 St Eloi
RCS Nevers 749 941 332**

Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2015, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du Route de Bourgogne, 58000 St Eloi à « Les Perdriats » 58160 Saint Ouen sur Loire à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

*AL583215178*

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers**

## GARAGE PERREAU

**SARL au capital de 7 622.45 euros
13 Rue Grande Rue
58190 Tannay
RCS Nevers 400 110 318**

L'A.G.E. du 01/08/2015 a décidé de transférer le siège social du 13 Rue Grande Rue, 58190 Tannay à La Galette 58500 Clamecy à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'art. 3 des statuts.

Pour avis - La Gérance

*AL583215181*

## EXPANSION GOLD

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 8 000 €
Ancien siège social :
47 Bis, Rue Henri Bouquillard
58000 Nevers
Nouveau siège social :
ZAC des Grands Champs
8, Boulevard du Grand Pré des Bordes
58000 Nevers
390 822 187 RCS Nevers**

Aux termes de ses décisions du 30 juin 2015, l'Associé Unique a décidé à compter du 1er juillet 2015 de transférer le siège social situé à Nevers (58) du 47 Bis, rue Henri Bouquillard à ZAC des Grands Champs – 8, Bd du Grand Pré des Bordes, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

*AL583215185*

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

**Me Anne NEYRET
Siège Social : Bourges
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche**

## AUTO PIECES COSNOISE

**SARL au capital de 5 000 euros
Siège social transféré
Avenue du 85ème de Ligne
58200 Cosne sur Loire
RCS Bourges transféré
Au RCS de Nevers 809 976 616**

Selon l'AGE en date du 23/06/2015, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit :

**Anciennes mentions :**

Siège social : 1805 Route d'Allogny - 18110 Saint-Martin d'Auxigny.

**Nouvelles mentions :**

Siège social : Avenue du 85ème de Ligne - 58200 Cosne sur Loire

Pour insertion,

La Gérance

*AL583215186*

## GOLDEN SPARK

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 150 €
Ancien siège social :
47 Bis, Rue Henri Bouquillard
58000 Nevers
Nouveau siège social :
ZAC des Grands Champs
8, Boulevard du Grand Pré des Bordes
58000 Nevers
414 079 962 RCS Nevers**

Aux termes de ses décisions du 30 juin 2015, l'Associé Unique a décidé à compter du 1er juillet 2015 de transférer le siège social situé à Nevers (58) du 47 Bis, rue Henri Bouquillard à ZAC des Grands Champs – 8, Bd du Grand Pré des Bordes, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts

*AL583215187*

## FNZ INDUSTRIES

**Société par Actions Simplifiée
Capital social : 10.000 euros
Siège social : 8, rue des Minotiers –
Parc d'activités du Val de Loire
58200 Cosne sur Loire
794 230 557 RCS Nevers**

Par décision extraordinaire d'associé unique du 21/07/15, l'associé unique annule le transfert de siège social du 24, rue St Agnan à Cosne s/Loire (58) au 8, rue des minotiers – Parc d'activités du Val de Loire à Cosne s/Loire (58), qui avait été approuvé par AGE du 21/04/15, et ce même si cette formalité a été d'une part reçue par le Greffe du Tribunal de Commerce postérieurement au 21/07/15, et d'autre part traitée par ce dernier.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

*AL583215191*

## → DÉCLARATION D'INSAISISSABILITÉ

## DECLARATION D'INSAISISSABILITE

Aux termes d'un acte reçu par Me MARTIN Dominique Notaire à Nevers

(58000), 1 Rue Saint Martin, le 12 juin 2015, publié au service de la publicité foncière de Nevers, le 16 juin 2015, volume 2015P, numéro 2351, **une déclaration d'insaisissabilité** a été effectuée par :

Madame Sophie **Tors**, négociatrice, épouse en instance de divorce de Monsieur Dominique Albert **Labernardière**, demeurant à Imphy (58160) 3 rue Molière,

Et porte sur :

A Imphy (Nièvre) 58160 3 Rue Molière,

Une maison d'habitation

Figurant au cadastre :

**Section N° Lieudit Surface**

AT 87 3 Rue Molière 00 ha 02 a 25 ca

Cette déclaration n'a d'effet qu'à l'égard des créanciers professionnels du déclarant dont la créance est née après la publication de l'acte au service de la publicité foncière.

Pour insertion

Le notaire

Notaire

*AL583215192*

## → CONVOCATION

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 19 mai 2015, à Montsauche-les-Settons, une société présentant les caractéristiques suivantes a été constituée :

**Forme** : SISA

**Dénomination** : SISA de la Maison de Santé pluridisciplinaire Les Bergeronnettes

**Siège social** : Maison médicale de Montsauche-les-Settons

**Objet :** soins médicaux et paramédicaux (consultations, visites, garde)

**Durée :** 99 ans

**Capital :** 130 euros

**Gérant :** Docteur Denis ROGER, 58230 Montsauche-les-Settons

**Immatriculation** : au registre du commerce et des sociétés de Nevers

*AL583215109*

## → CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**SCP J.P JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire**

## CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me J.P JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) le 4 Juillet 2015, Mr **Boutaul**t Jean-Jacques et Mme **Lambert** Anne-Marie Françoise, son épouse, dt à Colmery (Nièvre) «Le Vaudoisy», mariés à la mairie de Dampierre sous Bouhy (Nièvre) le 6 juillet 1985 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont convenu dans l'intérêt de leur famille d'aménager leur régime matrimonial en ajoutant à titre d' avantage matrimonial, une clause de préciput en faveur de l'époux survivant.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 Mois à compter de la présente insertion en la SCP J.P JACOB et C.THEVENY, Notaires Associés à Cosne Cours sur Loire, 14 rue du Maréchal Leclerc, où domicile a été élu à cet effet, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour insertion

Me J.P JACOB, Notaire.

*AL583215176*

## → MODIFICATION DE STATUTS

## SARL CHAMPEAU CASANAVE

**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 64, Rue du 4 septembre
58600 Fourchambault
337 516 587 RCS Nevers**

**Décision** du 3 juillet 2015

**Augmentation du capital**

**Ancienne mention** : 7.622,45 euros

**Nouvelle mention :** 762.727,29 euros

**Décisions** du 15 juillet 2015

transformation de la société en société par actions simplifiée

**forme :**

**Ancienne mention :**

Société à Responsabilité Limitée

**Nouvelle mention** :

Société par Actions Simplifiée

**Administration :**

**Ancienne mention :**

**Gérant** : Monsieur Olivier Daguin domicilié à Garchizy (58600) – 337, Rue Romain Rolland

**Nouvelle mention :**

**Président** : Monsieur Olivier Daguin domicilié à Garchizy (58600) – 337, Rue Romain Rolland

**Commissaire aux Comptes titulaire :**

Société A.E.C. - AUDIT ET COMMISSARIAT dont le siège social est situé à Montluçon (Allier) – 40, Avenue du Général de Gaulle

**Commissaire aux Comptes suppléant :**

Monsieur Bruno ROUSSAT demeurant professionnellement à Yzeure (Allier) – 1, Route de Bourgogne

**Admission aux assemblées :** tout associé a droit de participer aux décisions collectives.

Exercice du droit de vote : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente ; chaque action donne droit à une voix.

**Transmission des actions :** les cessions d'actions volontaires ou forcées, à titre

gratuit ou onéreuses, quelle que soit leur forme, sont soumises à l'agrément préalable de la société donné par la collectivité des associés qui statue à la majorité des 2/3 des voix.

**Date d'effet :** 15 juillet 2015

**Dépôt** : Greffe du Tribunal de commerce de Nevers

Pour avis

*AL583215110*

## COMPTA SERVICE

**Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 €
1 Place du Champ de Foire
58300 Decize
RCS Nevers 320 637 168**

L'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2015 a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du 1er juillet 2015, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

**Ancienne mention :** Société à responsabilité limitée / **Nouvelle mention** : Société par actions simplifiée **Ancienne mention** : Capital social fixé à 300 000 € divisé en 19 680 parts de 15,24 € environ / **Nouvelle mention :** Capital social fixé à 300 000 € divisé en 19 680 actions de 15,24 € environ.

**Ancienne mention :** Gérant, Robert PLANCHE, demeurant à DecizeE, 4 route des Bruyères de Crécy / **Nouvelle mention :** Président, Robert PLANCHE

Par ses décisions du 7 juillet 2015, l'associé unique a :

- désigné pour une durée illimitée en qualité de Président Stéphane DELZAIVE, demeurant 22 rue Combeau, 58600 Fourchambault, en remplacement de Robert PLANCHE, démissionnaire.

- désigné pour une durée illimitée en qualité de Directeur général Philippe CATTEY, demeurant 6 rue Torteron, 18150 Cuffy.

- désigné la société NOREA, Cour du Vieux Château, 21190 Puligny Montrachet, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et la société COFIDES-L'AUDIT, 8 rue Alfred de Vigny, 25000 Besançon, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

Mention sera faite au RCS de Nevers

Pour avis

*AL583215114*

## TERRA BATIR

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 €
Ancien siège social : 101, rue Roland Brouard
58600 Garchizy
Nouveau Siège social :
44, rue Pierre Guyollot
Lotissement Pré de la Croix
58600 Garchizy
511 250 482 RCS Nevers**

Aux termes d'un acte sous seing privé du 9 juillet 2015, les associés ont décidé à compter du même jour :

- de nommer aux fonctions de gérant de la société Mr Jean De Castro dt à Garchizy (58) - 101, rue Roland Brouard, en remplacement de Mr Cédric Gauthier démissionnaire ;

- de transférer le siège social sis à Garchizy (58) du 101 rue Roland Brouard au 44 rue Pierre Guyollot – Lotissement Pré de la Croix et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

*AL583215177*

## → VENTE

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**le Mardi 15 septembre 2015 à 10 H 30
au TGI de Nevers (58), au Palais de Justice,
Place du Palais**

**une maison à Flez-Cuzy (58)
Le Bourg – Chemin du Château**

**A usage d'habitation,** édifiée sur terre-plein, comprenant

Au rez-de-chaussée : séjour avec cuisine, deux chambres, salle d'eau avec w.-c.,

petit dégagement - **Grenier de 28,81 m²** au-dessus couvert en ardoises.

**Surface habitable** (hors grenier) : **73,43 m²**

Dépendances : **cagibi**, ancienne **écurie (84,44 m²), greniers (104,2 m²),**

**Grange (41,19 m²) - Jardin - Cour** derrière.

Le tout cadastré section B n° 56, en nature de jardin, pour 01 a et 49 ca

et section B n° 241, en nature de sol, pour 03 a 45 ca.

- **Les lieux sont loués à titre commercial**

**Mise à prix : 20.000 Euros**

Consignation pour enchérir : 3.000 Euros (Chèque de banque)

Pour consulter le cahier des conditions de vente s'adresser :

Au Greffe du Juge de l'Exécution du TGI de Nevers où il a été déposé sous

la Référence Greffe 15/00007 - A **Maître Dominique GUENOT,**

membre de la SCP D. GUENOT et E. SENLY, Avocat à Nevers (58000),

2 place de l'Hôtel de Ville, **Tél : 03 86 71 62 50**

**Visite sur place le Vendredi 4 septembre 2015 à 11 heures**

*AL583215173*

safer Bourgogne Franche-Comté

## → AVIS DE LA SAFER

## SAFER DE LA NIEVRE

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

**Cmne de CORBIGNY** (AA 15/059)

Biens loués sur la totalité:

15 ha 22 a 50 ca - Champs digots: YC-21-22-23-24-34(*) - Les boichots: YC-12(*)-13(*)-14 - Pres entre deux eaux: YB-5(*) - Vignes ducroux: YC-18

**Et, par extension, Cmne de CERVON:**

29 a 25 ca - Les mottes: ZA-52 - Les preles: A-262

**Cmne de MAGNY-LORMES:**

5 ha 61 a 00 ca - L ouche: ZE-35 - Les grands pres: ZA-51 - Les lichards: ZD-53

**Cmne de CORANCY (AA 15/058)**

Avec maison d'habitation vétuste:

89 a 52 ca - Les creux: C-103-104-115 - Lorient: AE-21

**Et, par extension, Cmne de LAVAULT-DE-FRETOY:**

50 a 85 ca - Champeau: B-243-251

**Cmne de COSSAYE (AA 15/066)**

Biens libres au 11/11/2015

Avec bâtiments habitation et exploitation:

81 ha 26 a 13 ca - Chez bourbon: A-83-84-85-87(*)-861[83] - Grands pres de bourbon: A-131-132 - Le bois moreau: A-59 - Le champ derriere la grang: A-88-89 - Le chausseriot: A-62-63-64(*) - Le dechert: A-61(*) - Le grand champ de bourbon: A-90-91(*)-92-93-862[93] - Le pre blanc: A-95 - Le tremblay: A-65 - Les champs lamonde: A-68-69-70-911[68] - Les terres douces: A-96

**Cmne de MORACHES (AA 15/026)**

Biens loués sur partie:

9 ha 63 a 55 ca - Buisson gaulon: D-429(*)[B1]-626(*)[B1] - Buisson michot: YB-15(*)[B1]-18(*)[B1] - Le matrait: ZH-55(*)[B1] - Le montot: D-419(*)[B1] - Les bois de moraches: ZH-31 - Les chaumottes: ZH-46[100]

- Les euchottes: ZE-9(*) - Piece de breves: ZE-47

**Cmne de OUROUX-EN-MORVAN (AA 15/063):**

94 a 67 ca - Le bois des forges: CP-62 - Montsavault: AI-177

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 24/08/2015** à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 Nevers , Tél.: 03 86 21 40 00 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL583215190*

## → CESSION

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Bertrand LAVIROTTE, notaire à Bourbon-Lancy

(71), le 23/07/2015 enregistré à Mâcon le 28 juillet 2015, Bordereau 2015/614, case n°1,

Monsieur Jean Yves Roland DUBOST et Madame Renée Andrée Pierrette GUERIAUD son épouse, demeurant ensemble à Saint Pierre le Moutier (Nièvre) 22-24 rue de Paris, identifié sous le numéro 332 882 398 RCS Nevers.

**Ont cédé à :**

La Société dénommée S.E, Société en nom collectif au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à Saint Pierre le Moutier (Nièvre) 24 rue de Paris identifiée sous le numéro SIREN 793 710 443 RCS Nevers.

Un fonds de commerce de bazar,vente de cadeaux, jouets, articles de fumeurs, articles de pêche, vente des produits de la française des jeux auquel est annexé la gérance d'un débit de tabac situé et exploité à 58240 Saint Pierre le Moutier , 24 Rue de Paris.

**Prix : Cent Trente Mille Euros** ( 130.000,00 € ).

Prise de possession à compter du 23/07/2015.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître Dominique MARTIN, notaire à Nevers, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

Pour insertion.

*AL583215179*

## → DISSOLUTION LIQUIDATION

## CAR CONSULTING & SERVICES

**SARL au capital de 6 000 euros
Siège social : 20 rue Saint Martin
Immeuble Saint Martin
58000 Nevers
514 672 427 RCS Nevers**

Aux termes d'une AGE du 11 juillet 2015, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Ils ont nommé en qualité de liquidateur M. Arthur ROIDOR, domicilié à Perrignier (74550) 155 route de la Maladière. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur.

*AL583214850*

## AC DIFFUSION SARL

**au capital de 7800 Euros
68 Rue de Nièvre,
58000 Nevers
R.C.S. Nevers 442 977 310**

Par décision du gérant en date du 30 juin 2015 les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, nommé en qualité de liquidateur monsieur Daniel Carpentier, 133 Rue des Montapins 58000 Nevers et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur. La correspondance est à adresser à cette adresse.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers

*AL583215101*

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

## FERMETURES SYSTEMS 58

**SARL au capital de 800 euros**
**78 Avenue de Paris**
**58320 Pougues les Eaux**
**RCS Nevers 793 685 090**

A.G.E.du 21/07/2015 : Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

**Liquidateur :** M. Christophe VILAIN, dt 14 Route de Nevers 18320 Cours Les Barres, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif. L'Assemblée l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

**Siège de la liquidation :** 14 Route de Nevers 18320 Cours Les Barres, où la correspondance devra être envoyée ainsi que les actes et documents concernant la liquidation. Les actes relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au RCS.

La Gérance

*AL583215111*

## SARL LAPROYE

**SARL au capital social de 16 678,00 Euros**
**Siège social : 7bis Route de Lormes**
**58120 Chateau Chinon Campagne**
**451 094 882 RCS Nevers**

Le 30 juin 2015, l'Assemblée Générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2015, Monsieur Christian LAPROYE demeurant 7bis Route de Lormes 58120 Chateau Chinon Campagne a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation est fixé à Chateau Chinon Campagne - 7bis Route de Lormes.

Pour avis.

*AL583215175*

## CUMA DE QUESLES

**Société en Liquidation**
**Siège social : Quesles 58 500 Ouagne**
**N° d'agrément : 58332**
**N° d'immatriculation au RCS : 352 843 114**
**Liquidateur : M Seutin Christian**

L'assemblée générale de clôture de liquidation de la Société s'est réunie le 30 juin 2015 à Ouagne sur convocation des liquidateurs : M. Seutin Christian.

Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.

Les liquidateurs

*AL583215184*

## CUMA DE JOURLAND

**SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION**
**N° d'agrément 58-311**
**N° d'immatriculation au RCS**
**332 899 327 RSC Nevers**
**Siège social : 58140 Saint Martin du Puy**

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 juin 2015, à Jourland, a décidé la dissolution anticipée de la Cuma à compter du 30 juin 2015 et désigné aux fonctions de liquidateurs :

M. Nicot Michel demeurant à St. Martin du Puy

M. Ferrey Dominique demeurant à St Martin du Puy

lesquels disposent à cet effet des pouvoirs les plus étendus.

Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à Nicot Michel Jourland 58140 St Martin du Puy siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectuée au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis

Les Liquidateurs.

*AL583215188*

## ➜ AVIS DE CONSTITUTION

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes:

**Dénomination :** ETF BOIS DU MORVAN

**Capital :** 1000 euros

**Siège social :** Bazolles 58230 Alligny en Morvan

**Objet :** Tous travaux forestiers.

**Durée :** 99 ans.

**Gérant :** M. Victor LOUIS Bazolles 58230 Alligny en Morvan.

**RCS:** Nevers

*AL583215103*

## SAS COW GESTION

**Société par Actions Simplifiée**
**au capital social de 20 000 Euros**
**Siège social : Rigny - 58700 Nolay**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Nevers à effet du 1er août 2015, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SAS COW GESTION

**Siège social :** Rigny - 58700 Nolay

**Objet :** l'acquisition, l'exploitation, la gestion ou prise à bail pour le compte d'autrui, de tout cheptel ; le conseil, formation et assistance technique dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage; l'achat, la vente de bétail en France et à l'étranger, produits et matériels agricoles en importation et exportation

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital :** 20 000 Euros

**Président :** M. Delormel Guillaume demeure à Boulevard Helvétique, 21 - 1207 Genève

Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers

**Agrément cession :** Toutes les cessions d'actions par l'associé unique sont libres

Pour avis, le Président

*AL583215106*

**Etude de Maître Arnaud SALIN,**
**Notaire à Bourbon l'Archambault**
**(Allier),**
**30 avenue Emile Guillaumin.**

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Arnaud SALIN, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à Bourbon l'Archambault, 30, avenue Emile Guillaumin, le 24 juillet 2015, enregistré au SIE de Moulins (Allier), le 27 juillet 2015, bord 2015/850 case n°1, a été constitué un groupement foncier rural ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : Groupement Foncier Rural du Jardinet.

**Capital social** : mille cinq cent euros (1.500,00eur)

**Siège :** Dornes (58390), 6 Rue Neuve.

**Objet** : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole et forestière composant son patrimoine.

**Durée :** 99 années

**Apports en numéraire** : mille cinq cents euros (1.500,00 eur).

**Cession des parts** : un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à un associé ou à un conjoint d'associé, à l'un de ses ascendants, descendants ou à son conjoint. Toute autre cession, à titre onéreux, ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.

Mademoiselle Mélanie Herbemont, demeurant à Dornes (Nièvre), 6 Rue Neuve, est désignée gérante pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au R.C.S de Nevers.

Le Notaire.

*AL583215107*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** GF 57

**Forme sociale :** SAS

**Capital social :** 380 000 €

**Siège social :** 1, rue Mathieu – 58130 Guerigny

**Objet social :** Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers – Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés – Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations

**Durée :** 99 ans

**Admission aux assemblées et participation aux décisions :** Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

**Transmission d'actions :** Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

**Président :** Mr Alain MANNS dt à Guerigny (58) – 1, rue Mathieu

Immatriculation : RCS de Nevers.

*AL583215112*

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 3 juillet 2015, constitution de la SASU :

**Dénomination :** LA SUITE

**Capital :** 2.000 Euros

**Siège social :** 6 rue Claude Tillier 58000 Nevers

**Objet :** Bar, Pub, Karaoké, discothèque bar d'ambiance

**Président :** M. OLIVEIRA DA COSTA Franclim, 35 rue du Lavoir 58640 Saint Parize le Chatel

**Cessions :** les cessions de parts sont libres

**Droit de vote :** une part égal à une voix

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

*AL583215113*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/07/2015, il a été constitué une société d'exercice libéral à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** L'INFIRMIERE DE L'ANGE,

**Siège social :** 6 avenue Jean Jaurès, Imphy (Nièvre)

**Objet** : cabinet d'infirmière

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Capital :** 72 400 euros

**Gérance** : Madame Vanessa Chevalier, demeurant 23 bis rue de la Corne Biguet, La Fermeté (Nièvre),

**Immatriculation :** Au registre du commerce et des sociétés de Nevers,

Pour avis, le gérant

*AL583215174*

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy, le 30 juillet 2015, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

**Dénomination** : « SAS BOULAKHRAS »

**Forme :**Société Par Actions Simplifiée A Unique Associé

**Capital social** : 30.000 €

**Siège social** : Saint Eloi (58000) 12 chemin du Bois Bouchot.

**Objet social :** la vente de produits de parapharmacie, produits de bien-être et de beauté, compléments alimentaires, et accessoires, matériel médical et paramédical, parfumerie.

**Durée :** 50 ANS

**Immatriculation :** RCS de Nevers

**Apports en Numéraire:** 30.000 €

**Présidence** : Monsieur Djamel Boulakhras demeurant à Saint Eloi (58000) 12 Chemin du Bois Bouchot pour une durée illimitée

**Exercice du droit de vote** : Tout actionnaire peut participer personnellement ou par représentation. Pas de droit de vote double.

**Transmission des actions** : Cessions soumises à l'agrément du président.

Pour Avis, Maître Marie CHERAMY.

*AL583215182*

**IFAC**
**Société d'Avocats**
**28 Boulevard du 14 Juillet**
**10000 Troyes**

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

- **Forme :** Société civile immobilière
- **Dénomination** : SCI EJ COSNE
- **Siège social** : 3 allée du Tremblât Z.I. Le Tremblât- Cosne cours sur loire 58200
- **Objet :** acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et notamment d'un immeuble sis 3 allée du Tremblât Z.I. Le Tremblât 58200 Cosne cours sur loire.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

- **Durée :** 60 Ans
- **Capital** : 1 000 €
- **Apports en numéraire** : 1 000 €
- **Gérance** : M. Jean Caillat, demeurant à Boulleret (18240), 5 Route de Ménétréau.
- **Cession de parts :** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit d'ascendants ou de descendants.
- **Immatriculation :** au RCS de Nevers

Pour avis,

Me BROUILLARD DE VREESE

*AL583215183*

## YONNE

## ➜ DIVERS

## SCEA G.R.B.

**au capital de 105 952 €,**
**siège social : 89130 Lalande,**
**341 092 302 RCS Auxerre**

AGE 10/04/2015: prorogation de 99 ans, expirant le 31/05/2116.

Dépôt légal RCS Auxerre.

Pour avis Cc

*AL893214422*

## ➜ NOMINATION

**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**
**Cabinet d'Avocats**
**21 avenue Albert Camus**
**21000 Dijon**

## CINTRAX

**Société anonyme**
**Au capital de 200.000 Euros**
**Siège social : Route de Montargis**
**89300 Joigny**
**344 894 225 RCS Sens**

AGO 30.06.2015 : Nomination de la SAS JMD HOLDING, sise Route de Montargis 89300 Joigny, 490 714 623 RCS Sens, représentée par son Président, M. Daniel Charousset demeurant 49 Grande Rue 89300 Champlay, en remplacement de M. Richard Thévenon, dont le mandat n'est pas renouvelé.

RCS Sens

*AL893215171*

## CICHY MATERIELS TRAVAUX PUBLICS - CMTP

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 80 000 €**
**Siège social : 16 rue Saint Exupéry**
**89470 MONETEAU**
**449 095 041 RCS Auxerre**

Nomination de commissaire aux comptes

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 3 juin 2015, l'associée unique :

après avoir constaté l'absorption par voie de fusion de la société CEDIMAT, anciennement Présidente de la société CMTP, par la société BFCTP, société par actions simplifiée au capital de 1 271 170 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 334 554 839 RCS Paris, dont le siège social est sis à Paris Cedex 16, 39 avenue d'Iéna et ce, en date du 31 août 2014, a pris acte que cette dernière a poursuivi de plein droit, à compter du 1er septembre 2014, le mandat de la société CEDIMAT ;

a nommé la société RSA, domiciliée à Paris, 40 avenue Hoche, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de la société SOFRAC TROYES, dont le mandat est arrivé à expiration lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014;

a nommé Monsieur Jean-Louis FOURCADE domicilié à Paris, 40 avenue Hoche, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Sylvain LERAT, dont le mandat est arrivé à expiration lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Le dépôt sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

Pour avis,

La Présidente.

*AL893215187*

## ➜ TRANSFERT DE SIÈGE

## N'LIGHT

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 5 000 euros**
**Siège social**
**4 rue du Cimetière, Laborde, 89000 Auxerre**
**799 055 173 RCS Auxerre**

L'assemblée générale extraordinaire du 21 juillet 2015 a constaté :

• Le changement d'adresse des gérants M. Norbert FRAIZE et Mme Anne-Laure CAGNAT, au 7 Allée Jacquard 89000 Auxerre

• Le transfert du siège social au 7 Allée Jacquard 89000 Auxerre

Pour avis, la gérance.

*AL893215109*

## ➜ MODIFICATION DE CAPITAL

## PERFORM INVESTISSEMENTS

**SA au capital de 300 000,00 Euros**
**15 b, rue Saint-Jean,**
**89110 Villiers-sur-Tholon**
**338639032 R.C.S. Sens**

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/07/2015 il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 300 000,00 Euros à 300 000 Euros

Autres modifications :

- Réduction du capital social de moitié par remboursement de la moitié des actions (du numéro 6 001 à 12 000); capital ramené de 300 000 € à 150 000 €. Augmentation du capital social de 150 000 à 300 000 € par incorporation de 150 000 € prélevés sur les réserves facultatives. La valeur nominale de chacune des 6 000 actions st portée de 25 à 50 euros. Les actions sont numérotées de 1 à 6 000.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

*AL893215162*

## SENS BIO ENERGIE SERVICES (S.B.E.S.)

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 330.000 €**
**Siège social:**
**Boulevard Clémenceau**
**ZUP des Grahuches**
**89100 Sens**
**523 352 508 R.C.S. Sens**

Suivant procès-verbal en date du 22 juillet 2015, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital de 2.000.000 € pour le porter à la somme de 2.330.000 €.

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de la création de 2.000 actions, de 1000 euros de valeur nominale chacune.

Suivant procès-verbal en date du 9 juillet 2015 le président a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

Le représentant légal

*AL893215174*

## SCEV VAN TOL-POINSOT

**Société Civile d'Exploitation Viticole**
**au capital de 288 000 euros**
**porté à 544 450 euros**
**Siège social : 1 Rue Chante merle**
**89800 Courgis**
**799 548 763 RCS Auxerre**

**Avis d'augmentation de capital**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 3 juillet 2015 que le capital social a été augmenté de 256 450 euros par voie d'apport en nature.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-huit mille euros (288 000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cinq cent quarante quatre mille quatre cent cinquante euros (544 450 euros)

La Gérance.

*AL893215177*

safer Bourgogne Franche-Comté

## ➜ AVIS DE LA SAFER

## SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

**ETAIS-LA-SAUVIN – poulailler de 1 200 m²**

76 a 25 ca - Bois de la grange brulee: AD-390

**FOUCHERES – terre – location par bail SAFER d'un an**

1 ha 25 a 29 ca - 'La plaine des charrons': YT- 37partie

**SUBLIGNY – terre – location par bail SAFER d'un an**

3 ha 42 a 38 ca - 'La roserie': ZP- 31

**VILLENEUVE-LA-DONDAGRE – terre – location par bail SAFER d'un an**

2 ha 52 a 33 ca - 'La roserie': YI- 8

**PERCENEIGE – terre – location par bail SAFER d'un an**

1 ha 22 a 01 ca - 'Le chateau': WT- 58 WV- 25- 26(*)[F1] - 'Le clos': F- 540[F1]- 541

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 24 août 2015 à**

Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

*AL893215196*

## ➜ RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 17/07/2015, concernant LE RÉMOULEUR JOVINIEN. Il fallait lire « Immatriculation au RCS de Sens »

*AL893215173*

## TRANSPORTS RCS

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 26/06/2015 concernant TRANSPORTS RCS. Il fallait lire: la société TRANSPORTS RCS a été constituée suivant ASSP en date du 28/05/2015.

*AL893215181*

## ➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**le Mardi 22 septembre 2015 à 11H00**
**au TGI de Sens (89), au Palais de Justice,**
**1 rue du Palais de Justice**

**un appartement à Joigny (89)**
**14 avenue Gambetta**

de 112,98 m². Bâtiments I et II, aux 1er et 2nd étages, de 4 pièces principales avec salle d'eau et toilettes. Avec **un sous-sol** et **un grenier** au 4ème étage

- Inoccupé à la date du PV de description -

**Mise à prix: 16.000 Euros (outre les charges)**

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Sens, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD**, Avocats au Barreau de Sens, 9 boulevard Maupéou, 89100 Sens, **Tél. : 03 86 65 81 35**

**Visite sur place le Jeudi 10 septembre 2015 à 14H00**

*AL893215084*

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**le Mardi 22 septembre 2015 à 11 H 00**
**au TGI de Sens (89),**
**au Palais de Justice,**
**1 rue du Palais de Justice**

**une maison à Sens (89)**
**42 rue Lepelletier de Saint-Fargeau**

Elevée partie sur cave, d'un rez-de-chaussée et d'un étage et **divisée en 4 appartements** de 2 pièces principales chacun. **Courette** sur l'avant.

Cadastrée AH n° 81, pour une contenance de 01 a 61 ca

**Occupation :** au PV de description, **3 appartements étaient loués et le 4ème inoccupé**

**Mise à prix: 75.000 Euros** (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD**, Avocats au Barreau de SENS, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 Sens, **Tél. : 03 86 65 81 35**

**Visite sur place le Jeudi 10 septembre 2015 de 9 Heures à 10 Heures**

*AL893215092*

## ➜ MODIFICATION DE STATUTS

## EURL DU DOMAINE DE VILLEGARDIN

**Société à Responsabilité Limitée**
**au capital social de 1 470 000 euros**
**Siège social : 89150 Jouy (Yonne)**
**N°378 572 334 RCS Sens**

Modifications

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 juillet 2015 enregistrée à Sens le 22 juillet 2015, bordereau n°2015/597, case n°3, l'associé unique a pris les décisions suivantes, à effet du même jour :

- l'entrée de M. Bertrand Senoble, en qualité de co-gérant, demeurant : 13 Bis Chemin des Vignes Blanches,Hameau de Tanchères, 77620 Egreville.
- le changement de la dénomination sociale pour adopter : SARL DU DOMAINE DE VILLEGARDIN,
- le transfert du siège social à : 13 Route de César, 89150 Montacher-Villegardin
- l'augmentation du capital social de 163 500 Euros par apport de numéraire pour le porter à 1 633 500 Euros,
- la modification de l'objet social soit : l'exploitation et la gestion de biens agricoles et forestiers, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société, et la production et le négoce d'eau, ainsi que toutes activités mobilières ou immobilières

complémentaires et connexes à l'objet ci-dessus défini.

Les modifications statutaires seront déposées au RCS de Sens.

Pour avis et mention, les gérants.

*AL893215156*

BG2A

Centre d'Affaires Colbert
34 rue des Moulins
51100 Reims

## BOURGOGNE RAYONNAGES

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 50.000 €**
**Siège social : Z.A. de la Petite Ile**
**25 rue des Entrepreneurs**
**89300 Joigny**
**353 105 109 RCS Sens**

Suivant décisions de l'associée unique du 22 juin2015, il a été décidé la nomination de :

- la Société BDO IDF, dont le siège social est 7 rue du Parc de Clagny 78000 Versailles en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société ABPR Seine & Yonne,
- la Société DYNA AUDIT, dont le siège social est 35 rue de Rome 75008 Paris en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de la société SA A.B.P.R

**Commissariat aux comptes :**

**Anciennes mentions**

Titulaire : ABPR Seine & Yonne

Suppléant : SA A.B.P.R.

**Nouvelles mentions** :

Titulaire : BDO IDF

Suppléant : DYNA AUDIT

L'inscription modificative de la Société sera effectuée auprès du RCS de SENS.

Pour avis

Le Président

*AL893215165*

## CCIF DEVELOPPEMENT

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 327 000 euros**
**Siège social : Parc Valmy**
**52 avenue Françoise Giroud,**
**533 912 903 RCS Dijon**

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2014,l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société a décidé de :

- transférer le siège social de Dijon (21000) - Parc Valmy -52 avenue Françoise Giroud à Auxerre (89000) 13 rue de l'Horloge à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;
- remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «CCIF DEVELOPPEMENT» par «J3G DEVELOPPEMENT» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 533 912 903 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre (89).

Président :

Monsieur Gilles Genest, demeurant Résidence du Bois des Grottes - 30 allée des Muriers, 21380 Asnières les Dijon

Directeur général :

Madame Nicole Genest, demeurant Résidence du Bois des Grottes - 30 allée des Muriers 21380 Asnières les Dijon

Madame Julie Genest, demeurant 4 avenue Charles de Gaulle - Bâtiment les Beauregards - 89000 Auxerre

Pour avis, le Président

*AL893215169*

## SCI DU COQ

**Société civile immobilière**
**au capital de 12 750 euros**
**Siège social : Parc Valmy**
**52 avenue Françoise Giroud -**
**21000 Dijon**
**483 691 598 RCS Dijon**

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de DIJON (21000) - Parc Valmy

- 52 avenue Françoise Giroud à Auxerre (89000) - 13 rue de l'Horloge à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'Auxerre.

La Société dont l'objet social est :

- l'administration, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel,

- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, a été constituée pour 99 années à compter du 10 août 2005

Pour avis

La Gérance

*AL893215170*

## FUSION

### IFAC
### Société d'Avocats
### 28 Bld du 14 Juillet
### 10000 Troyes

**EXPERT JARDIN 21**
**SAS au capital de 473 616 €**
**porté à 1 423 376 €**
**Siège social :**
**12 Boulevard du Champ aux Métiers**
**21800 Quétigny**
**RCS Dijon 399 131 218**

**EXPERT JARDIN**
**SAS au capital de 800 000 €**
**Siège social : 6 Rue des Caillottes**
**Z.I. de la Plaine des Isles**
**89470 Monéteau**
**RCS Auxerre 528 525 561**

Aux termes des assemblées générales extraordinaires des sociétés EXPERT JARDIN et EXPERT JARDIN 21 du 22/07/2015:

1) Le projet de fusion établi à Monéteau le 28/04/2015 aux termes duquel EXPERT JARDIN a fait apport à titre de fusion à EXPERT JARDIN 21 de la totalité de son patrimoine pour un actif net de 950.000 €, a été approuvé par les associés de EXPERT JARDIN et EXPERT JARDIN 21 ;

2) En rémunération, les associés de EXPERT JARDIN 21 ont procédé à une

augmentation de capital de 949 760 €, pour le porter de 473.616 € à 1.423.376 €, les actions nouvelles émises au titre de la fusion étant directement attribuées aux associés de EXPERT JARDIN. La prime de fusion est ressortie à 240 €.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

3) Par le seul fait et à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital de la société absorbante destinée à rémunérer la transmission du patrimoine de la société absorbée, EXPERT JARDIN se trouve dissoute de plein droit, sans liquidation.

La fusion et la dissolution de EXPERT JARDIN sont devenues définitives le 22/07/2015, ainsi qu'il résulte de l'assemblée générale de EXPERT JARDIN 21 du même jour.

Par suite de la fusion, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire de EXPERT JARDIN 21 du 22/07/2015 :

- La dénomination sociale a été modifiée et devient EXPERT JARDIN ;

Modification corrélative des statuts.

« Ancienne mention : EXPERT JARDIN 21

Nouvelle mention : EXPERT JARDIN »

- Le siège social a été transféré de Quétigny(21800), 12 boulevard du Champ aux Métiers, à Perrigny(89000), 22 Rue des Crots Taupins- ZA des Bréandes ;

Modification corrélative des statuts.

- «SAS BENOIT », SAS au capital de 510.000 €, ayant son siège social à Aunay sous Bois (58110) Le Bourg, immatriculée 328 712 104 au RCS de NEVERS, a été nommée Président, en remplacement de Monsieur Gilles BENOIT, démissionnaire desdites fonctions ;

- « FB GESTION », SARL au capital de 5.000 €, ayant son siège social à Piffonds (89330), 1 Le Grand Launay, immatriculée 527 919 963 au RCS de SENS, a été nommée Directeur Général, en remplacement de Monsieur Fabien BILLAULT, démissionnaire desdites fonctions ;

- « SCOMAS HOLDING » , SAS au capital de 1.000.000 €, ayant son siège social à Monéteau(89470), 6 rue des Caillottes, ZI de la Plaine des Isles, immatriculée 304 576 424 au RCS de Auxerre; la société « SAS BENOIT », SAS au capital de 510.000 €, ayant son siège social à Aunay sous Bois (58110) Le Bourg, immatriculée

328 712 104 au RCS de Nevers; et la société « FB GESTION », SARL au capital de 5.000€, ayant son siège social à Piffonds (89330), 1 Le Grand Launay, immatriculée 527 919 963 au RCS de Sens, ont été nommées membres du Comité de Direction.

Mention sera faite aux RCS de Auxerreet de Dijon.

Pour avis,

Me BROUILLARD DE VREESE

*AL893215157*

## CESSION

Suivant acte reçu par Me Gérard LEGUY, Notaire à Avallon 4 Rue de Lyon, le 24 juillet 2015 enregistré au SIE d'Auxerre lé 30 juillet 2015 bordereau n° 2015/646 case n° 1 extrait 1912 reçu 570 €, M. Gilbert GAUCHE, garagiste, et Mme Anne-Marie HERARDOT, garagiste, son épouse, demeurant ensemble à Magny (89200), 5 Rue de l'Huche Marteau, ont cédé à la société «LOISIER», société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 16.000 €, dont le siège social se trouve à Saint Pere (89450), 36 Grande Rue, RCS Auxerre SIREN 812 245 991, un fonds artisanal de mécanique automobile et vente situé et exploité à Saint Pere, 36 Grande Rue, connu sous l'enseigne «GARAGE GAUCHE GILBERT» pour l'exploitation duquel le cédant est immatriculé au RCS d'Auxerre sous le numéro SIREN 323 930 636.

Prix : 80.000 € (éléments incorporels : 45.000 €, éléments corporels : 35.000 €). Entrée en jouissance le 24/07/2015

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Me Gérard LEGUY, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

Pour avis unique.

*AL893215182*

## SARL ALLO DI NAPOLI CRONO PRONTO

Suivant acte SSP du 15 juin 2015, enregistré le 30 juillet 2015, SIE Sens, bordereau 2015/618, case 1, la SARL ALLO DI NAPOLI CRONO PRONTO au capital de 1000€, ayant son siège à Migennes (89400) 35, Avenue Jean-Jaurès - RCS Sens 514 186 600, a cédé à la SARL en formation PIZZA DI NAPOLI au capital de 1000€, ayant son siège à Migennes (89400) 35, Avenue Jean-Jaurès, un fonds de commerce de pizzeria sis et exploité à Migennes (89400) 35, Avenue Jean-Jaurès, moyennant un prix de 20 000 € et une prise de possession au 15 juin 2015.

Les oppositions seront reçues au fonds cédé dans les 10 jours en date de la dernière publicité légale.

*AL893215186*

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

## GAEC DES VINS VIEUX

**Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé**
**au capital de 347 400,00 euros**
**Siège social : 9 rue Saint Martin**
**89800 Lignorelles**
**419 877 402 RCS Auxerre**

L'assemblée générale extraordinaire du 1er août 2015, a pris acte de la démission de M. Noël Pourantru de ses fonctions de gérant et a nommé, pour le remplacer, M. Antony Rodrigues, demeurant à Varennes (Yonne), 21 grande rue, et M. David Rodrigues, demeurant à Chablis (Yonne), 11 rue des Fossés.

Elle a également décidé de proroger la durée du groupement de 30 années, reportant ainsi son terme au 20 août 2078.

Pour avis, la gérance.

*AL893215073*

## SOCIETE RICHOUX

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 50 000 euros**
**Siège social : avenue du Tertre,**
**89290 Champs sur Yonne**
**326 368 578 RCS Auxerre**

Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2015, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité de cogérante, Madame Carole Soupiron épouse Richoux, demeurant 1 chemin de la Motte, La cour barrée, 89290 Escolives Sainte Camille.

Pour avis, la gérance.

*AL893215088*

## LES BOUTOURS

**Société civile Immobilière**
**de Construction Vente**
**au capital de 500 euros**
**Siège social : 21, rue de l'Europe**
**89100 Maillot**
**492 332 473 RCS Sens**

Aux termes d'une AGE en date du 1er août 2015, il a été décidé de nommer en qualité de cogérant, Monsieur Michel BEAU, dirigeant de sociétés, né à Troyes (10) le 24 janvier 1952, de nationalité française, demeurant à Maillot (89100), 21 rue de l'Europe, à compter de ce jour et pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Dimitri LANGLOIS. Monsieur Laurent SINDRES demeure cogérant.

Pour avis,

La gérance

*AL893215140*

## SELARL DES UROLOGUES DE SAINTE MARGUERITE

**SELARL au capital de 100 000€**
**Siège social : Polyclinique Sainte Marguerite,**
**Avenue de la Fontaine Marguerite,**
**89000, Auxerre**
**449 581 107 RCS Auxerre**

Par décisions en date du 24/07/2015, l'associée unique a pris acte de la démission de M. Jean-Marc BOUCHIE de ses fonctions de cogérant non associé et a décidé de ne pas pouvoir à son remplacement.

*AL893215168*

## POURSUITE D'ACTIVITÉ

## GSCP ATHENA (FRENCH) HOLDINGS II

**Société par Actions Simplifiée**
**au capital de 47.000 €,**
**Siège social : 23 av. Aristide Briand**
**BP 801 - 89100 Paron Cedex**
**483.254.785 RCS Sens**

L'Associé Unique a décidé le 24.7.2015, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du Code de Commerce, de ne pas dissoudre la Société du fait des capitaux propres devenus supérieurs à la moitié du capital social. Mention sera faite au RCS de Sens.

*AL893215160*

## NON DISSOLUTION

## R.M LOGISTIQUE

**Société à responsabilité limitée**
**Au capital de 7 622,00 euros**
**Siège social : 4 rue Georges Clémenceau**
**89400 Migennes**
**423 469 154 RCS Sens**

Aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2015, l'assemblée générale extraordinaire a décidé, en statuant en application de l'article L. 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, la gérance.

*AL893215099*

## CHICHE KEBAB D'URFA

**SARL au capital de 8000 €**
**Siège social : 78 rue du Pont,**
**89000 Auxerre**
**425 112 224 RCS d' Auxerre**

L'assemblée générale du 19/06/2015 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Modification au RCS d' Auxerre

*AL893215158*

## YKD TRANSPORT

**EURL au capital de 2000 €**
**Siège social : 15 Allée Gauguin**
**89200 Avallon**
**529 910 853 RCS d' Auxerre**

L'assemblée générale du 27/07/2015 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Modification au RCS d' Auxerre.

*AL893215179*

## SOCIETE AUXERROISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DES POLYMERES, S.A.V.I.P.

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 50.000 euros**
**Siège social : rue Louis Armand**
**89400 Migennes**
**497 904 466 R.C.S. Sens.**

Aux termes des décisions du 9 juillet 2015, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du code de commerce.

L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce de Sens.

*AL893215188*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

## SCI DE BEAULIEUX

**Société civile immobilière**
**au capital de 10 000,00 €**
**Siège social : 7 rue de la Chapelle**
**89140 Evry**
**528 509 342 RCS Sens**

**Avis de dissolution anticipée**

L'AGE réunie le 24/07/2015 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1832 et suivants du Code civil.

Elle a nommée comme liquidatrice Mme Crouzet Michèle, née Perreau pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde en espèces entre les associés, en proportion de leurs droits.

Le siège de la liquidation est fixé au 7 rue de la Chapelle 89140 Evry. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Sens.

Pour avis, la Liquidatrice

*AL893215134*

## SCI LES GRANDES VIGNES

L'AGE du 15.7.15 des associés de la SCI LES GRANDES VIGNES, capital 304,09€, siège social à Moneteau (89) 97, rue des Conches, 382 806 495 RCS Auxerre, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. Mme MC FERNANDEZ demeurant à Moneteau (89) 97, rue des Conches a été nommée liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à Moneteau (89) 97, rue des Conches. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de Commerce d'Auxerre. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

*AL893215141*

## SCI LES GRANDES VIGNES

L'AGE du 28.7.15 des associés de la SCI LES GRANDES VIGNES, capital 304,09€, siège social à Moneteau (89) 97, rue des Conches, 382 806 495 RCS Auxerre, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'Auxerre.

*AL893215142*

## DISSOLUTION

Le 1.7.2015, l'associé unique de la SARL FEELINGS GESTION, capital de 11.200 €, siège social à Auxerre (89) 6, rue du Temple – 421 550 740 RCS Auxerre - SIRET 421 550 740 00029, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. M. Jean-Luc Rousseau, demeurant à Auxerre (89) 6, rue du Temple, a été nommé liquidateur de la société dissoute ; les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci lui ont été conférés. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à Auxerre (Yonne) 6, rue du Temple. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce d'Auxerre. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

*AL893215153*

## LIQUIDATION

Le 2.7.2015 l'associé unique de SARL FEELINGS GESTION, capital de 11.200 €, siège social à Auxerre (89) 6, rue du Temple – 421 550 740 RCS Auxerre - SIRET 421 550 740 00029, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 2.7.2015, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, M. Jean-Luc Rousseau, et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'Auxerre.

*AL893215154*

## SCI LA LOUTONNE

**Société civile au capital de 95 000 euros**
**Siège social 1 Route de Vincelottes**
**89290 Vincelles**
**N°788 511 848 RCS Auxerre**

**Clôture de liquidation**

Madame Jacqueline TOURNEUR demeurant à Saintes (17100), 10 rue Louis Sercan agissant en qualité de liquidateur, déclare que la liquidation de la société SCI LA LOUTONNE, société civile dont la dissolution a été publiée dans ce même journal, le 12 juin 2015 sous le n° 1326 a été clôturée le 28 juillet 2015 suivant décision des associés après approbation du compte définitif de liquidation et quitus de son mandat.

Le dépôt des actes effectué au greffe du tribunal de Auxerre.

Pour avis,

Le liquidateur.

*AL893215159*

## SARL LES BRIMBORIONS

Les associés de la SARL LES BRIMBORIONS (RCS Auxerre B 447 751 918) ont décidé aux termes d'une délibération en date du 25 juin 2015 la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

A été nommé comme liquidateur M. Jean-Paul ROSSE, demeurant 13, route de Vaux – La Cour Barrée – 89290 Escolives à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à Escolives, 13, route de Vaux – La Cour Barrée. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis, le liquidateur

*AL893215164*

## COMPTES@COMPTES

**SAS au capital de 8.000 euros**
**Siège social : 5 rue Saint Pierre**
**89260 Thorigny-sur-Oreuse**
**483 138 681 RCS Sens.**

Suivant l'AGE en date du 15/12/2014, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/12/2014 et sa mise en liquidation amiable. M. Jean-François KAHN demeurant 22 rue de Tocqueville 75017 PARIS a été nommé en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social.

Modification au RCS de Sens.

*AL893215167*

## COMPTES@COMPTES

**SAS au capital de 8.000 euros**
**Siège social :**
**5 rue Saint Pierre**
**89260 Thorigny-sur-Oreuse**
**483 138 681 RCS Sens**

Suivant l'AGE en date du 30/06/2015, après avoir entendu le rapport du liquidateur, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur et le décharger de son mandat, à compter de ce jour. Les comptes définitifs de liquidation seront déposés au greffe du T.C. de Sens.

Radiation du RCS de Sens.

*AL893215166*

## RENARDIERE AUTOMOBILES

**SARL au capital de 7 623 €**
**Siège social : Route De Paris**
**89140 Pont sur Yonne**
**434 357 893 RCS Sens**

En date du 15/07/15 à 20h00, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Liquidateur: M. Patrick Vergote demeurant 8 route de Vernoy 89150 Domats. Siège de liquidation : chez le liquidateur

En date du 15/07/2015 à 20h30, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation arrêtés le 15/07/15, donné quitus de gestion et décharge de mandat au liquidateur et procéder à la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour

Dépot des comptes au GTC de Sens

*AL893215175*

## ACCES SPORT

**SARL au capital de 4200,00 Euros**
**12 Rue Jean Strougar ,**
**89390 Aisy sur Armançons**
**451676258 R.C.S. Auxerre**

Par décision de L'AGE en date du 01/01/2014 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/01/2014, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Stéphane Colin, 12 Rue Jean Strougar, 89390 Aisy Sur Armançon et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.

Mention en sera faite au RCS de Auxerre

*AL893215178*

## SCI DU 620 AVENUE DE L'EUROPE

**Capital 61.284,50 €**
**Siège à Saint Georges sur Baulches (Yonne),**
**620 Avenue de l'Europe**
**RCS Auxerre n° 388 855 595**

Par acte de Me FERRE notaire à Auxerre, du 3 juillet 2015, les associés ont prononcé la dissolution anticipée de la société à compter du 3 juillet 2015, nommé en qualité de liquidateur Madame Nicole PREVOT, demeurant à Merry La Vallée (89110), 2 Rue Saint Aubin et fixé le siège de la liquidation au domicile du liquidateur.

Pour avis Me FERRE.

*AL893215184*

## SCI DE LA MARECHALLERIE

**Sci en liquidation**
**au capital de 128058 euros.**
**Siège: 2, rue du Moulin,**
**89330 Verlin.**
**RCS Sens 482838117**

A compter A.G.E du 31-07-2015: Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur, décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société. Dépot comptes de liquidation au RCS de Sens.

*AL893215193*

## AVIS DE CONSTITUTION

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination JEANNIN LEASE CAR, une SAS au capital de 1.000 €, ayant son siège social à Auxerre (89) 34, av. C. de Gaulle ayant pour objet la location de longue durée de tous véhicules à moteur, l'achat en vue de la vente de tous véhicules à moteur. Accès aux assemblées – vote : Tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : Le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable des associés. En outre, il a été procédé, par acte séparé du même jour aux nominations suivantes : Président: A.M.S.I., SAS au capital de 150.000 €, siège social à Auxerre (89) 44, av. C. de Gaulle, 349 580 191 RCS Auxerre - Directeur général : M. Yves Jeannin demeurant à Auxerre (89) 40, av. C. de Gaulle. Commissaire aux comptes titulaire : M. Arnaud Rougagnou demeurant à Paris (8ème) 21, rue d'Artois; Commissaire aux comptes suppléant : M. Daniel Pernot demeurant à PARIS (8ème) 21, rue d'Artois La société sera immatriculée au registre du commerce d'Auxerre.

*AL893215095*

## SCI JEANNIN FORTES TERRES

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI JEANNIN FORTES TERRES au capital de 1.000 €, dont le siège social est à Auxerre (89) 40, av. de Gaulle, ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété. La SAS AMSI capital de 150.000 € siège social à Auxerre (89) 44, av. C. de Gaulle, 349 580 191 RCS Auxerre, représentée aux présentes par son Président, M. Yves JEANNIN demeurant à Auxerre (89) 40, av. de Gaulle a été nommé gérant. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des 2/3 des parts. Immatriculation au RCS d'Auxerre.

*AL893215107*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 juillet 2015 à 9 heures, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

**Dénomination :** GEANTOT PASCAL MOTOCULTURE REPARATION VENTE

**Forme** : Société par actions simplifiée unipersonnelle

**Siège social :** Ferme du Val St Nicolas – 89700 TONNERRE

**Objet :-** la réparation de matériels de motoculture,

- la vente de matériel de motoculture

- la vente de pièces détachées

- d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Date de clôture de l'exercice social** : 31 octobre

**Capital :** 8 000 €

**Président :** Geantot Pascal demeurant Ferme du Val St Nicolas – 89700 Tonnerre, élu pour une durée indéterminée

## Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée
89100 Sens

**AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES**
**Article R. 625-3 du code de commerce**

au titre de la procédure suivante :

**IMPRIMERIE BERGER SARL**

Redressement Judiciaire du 23/07/2013

Liquidation Judiciaire du 28/01/2014

2, Avenue Roger Varrey 89300 Joigny

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 22 juillet 2015.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

*AL893215117*

Immatriculation : au RCS d'Auxerre

Tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre (89)

M. GEANTOT Pascal

Président

*AL893215155*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à St Denis Les Sens du 27/07/2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société d'exercice libéral à responsabilité limitée

**Dénomination sociale :** SELARL ARRAMI

**Siège social :** 4 Impasse Saint Vincent, 89100 St Denis Les Sens

**Objet social :** l'exercice de la profession de Chirugien-Dentiste

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS **Capital social :** 1 000 euros

**Gérance :** Mme Afef ARRAMI, demeurant 27 Rue du Champ du Cerf - 89100 Subligny - Immatriculation au RCS de Sens.

Pour avis - La Gérance.

*AL893215161*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 15 juin 2015, à Sens, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à responsabilité limitée.

**Dénomination** : DELICE NAAN

**SiÈge social :** 43, rue du Général de Gaulle, 89100 Sens

**Objet** : l'exploitation d'un fonds de commerce de restauration sur place et à emporter **Durée** : 90 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et dois Sociétés.

**Capital** : 1000 Euros.

**GÉrance :** Monsieur Hatem Ben Youssef, domicilié 73, avenue Ledru Rollin, 75012 Paris,

**Immatriculation :** au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

*AL893215163*

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 15/06/2015, il a été constitué une société ayant pour :

**Dénomination :** PIZZA DI NAPOLI

**Forme :** SARL

**Capital :** 1 000 €

**Durée :** 99 ans

**Objet :** Pizzeria - restauration rapide

**Siège :** 35, Avenue Jean-Jaurès 89400 Migennes

**Gérant :** Monsieur Drine Anis domicilié à Paris (72019) 3, rue de Joinville

La société sera immatriculée au RCS de Sens.

*AL893215185*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 24 juillet 2015, il a été constitué une SAS:

**Objet :** confection, création robes de mariés

**Dénomination :** SAS L'ATELIER D'OLGA

**Siège social :** 8 rue du Gal De Gaulle 89100 Sens

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Sens

**Capital :** 2 000 euros

**Présidente :** Mme Josette Olga FRANCOIS demeurant place de la Mairie à Brannay 89150 pour une durée indéterminée.

*AL893215192*

## EARL POINSOT

**Exploitation agricole à responsabilité limitée**
**à capital variable**
**Siège social : 89430 Thorey**
**377 735 741 RCS Auxerre**

**Avis**

Aux termes de délibérations en date du 3 juillet 2015,l'Assemblée Générale des associés a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Jacques Poinsot, co-gérant à compter du 3 juillet 2015. Monsieur Nicolas Poinsot demeure seul Gérant de la Société à compter de cette date.

Pour avis, la gérance.

*AL893215176*



# SPACE 2015

phideel.fr

**du 15 au 18 septembre** à RENNES | **PLANÈTE ÉLEVAGE**

---

**SPACE :** le Salon qui vous propose une offre complète pour toutes les filières : bovine (lait-viande), porcine, avicole, ovine et cunicole.

**Plus de 1 400 exposants répartis dans 11 halls, et en air libre.**

**Plus de 114 000 visiteurs professionnels attendus,**

**dont plus de 13 000 internationaux.**

**Plus de 700 animaux en présentation.**

**Une surface nette d'exposition supérieure à 116 000 m².**

**Plus 300 de journalistes, dont 70 internationaux.**

SPACE 2015

**LE SALON INTERNATIONAL DES PRODUCTIONS ANIMALES**

Tél. 02 23 48 28 80 I info@space.fr

www.space.fr

# la p'tite graine

la page interdite aux grands

## Pourquoi le vin est-il rouge, blanc ou rosé ?

*La couleur du vin vient de la couleur du raisin. Il y a des raisins rouges, comme le pinot noir ou le merlot et des raisins blancs, comme le riesling. Cette couleur est transmise au vin, ou pas...*


Photo DL

**La couleur vient de la peau des raisins.**

■ La couleur des raisins rouges vient de pigments situés dans la peau du raisin, des pigments rouges qu'on appelle des anthocyanes. Quant aux raisins blancs, ils ont aussi des pigments, mais ceux-ci sont de couleur jaune. On les appelle les flavonols. Une fois le raisin vendangé, le vigneron va pouvoir décider s'il extrait ou pas ces pigments du raisin afin de les retrouver dans le vin. Le raisin est soit directement pressé dans un pressoir, soit mis dans une cuve où il va macérer pendant plusieurs jours. S'il est pressé directement, les jus n'ont pas le temps de rester au contact de la pellicule (la peau) qui contient les pigments, et donc, ils vont rester clairs (blancs). En revanche, si le jus macère avec les raisins, alors les pellicules vont teindre le jus qui, petit à petit, va prendre la couleur des pellicules. Si la peau est rouge, alors le jus devient rouge et donnera ensuite un vin rouge.

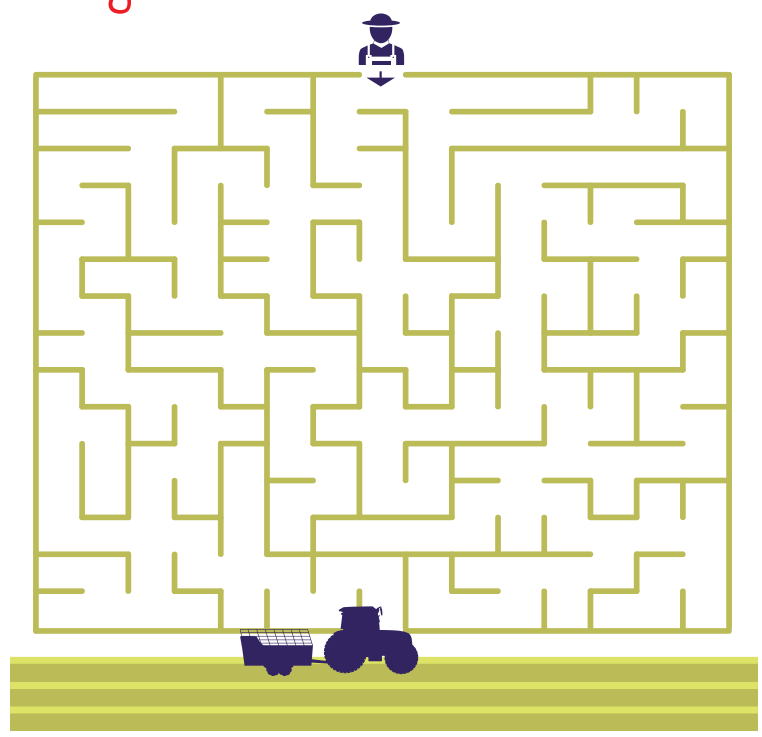
Et le rosé alors ? Car il n'y a que très peu de raisin de couleur rosée. Eh bien, le rosé est une teinte à mi-chemin entre le rouge et le blanc. Disons que c'est du rouge clair. On obtient cette teinte de deux manières. Soit en mélangeant du vin blanc et du vin rouge. C'est le moyen le plus facile. Soit en procédant de la même manière que pour les vins rouges, c'est-à-dire par macération de raisin rouge. Le temps de macération sera diminué pour ne pas extraire trop de pigments rouges. Et l'on obtient un rouge léger qu'on appellera rosé.

Les pigments des raisins sont les mêmes que ceux qui colorent les autres fruits. Ce sont des colorants naturels particulièrement agréables à observer.

Le vin est exclusivement réservé aux adultes qui doivent le consommer avec modération.

**David Lefebvre**

## Labyrinthe • Aide le fermier à retrouver son tracteur



### Le truc de la semaine

## Le clafoutis aux raisins

Temps de préparation : 30 minutes / Temps de cuisson : 45 minutes

Pour 6 personnes : – 500 g de raisins noirs (muscat) – 100 g de farine – 150 g de sucre en poudre – 1 pincée de sel – 1/2 sachet de levure chimique – 4 œufs – 50 g de beurre fondu – facultatif : 1 cuillère à café de marc – 12,5 cl de lait

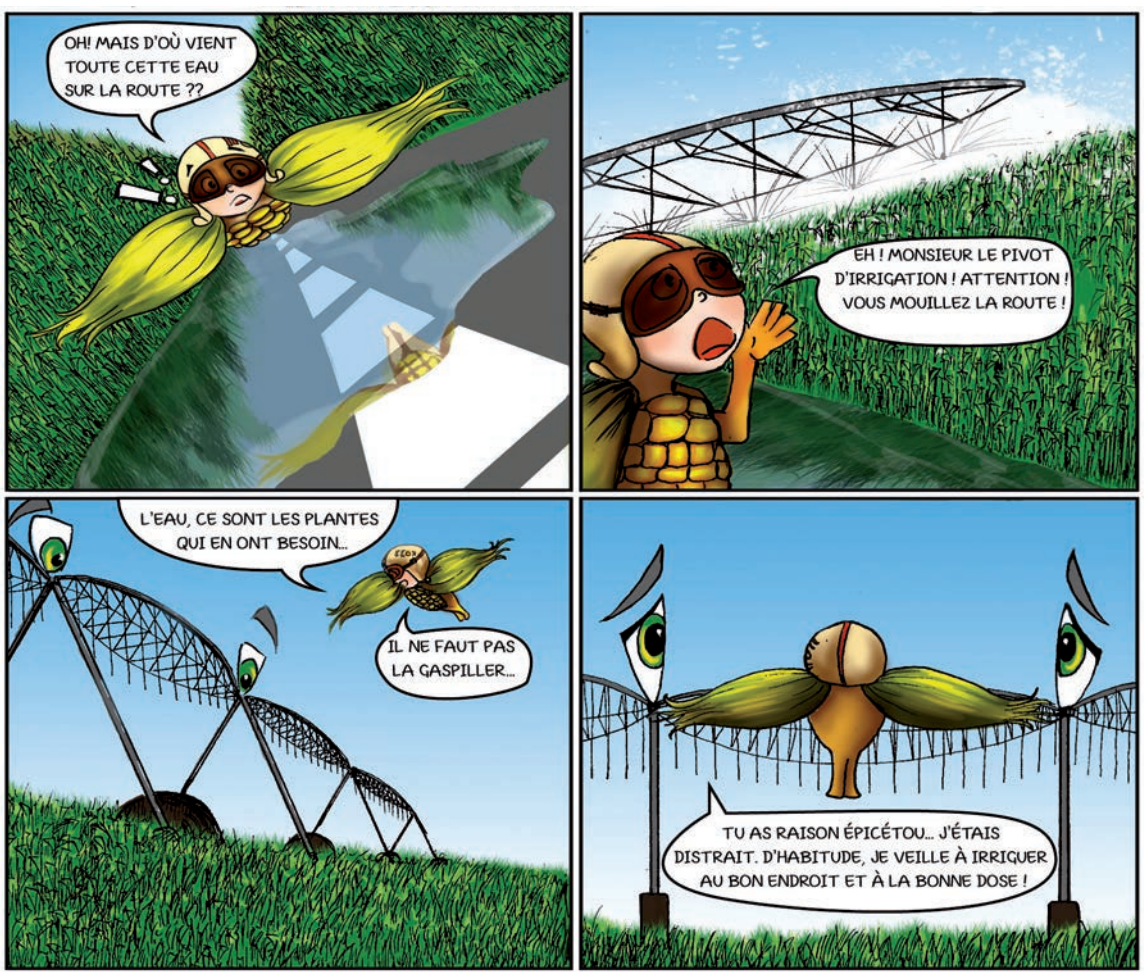
Lavez les raisins et égrappez-les. Faites les sécher.

Dans une terrine, mélangez la farine, le sucre, le sel et la levure. Séparez les blancs des jaunes d'œuf.

Faites une fontaine, mettez-y les jaunes puis ajoutez le beurre fondu et le marc. Ajoutez le lait : la pâte doit avoir la consistance d'une pâte à crêpe épaisse. Battez les blancs d'œuf en neige et ajoutez-les à la pâte.Versez la pâte dans un plat en terre largement beurré, d'environ 24 cm de diamètre. Répartissez les raisins sur le dessus ; ils s'enfoncent d'eux-mêmes dans la pâte.

Faites cuire au four, thermostat 6 (180 °C).

## Les Campagnons ! • Pivot tête en l'air




Ce qu'il faut savoir • fiche à collectionner

## Le mouton

*Le mouton est un des animaux les plus anciennement domestiqués par l'homme.*



★Il existe 450 races différentes dans le monde.

★Le mouton est un ruminant, comme la vache. Il mange de l'herbe, du foin et des betteraves fourragères en hiver. La panse (l'estomac) du mouton peut à elle seule contenir jusqu'à 30 litres d'aliments.

★Le mâle est appelé le bélier, la femelle se nomme la brebis, et le bébé est l'agneau.

*On élève le mouton pour sa viande, son lait et sa laine.*

### Le p'tit quiz

**A. Le mouton aime :**
1. Manger de l'herbe
2. Jouer au loup
3. Nager dans la rivière

**B. On tond le mouton pour :**
1. S'amuser
2. Récupérer sa laine
3. Faire un défilé

Réponses : A. 1, B. 2

# Lascaux, chef d'œuvre pariétal

«Lascaux à Paris», tel est le nom de l'exposition qui se tient dans la capitale, à la Porte de Versailles jusqu'au 30 août prochain.



Crédit photo : Conseil départemental de la Dordogne

Bisons adossés



Denis Nidos/CD24

La vache noire

Tout a commencé le 8 septembre 1940, dans la commune de Montignac en Dordogne, quand Marcel Ravidat poursuit son chien qui s'est engouffré dans un trou, à la poursuite d'un lapin. En lançant un caillou dans la cavité, il se rend compte qu'elle est très profonde. Il décide de revenir le 12 septembre avec trois amis, Jacques Marsal, Simon Coencas, Georges Agniel. Les jeunes garçons élargissent l'orifice et découvrent la grotte de Lascaux et ses magnifiques peintures. Prévenu par l'instituteur du village, le préhistorien Henri Breuil descend à son tour le 21 septembre dans la cavité. Il est le premier à authentifier Lascaux et à réaliser son inventaire. Il attribue les peintures au magadalénien, dernière phase du paléolithique supérieur, environ 17 000 ans avant notre ère. Le lieu est classé aux monuments historiques le 27 décembre 1940. Cette même année, moyennant la somme de deux francs, les premiers visiteurs pénètrent dans la grotte, mais devant l'afflux des curieux et les premières dégradations, cette dernière est fermée. Après différents aménagements, elle rouvre au public en 1948. En 1955, les premiers indices d'altération sont constatés. Ils sont dus à un excès de dioxyde de carbone induit par la respiration des visiteurs qui provoque une acidification de la vapeur d'eau expirée corrodant les parois. Quelques années après apparaissent la «maladie verte» (développement d'une algue) et la «maladie blanche» (voile de calcite sur les parois) ainsi que des taches noires. En 1963, André Malraux alors ministre chargé des Affaires culturelles décide de fermer la grotte au public. D'importants travaux de protection et de sécurisation des lieux sont entrepris. En 1979, Lascaux est inscrite au Patrimoine mondial de l'humanité.

La grotte renferme effectivement un trésor pictural composé de 1963 peintures et gravures réalisées, selon différents experts, lors de la période solutréenne, il y a près de 20 000 ans. Elle s'ouvre sur la Salle des taureaux. Schématiquement, après un cheval incomplet et une figure énigmatique, les acteurs principaux de la frise — une trentaine — sont quatre aurochs associés à une quinzaine de chevaux et un bison, une vache et son veau, séparés par un petit groupe de cerfs. Un ours se dissimule dans la ligne de ventre d'un des taureaux. Une trentaine de signes y sont visibles. Le Diverticule axial prolonge cette salle. C'est un couloir où la partie supérieure de la voûte et des parois est ornée d'une soixantaine de figures animales et d'une cinquantaine de signes peints.

## Pigments naturels

On trouve au fond du Diverticule la célèbre peinture du Cheval renversé. Ensuite, l'Abside-puits renferme plus de 1 000 unités graphiques d'animaux et de signes. Dans le fond se situe le célèbre Homme face à un bison fonçant. On ne connaît que trois autres scènes vraiment comparables dans tout l'art paléolithique. Suit la Nef, une voûte en berceau comprenant plus de 50 figures animales et plus de 20 signes. Elle comprend le panneau de la Vache noire, celui des Bisons croupe à croupe ainsi que la Frise des cerfs. Le Diverticule des Félins est situé à l'extrémité de la nef. Très exigu, il est composé de deux parties : le cabinet des Félins et le cabinet des Chevaux, particulièrement ornés.

Il était dommage de ne pas faire partager tous ces chefs d'œuvre picturaux. En 1983, le Conseil départemental de Dordogne a donc engagé un programme de reconstitution muséographique de la grotte avec l'ouverture de Lascaux 2, une reproduction grandeur nature de la Salle des taureaux et du Diverticule axial, située à proximité de Lascaux. Il s'en est suivi la conception d'une exposition itinérante baptisée Lascaux 3 visible aujourd'hui à Paris. Elle est impressionnante de rigueur et de précision. Dans un dédale de 1 520 m2, les visiteurs ont sûrement le même choc que les quatre jeunes gens ont ressenti en 1940. Une visite virtuelle en 3D plonge le public dans l'antre fabuleux qui part ensuite à la découverte de cinq parties de la grotte reproduites à l'identique, avec un système lumineux permettant de découvrir les gravures qui ne sont pas visibles à l'œil nu. Pour ce travail de reproduction, les copistes ont utilisé des pigments naturels comme les premiers artistes préhistoriens l'avaient fait avant eux. Le noir est ainsi réalisé avec du manganèse. L'effet est bluffant. Dans son ouvrage Lascaux, le geste, l'espace et le temps, le préhistorien Norbert Aujoulat résume parfaitement le ressenti du visiteur : «Lascaux tire sa puissance suggestive de la présence permanente de l'image : quel que soit le site d'observation, un animal vous regarde, vous interroge. Aurochs, chevaux, cerfs, bisons et bouquetins sont omniprésents et à travers eux, l'empreinte dominante de l'homme». Un homme qui était déjà un artiste accompli.

VALÉRIE GODEMENT

## Pariétal



CNP-MCC-DRAC

Les premiers travaux pour répertorier les peintures ont commencé dès octobre 1940. Lascaux recèle des milliers de dessins répartis sur les parois de la grotte, d'où le nom d'art pariétal.

## Bientôt un Lascaux 4



Crédit photo : Snøhetta

Ouvert en 1983 à proximité du lieu originel, le fac-similé de la grotte – Lascaux 2 – est devenu le site le plus visité de Dordogne. Fort de ce succès, la réalisation d'un fac-similé itinérant – Lascaux 3 – est lancée en 2010 à l'initiative du Conseil général de Dordogne. L'Atelier des Fac-Similés du Périgord a donc réalisé cinq reproductions des panneaux de la nef et de la scène du puits. Lascaux 3, dont le coût s'est élevé à trois millions d'euros, a été exposé pour la première fois à Bordeaux en 2012, avant d'être présenté à l'étranger. Aujourd'hui, la réalisation d'un nouveau fac-similé de la totalité de la grotte est en cours et sera intégré au futur Centre international de l'art pariétal de Montignac-Lascaux. Dénommé Lascaux 4, il ouvrira ses portes à l'été 2016, au pied de la colline de Lascaux.

Avenir

## Lascaux aujourd'hui et demain

Le ministère de la Culture a créé en 2002 le Comité scientifique international qui est présidé par le professeur Yves Coppens. Ce dernier a toujours eu la volonté de protéger et de préserver Lascaux. Il déclare aujourd'hui : «*L'état de santé du site est excellent. La grotte se porte bien, on y veille, on y est très attentif. Les portes de la grotte sont fermées, sauf pour environ 500 heures par an consacrées à sa vérification. Par ailleurs, on a également un simulateur à l'université de Bordeaux qui permet de suivre une intervention éventuelle afin de voir s'il n'y a pas de dommages collatéraux*». Quant à l'avenir, il souhaite une sanctuarisation du site dans le but de diminuer le plus possible sa pollution : «*La proximité de Lascaux 2 peut entraîner des dommages à long terme. En effet, il y a près de 300 000 visiteurs par an, augmentant ainsi les pollutions. Je suis donc favorable à l'établissement de Lascaux 4 au pied de la colline*».



Conseil départemental de la Dordogne

Frise des cerfs